

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Atelier parisien d'urbanisme

apur

ATELIER PARISIEN
D'URBANISME

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Atelier parisien d'urbanisme



Avant-propos

L'Apur est aujourd'hui renouvelé. Né en 1967, un an avant la disparition du département de la Seine, l'Apur n'avait connu aucune évolution institutionnelle jusqu'à l'été 2015 où le conseil d'administration a validé le principe d'une ouverture des instances aux acteurs de la métropole.

Aux côtés des membres fondateurs, la ville et le département de Paris, l'État représenté par le préfet de région, le préfet de police, la DRIEA, le ministère de la culture et l'Insee, la région Ile-de-France, la CCI Ile-de-France, et la RATP, nous avaient déjà rejoints Paris Métropole, la Société du Grand Paris et la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris.

En 2015, Eau de Paris, Est-Ensemble, Grand Paris Aménagement, Paris habitat, Ports de Paris, Seine Amont, SNCF immobilier, le STIF, le SYCTOM, et accompagnés début 2016 par GPSO, l'EPAURIF, le SIAAP, le SIPPAREC et le SIFUREP, soit 14 nouveaux partenaires, ont intégré les instances de l'Atelier portant ainsi à plus de 20 les membres de l'atelier pour 8 en 2014. D'autres partenaires sont attendus en 2016, EPCI, acteurs économiques et techniques sans oublier ceux qui pour des raisons statutaires ne peuvent adhérer et resteront partenaires non adhérents.

Cette ouverture vers les territoires intercommunaux, les syndicats techniques et les établissements publics vient confirmer

l'élargissement des travaux de l'Apur à la double échelle Paris et métropole en lien avec les évolutions institutionnelles.

Cet élargissement ouvre également la possibilité de consolider les bases de données de l'atelier qui couvrent aujourd'hui plus de 700 km² avec une définition à la parcelle voire au bâti, bases de données essentielles pour l'accompagnement et le suivi de politiques menées par chacun de nos partenaires. C'est aussi un programme de travail coélaboré et suivi par le comité de programme qui nous a tous réunis autour de 3 séances de travail intenses et prometteuses entre juillet et novembre 2015.

Parallèlement, les liens développés avec l'IAU-IdF, Paris and Co, l'AIGP et le cycle urbanisme de Sciences Po Paris optimisent les ressources et permettent de développer de nouvelles idées. Enfin, le partage des connaissances, l'agilité des approches, le renouvellement des méthodes viennent consolider l'Atelier pour apporter toutes ses connaissances et compétences au service de la nouvelle ère des villes et des métropoles (métropolitaine), intégrant les possibilités offertes par les plates-formes internet et l'engagement citoyen dans la co production urbaine.

Ce rapport d'activité est le reflet de ces dynamiques multiples et de cette année de travail collectif.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

*Claude Dargent,
Président de l'Apur
Conseiller de Paris*

Les partenaires de l'Apur

Les membres du conseil d'administration

L'ÉTAT REPRÉSENTÉ PAR :

Le Ministre de l'intérieur donnant délégation au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ou son délégué.

M. Raphaël HACQUIN, *Directeur territorial, DRIEA.*

La Ministre de l'égalité des territoires et du logement donnant délégation au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ou son délégué.

M^{me} Véronique LEHIDEUX, *Directrice Adjointe du Développement Durable, DRIEA.*

Le Ministre de l'Économie et des finances donnant délégation à la directrice régionale de l'Insee ou son délégué.

M. Denis CAVAUD, *représentant la Directrice régionale de l'Insee* et **M. Patrick HERNANDEZ**, *Directeur régional adjoint, chef du service des études et de la diffusion, Direction régionale de l'Insee.*

La Ministre de la Culture et de la communication ou son délégué.

M. Serge BRENTUP, *STAP.*

Le Préfet de police de Paris ou son délégué.

M. Michel MARQUER, *Sous-directeur des déplacements et de l'espace public.*

LA VILLE DE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M^{me} Anne HIDALGO, *Maire de Paris.*

M. Claude DARGENT, *Conseiller de Paris, Président de l'Apur.*

M. Jacques BAUDRIER, *Conseiller de Paris, Conseiller délégué à l'architecture et aux grands projets de renouvellement urbain.*

M. Patrick BLOCHE, *Conseiller de Paris.*

M^{me} Claire de CLERMONT-TONNERRE, *Conseillère de Paris.*

M. Jérôme DUBUS, *Conseiller de Paris.*

M. Didier GUILLOT, *Conseiller de Paris.*

M. Jean-Louis MISSIKA, *Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité.*

LE DÉPARTEMENT DE PARIS REPRÉSENTÉ PAR :

M. Christophe NAJDOVSKI, *Adjoint à la Maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public, Trésorier.*

LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE REPRÉSENTÉE PAR :

M^{me} Claire MONOD, *Conseillère régionale.*

M^{me} Géraldine POIRAUT-GAUVIN, *Conseillère régionale.*

M^{me} Judith SHAN, *Conseillère régionale. Vice-Présidente de l'Apur.*

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M. Philippe SOLIGNAC, *Président, ou son délégué M. Jean-Michel BOUCHIAT, responsable du service « Etudes et enquêtes ».*

LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS REPRÉSENTÉE PAR :

M. Raphaël RENE-BAZIN, *directeur de l'agence du développement territorial.*

LE SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES PARIS MÉTROPOLÉ REPRÉSENTÉ PAR :

M. Daniel GUIRAUD, *Vice-Président de Paris Métropole. Vice-Président de l'Apur.*

LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS REPRÉSENTÉE PAR :

M^{me} Catherine BARBÉ, *Directrice des partenariats stratégiques de la Société du Grand Paris.*

Les membres de l'assemblée générale

Grand Paris aménagement (ex-AFTRP) représenté par : **M. Thierry LAJOIE**, *Président Directeur Général. Représentant au CA 2015 au titre du collège 3/Entités publiques.*

Communauté d'agglomération Est Ensemble représenté par : **M. Claude ERMOGENI**, *Conseiller délégué au territoire du Canal de l'Ourcq. Représentant au CA 2015 au titre du collège 1/Collectivités locales et Intercommunalités.*

Communauté d'agglomération Seine Amont (CASA) : représenté par : **M. Romain MARCHAND**, *1^{er} Vice-Président délégué au projet de territoire. Représentant au CA 2015 au titre du collège 1/Collectivités locales et Intercommunalités.*

Eau de Paris représenté par : **M. Jean-Raphaël CLASTOT**, *Directeur des relations extérieures et du développement.*

Epaurif – Établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France représenté par : **M. Thierry DUCLAUX**, *Directeur général.*

Paris Habitat représenté par : **M. Stéphane DAMBRINE**, *Directeur général.*

Ports de Paris représenté par : **M. Etienne DEREU**, *Directeur de l'Aménagement. Représentant au CA 2015 au titre du collège 3/Entités publiques.*

Siaap – Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, représenté par : **M. Pierre BELL-LLOCH**, *conseiller départemental du Val-de-Marne.*

Sipperec – Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication représenté par : **M. Jacques JP MARTIN**, *maire de Nogent-sur-Marne.*

SNCF Immobilier représenté par : **M^{me} Sophie BOISSARD**, *Directrice générale.*

STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France) représenté par : **M^{me} Laurence DEBRINCAT**, *Responsable de la division études générales. Représentant au CA 2015 au titre du collège 2/Syndicats techniques.*

Syctom représenté par : **M^{me} Nejma MONKACHI**, *Directrice générale adjointe des finances et affaires générales. Représentant au CA 2015 au titre du collège 2/Syndicats techniques.*

Introduction

L'Apur accompagne les politiques publiques produisant des données, des cartes et des études. Toujours guidé par l'assertion que la ville n'est pas de papier, de chiffres et de cartes, l'Apur propose de partager la ville à partir de son histoire, de sa géographie avec ses habitants et ses usagers dont, chaque année plus de 80 collaborateurs dessinent des portraits riches et variés.

Les portraits 2015 sont nombreux :

Nous avons mis en ligne 52 documents, études, notes et datavisualisations ; nous libérerons d'ici avril 2016 plus de 70 données croisées et originales liées à la connaissance de la matière physique de la ville, les règlements comparés, la nature, l'eau, l'énergie, le tissu bâti, les projets urbains et de transports...

Ces données viennent enrichir le système cartographique CASSINI qui permet une superposition de cartes de toutes natures détaillées à la parcelle sur plus de 700 km². Elles sont en réseau avec les bases de données de nos partenaires, l'Insee bien sûr mais aussi le STIF, la SGP et toutes celles qui peu à peu seront mises en libre accès sur le web.

Pour ce travail, l'Apur a reçu en 2015 le prix de l'excellence géographique décerné par la société Esri-France.

Je tiens à féliciter tous les apuriens qui ensemble ont permis d'obtenir cette récompense majeure. Ce prix vient récompenser la qualité des travaux cartographiques et des réalisations SIG de l'Apur depuis 25 ans. Ces travaux développés aujourd'hui à la double échelle, Paris et Métropole du

Grand Paris, ont permis de constituer un socle de données de référence à l'échelle métropolitaine dans un contexte de partenariats institutionnels élargis, avec l'Insee, la DRIEA et l'IAU-IdF notamment.

Les études ont dressé des portraits de la ville durable, le métabolisme urbain, le stock bâti, l'adaptation au changement climatique, les services urbains, l'eau, l'énergie, la logistique, les déchets, la ville intelligente et innovante, le logement, les nouvelles économies, les commerces, portraits de la population, du logement, des mobilités et de la trame viaire.

La connaissance des territoires de la métropole s'est précisée et enrichie. Les 60 quartiers de gares du Grand Paris de l'observatoire éponyme seront décrits à l'été 2016. Ces descriptions s'accompagnent d'études thématiques, la culture réalisée avec la Drac, la santé réalisée avec l'Ars, l'économie et la qualité de vie réalisées avec l'Insee.

L'Apur, ce sont aussi des échanges avec les étudiants en lien avec Sciences Po Paris, avec l'EIVP, avec les start-up via Paris & co, et autour du monde : plus de 40 délégations internationales ont été accueillies et 7 métropoles nous ont sollicités. Nous soutenons Recube, des jeunes étudiants dans leur tour du monde de l'économie circulaire. L'outil informatique a été redimensionné, pour que l'ensemble des salariés aient un accès libre à tous les logiciels ; les relevés sur terrain se font maintenant par tablette et alimentent directement les bases de données.

Accumuler des connaissances, c'est aussi savoir les archiver : 2015 a été une période d'archivage intense avec les dons de maquettes au musée Carnavalet, à la Cité de l'architecture et du patrimoine, et des versements aux archives de Paris ; l'ensemble de nos revues en stock ont été données aux écoles d'architecture et d'urbanisme.

Enfin pour dresser de bons portraits il faut jouer à plusieurs : la ville est une musique qui se partage.

L'Apur contribue à renouveler cette musique avec de nouvelles méthodes, les ateliers, porte Maillot, Montparnasse, les 7 places, les Champs-Élysées, Paris nord-est, Bercy Charenton, le canal de l'Ourcq, la Rn2...

L'Apur invente à plusieurs avec l'appel à projet « Réinventer la seine », l'arc de l'innovation, Paris Métropole et la mission de préfiguration, les jeux olympiques avec l'IAU-IdF, la trame viaire avec la DRIEA (les autoroutes), l'axe seine avec les 6 agences d'urbanisme de Paris au Havre.

Le nouvel Apur s'affirme comme atelier parisien, mais aussi atelier public, partagé, prospectif, atelier de tous les possibles, atelier de portraits urbains et de territoires, atelier au service de chacun. Ce rapport d'activité se veut le reflet de cet engagement partagé avec vous tous.

*Dominique Alba,
Directrice générale, architecte*

Sommaire

Les bases de données de référence et bases de données « projet »	7
Les études	13
Les études internationales.....	57
Open data, publications, documentation et communication.....	61
Contributions de l'Apur dans le cadre de manifestations extérieures.....	67
Vie de l'entreprise	70

Directrice de la publication : Dominique ALBA

L'équipe de direction :

Dominique ALBA, *architecte, Directrice générale.*

André-Marie BOURLON, *Adjoint de la Directrice, Directeur des études environnementales et réseaux.*

Christiane BLANCOT, *Directrice des études villes et formes urbaines.*

Audry JEAN-MARIE, *Directeur des études sociétales et économiques.*

Renaud PAQUE, *Directeur du développement.*

Patricia PELLOUX, *Directrice des études métropole et grands territoires.*

Chantal PINCHON, *Directrice des ressources et de la connaissance territoriale.*

Pascale THOMAS, *Secrétaire générale.*

L'ensemble des collaborateurs de l'atelier : Jean-François ARENES, Jérôme AUBOIS, Veneta AVRAMOVA-CHARLANDJIEVA, Paul BAROIN, Solange BEAUDOUX, Alain BEAUREGARD, Malika BELLA, Damien BERTRAND, Frédéric BERTRAND, Marie-Thérèse BESSE, Julien BIGORGNE, Jean-Christophe BONIJOL, Clément BOUDIER, Patrice BOUNY, Christophe BOURDAIRE, Bruno BOUVIER, Florent BRUNEAU, Oumou CAMARA, Jean-Pierre CASTELL, Grégoire CATINEAU, Barbara CHABBAL, Maud CHARASSON, Christine DELAHAYE, Catherine DESPORTES, Edwige DESSENNE, Véronique DOREL, Eugenio DRAGONI, Maria DRAGONI, Nathan EMERY, Bernadette EYCHENNE, Emmanuel FAURE, Daniel GERAUDIE, Julien GICQUEL, Mélanie GUILBAUD, Florence HANAPPE, Hélène IMPINI, Stéphanie JANKEL, Willem JOUBERT, Richard KALLA-NTONE, Slobodanka KRČMAR, François L'HENAFF, Claire LAURENCE, Jérôme LEBAS, Marie-Catherine LINEL, Clément MARIOTTE, Mehdi MEZIANI, François MOHRT, Chiara MOLINAR, Emilie MOREAU, Quoc Thai François NGUYEN, Michèle-Angélique NICOL, Amélie NOURY, Ludovic PEPION, Pachanon PHALAJIVIN, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Laurent PLANCHOT, Jennifer POITOU, Isabelle QUERLIER, Guylène RANDAL-BIGUET, Sophie RENOUVEL, Marina RIBEIRO, Stéphane RIBES, Olivier RICHARD, Muriel ROBERT, Lise ROGER, Sandra ROGER, Emmanuelle ROUX-BRUGGHEMAN, Muriel ROUZE, Pascale ROYNARD, Delphine SCHWARTZBROD, Gabriel SENEGAS, Anne SERVAIS, Pascale SORLIN-SARAZIN, Christian TELLA, Jeannine TORTOSA MARTINEZ, Bophanavy TRY-LEYGAC, Yann-Fanch VAULEON, Gustavo VELA, Anne-Marie VILLOT, Pauline VIROT, Serida ZAID, Alice ZATTI, Isabelle ZYSERMAN.

Cartographie et maquette : Apur

Illustrations : Apur sauf mention contraire

Date parution : Juin 2016

www.apur.org

Les bases de données de référence et bases de données « projet »

Les bases de données de référence constituent le socle SIG de l'Apur. Elles permettent de réaliser des études sur des périmètres à la double échelle Paris et Métropole, allant de la commune à la parcelle. Les bases de données projets d'aménagement et de transports collectifs, patrimoine, centralités mises à jour en continu, font désormais partie des données de référence.

Le traitement de données de télédétection (orthophotoplan, infrarouge et modèle numérique d'élévation) sur le territoire métropolitain représente un volet très important de l'activité sur les données, il permet la mise à jour des données de hauteurs, de végétation, d'occupation du sol, de typologie de toiture, ainsi que d'autres données dérivées.

Pour garantir la cohérence et l'homogénéité de ces données issues de sources diverses, des méthodes et des outils sont

développés et partagés (modèle de données, nomenclatures, documentation et catalogage, service de géocodage).

L'année 2015 a été marquée par les innovations. Les méthodes de collectes ont évolué avec l'utilisation de tablettes numériques dans le cadre de l'observatoire des quartiers de gare. La diffusion des données se fait désormais également à l'aide de cartes web (atlas numérique pour Paris Sciences et Lettres et l'outil cartographique mis en ligne issu de l'étude du Plan Local Énergie) ou d'autres outils de datavisualisation. L'open data a pris de l'ampleur. Un corpus important de données issues des études a été identifié pour une libération au printemps 2016 sur un nouveau site dédié à l'open data. Enfin, l'Apur s'est vu décerner le prix de l'excellence géographique par ESRI France pour la qualité de ses travaux cartographiques et réalisations SIG.

La Base de Données de référence sur Paris et la métropole

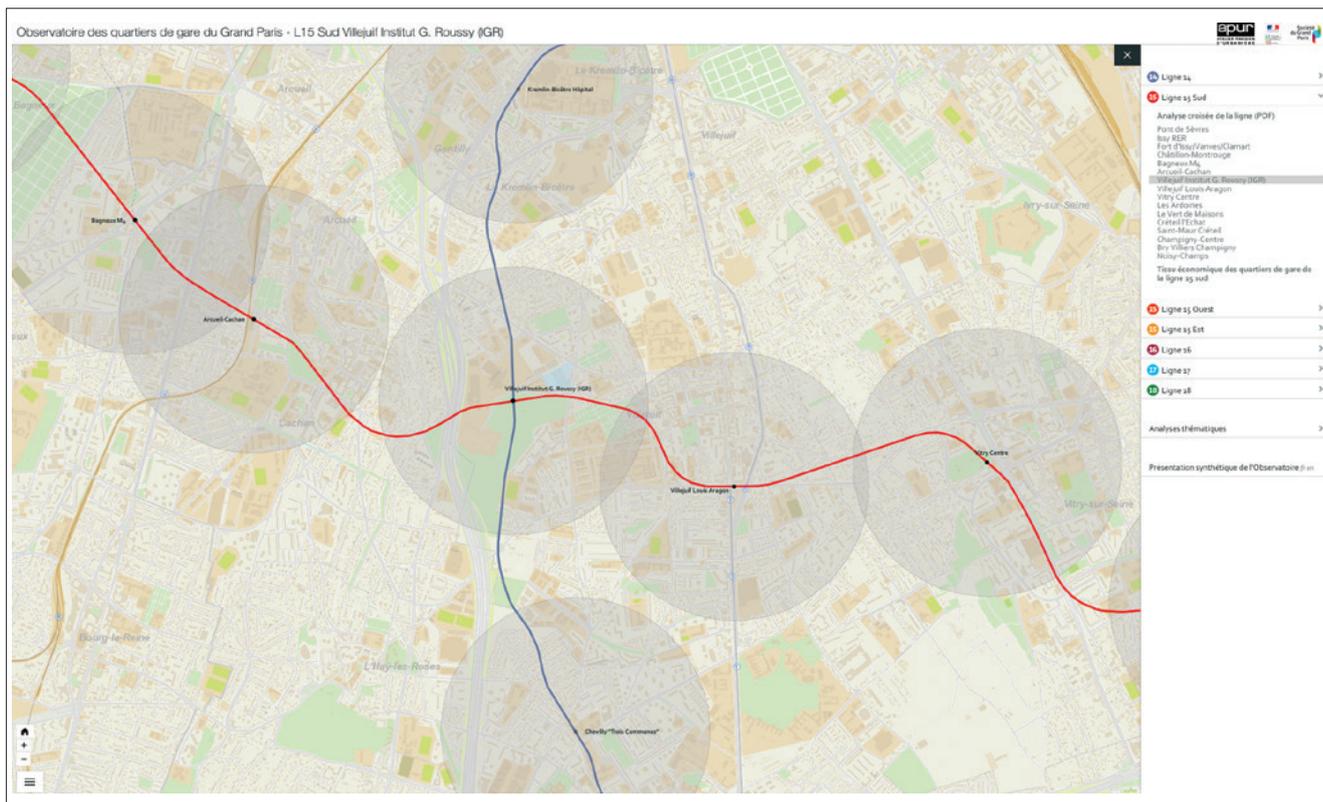
Sur Paris, l'Apur réceptionne les données dites du noyau (adresses, parcelles cadastrales, voies et filaire de voie) mises à jour par la Direction de l'Urbanisme (STDF/DU) et les intègre dans sa base de données. Il continue d'actualiser les données foncières de la matrice cadastrale, son référentiel d'équipement (emprises, ponctuels), ainsi que certains détails topographiques dont une mise à jour majeure a été effectuée en décembre 2014 dans le cadre de l'accompagnement de la modification du PLU.

Une mise à jour des équipements sportifs a été réalisée sur le périmètre de la métropole.

Sur les trois départements de la Petite Couronne, des mises à jour régulières des équipements et des flots sont effectuées à partir du fond parcellaire. Par ailleurs, la mise à disposition par la DRIEA de la matrice cadastrale sur les départements d'Ile-de-France a permis d'intégrer et d'exploiter plus régulièrement les données foncières hors Paris (propriétaire, bâtiment, logement, local d'activité, dépendance, syndic). Les travaux de la BDRéf sont des travaux annuels récurrents. En 2015, la BDRéf a effectué le traitement des données du RPLS (Répertoire du Parc Locatif Social) qu'elle capitalise au même titre que les

autres données. La hiérarchie des voies a été intégrée dans le référentiel.

La plateforme SIG a évolué au niveau des outils : déploiement généralisé d'ArcGIS Desktop 10.3 et upgrade de la base SDE en version 10.



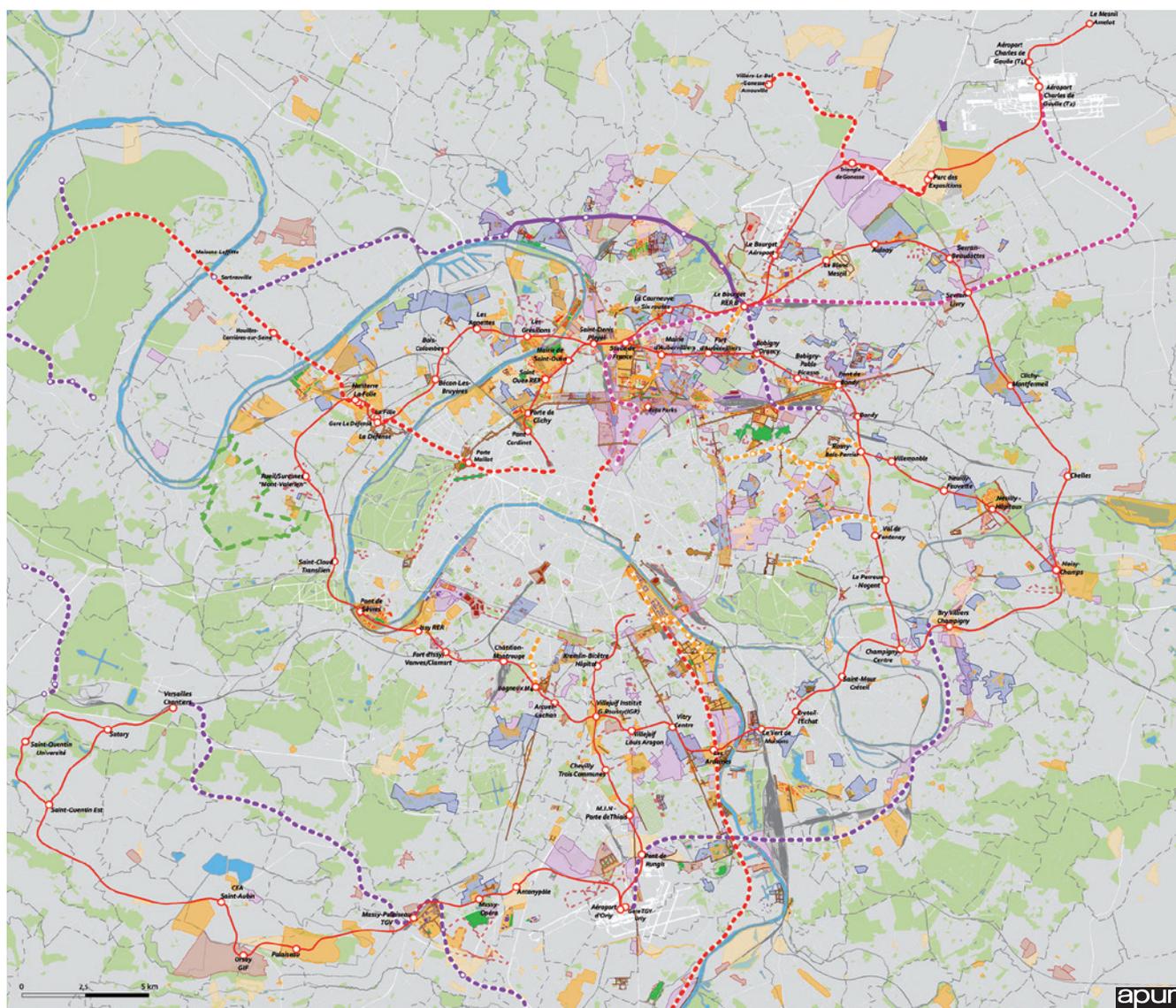
Exemple d'utilisation du fond de plan Apur dans les outils de visualisation cartographique : Observatoire des quartiers de gare du RGPE

http://carto.apur.org:8080/page_accueil/
<http://www.apur.org/article/donnees-disponibles-open-data>

La BD Projet

La nouvelle dynamique et les différentes réflexions engagées à l'échelle métropolitaine par des intervenants multiples ont conduit l'Apur à mettre en place un suivi de l'ensemble des opérations d'aménagement depuis 2010 et à constituer une Base de données projet organisée en trois entités : les périmètres d'opérations, les plans

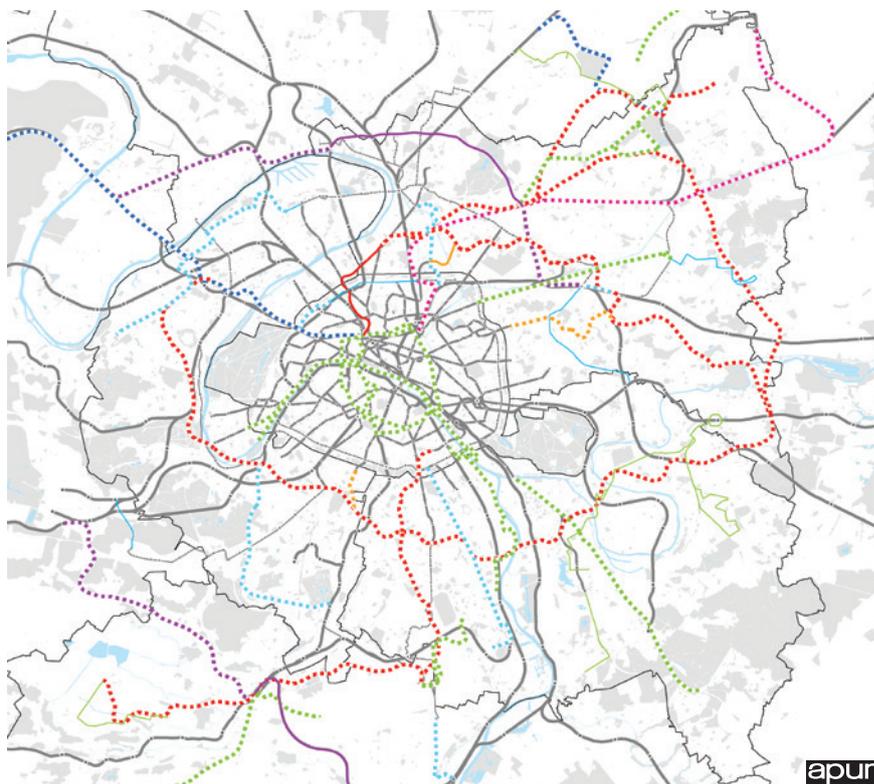
d'opérations, les projets de transport en commun. La combinaison de ces différentes couches permet de proposer une représentation cartographique prospective homogène sur le territoire de la Métropole. La BD projet mise régulièrement à jour est consultable sur le portail Cassini. Elle est en open data depuis fin mars 2016.



http://carto.apur.org:8080/page_accueil/

La BD Mobilité

Cette base de données rassemble le projet du Grand Paris et les projets de transports structurants inscrits au PDUIF, au SDRIF, au Plan de Mobilisation du Nouveau Grand Paris (accord État – Région de mars 2013), prévus à l’horizon 2030. L’Apur continue de mettre à jour pour le besoin des études tous les autres tracés et informations associées du réseau existant ou futur en s’appuyant sur différentes sources (RATP, STIF, SGP...). Ces données font l’objet d’une mise à jour bisannuelle et sont en Open data via le STIF. Le système cartographique est disponible sur le site de l’Apur et intégré à CASSINI.

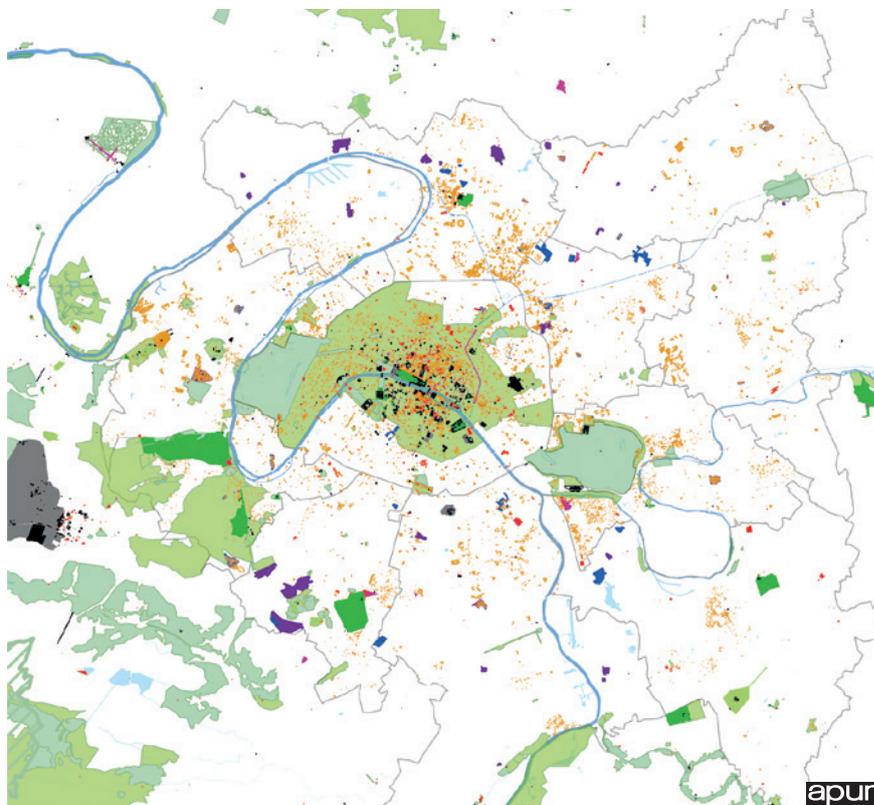


http://carto.apur.org:8080/page_accueil/

La BD Patrimoine

La base de données Patrimoine rassemble les informations patrimoniales disponibles sur le territoire de Paris et la Métropole avec un lien vers les bases sources qui fournissent des fiches descriptives et apporte des informations plus fines au bâtiment lorsque c’est possible. En 2015, des compléments géographiques et thématiques ont été réalisés.

La BD Patrimoine a été normalisée avec un nouveau modèle de données, des fiches descriptives, une note méthodologique et rendue disponible pour tous les utilisateurs du SIG. Cette base de données est disponible en Open data.



Protection monuments historiques

- Bâti - Classé
- Jardin - Classé
- Autre - Classé
- Bâti - Inscrit
- Jardin - Inscrit
- Autre - Inscrit

Autres protections

- Au titre du PLU
- Label XX*
- Cité-Jardins
- Site Inscrit
- Site Classé

<http://www.apur.org/article/donnees-disponibles-open-data>

La BD Centralités

La BD Centralités, couplée avec les autres données de référence permet d'avoir une représentation symbolique des lieux d'intensité urbaine.

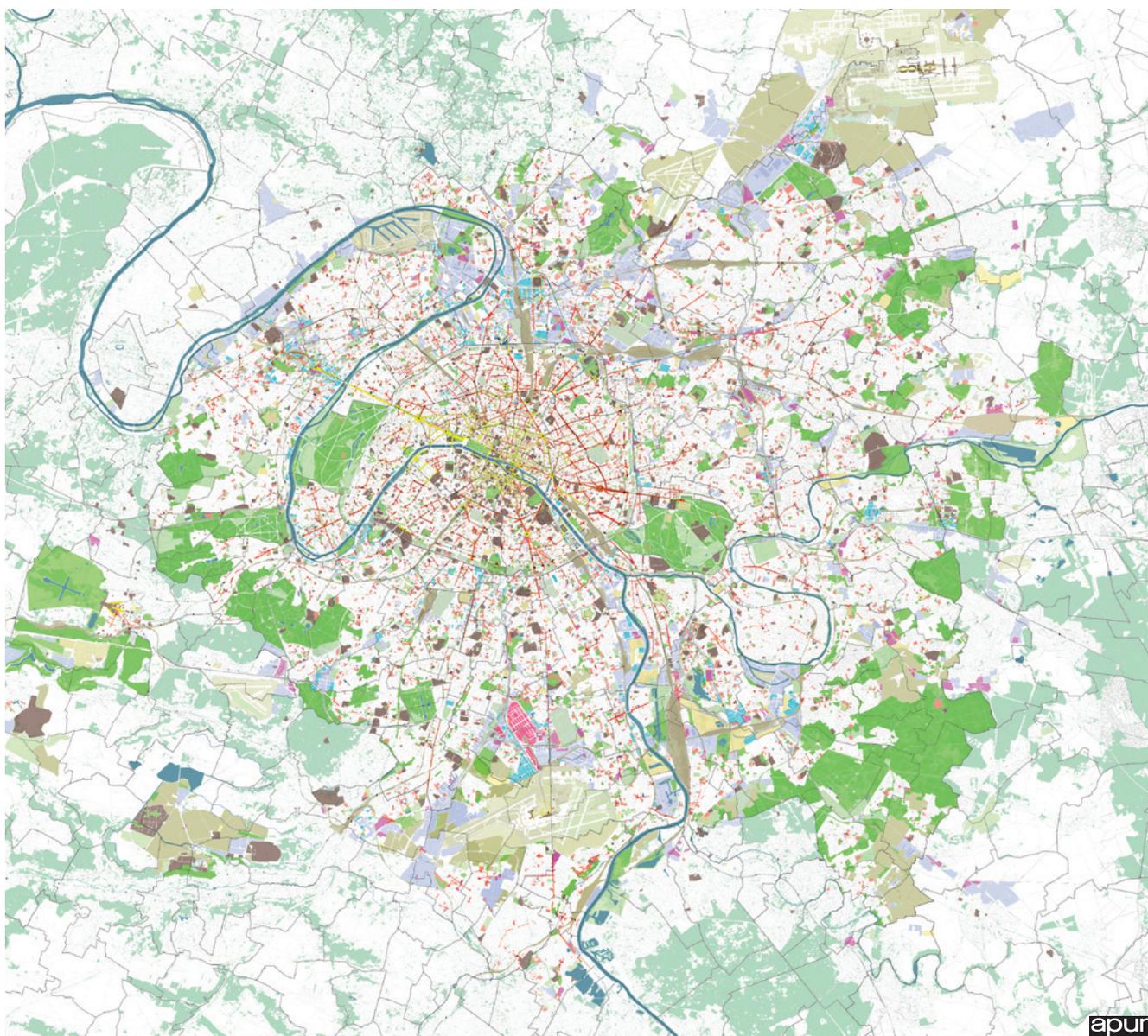
En 2015, la transposition des dernières données constituées en DAO vers le SIG a été finalisée et des fiches descriptives réalisées :

- centralités;
- linéaires commerciaux;
- par ailleurs, une nouvelle couche des emprises d'activités économiques a été consolidée dans le SIG à partir des don-

nées originalement incluses dans les emprises d'équipement, et des informations originalement levées pour produire la carte des centralités dans le cadre des différentes études.

L'intégralité des données, ainsi que la production cartographique est désormais gérée en SIG.

À noter que les données centralités dans le quartier des futures gares du Grand Paris ont été libérées en 2015.



<http://www.apur.org/article/donnees-disponibles-open-data>

Les études

Les études sont le cœur prospectif de politiques urbaines. Elles sont menées sur plusieurs années en lien avec tous nos partenaires, s'appuyant sur des travaux thématiques, des observatoires, et des analyses de cas. Cet assemblage qualitatif et quantitatif est une des caractéristiques des travaux de l'atelier.

L'année 2015 est la dernière du cycle ouvert en 2012 qui au travers du projet d'atelier définissait les grands objectifs pour trois ans :

- Le maintien des connaissances acquises et des données de références ;
- La consolidation des connaissances métropolitaines, du stock bâti, de la trame viaire, des quartiers de gare, des nouvelles économies et de l'ensemble de ce qui constitue le « métabolisme urbain » ;

- Le renouvellement des méthodes et une plus grande diffusion des travaux.

Les études se sont peu à peu structurées autour de 7 grands sujets avec une place grandissante pour les ateliers et l'Apur plateforme.

La lecture des pages qui suivent vous permettra de retenir l'essentiel de ces travaux, riches de leur diversité et issus de croisements complexes d'informations. Ces études sont le reflet de la ville métropole dans laquelle nous vivons et travaillons aujourd'hui, un assemblage de situations urbaines qu'il s'agit de développer ensemble.

Villes et forme urbaines

Les travaux sur les évolutions urbaines menés en 2015 sont axés autour de trois thématiques.

❶ L'adaptation de la ville au changement climatique qui oriente les études sur le bâti parisien et s'incarne dans le suivi des réhabilitations thermiques de l'habitat et les capacités du tissu urbain parisien à accueillir plus de nature. La carte Paris 2050 éditée pour la COP 21 a illustré de façon didactique comment Paris dispose de la capacité de répondre aux enjeux du changement climatique : un catalogue assez vaste d'interventions locales couplées avec des évolutions des cadres de gestion et des usages de l'espace public.

❷ L'évolution des documents d'urbanisme, et particulièrement des PLU, pour y introduire des exigences plus grandes

en matière environnementales tout en ouvrant de nouvelles possibilités de programmes.

Cela s'est traduit en 2015, d'une part, par des travaux complémentaires destinés à enrichir la modification du PLU de Paris, la poursuite du récolement des PLU et en partenariat avec la CAAB, par des travaux en atelier sur le territoire de la ville de Dugny destinés à alimenter la réflexion sur la stratégie urbaine à développer en rive ouest de l'aéroport du Bourget.

❸ Les possibilités d'évolution du stock bâti pour continuer à produire des logements neufs, améliorer les équipements publics et les services aux habitants, accueillir de nouvelles activités économiques, particulièrement les nouvelles formes et de la production en ville ; plusieurs scénarii d'évolution ont ainsi été testés sur des

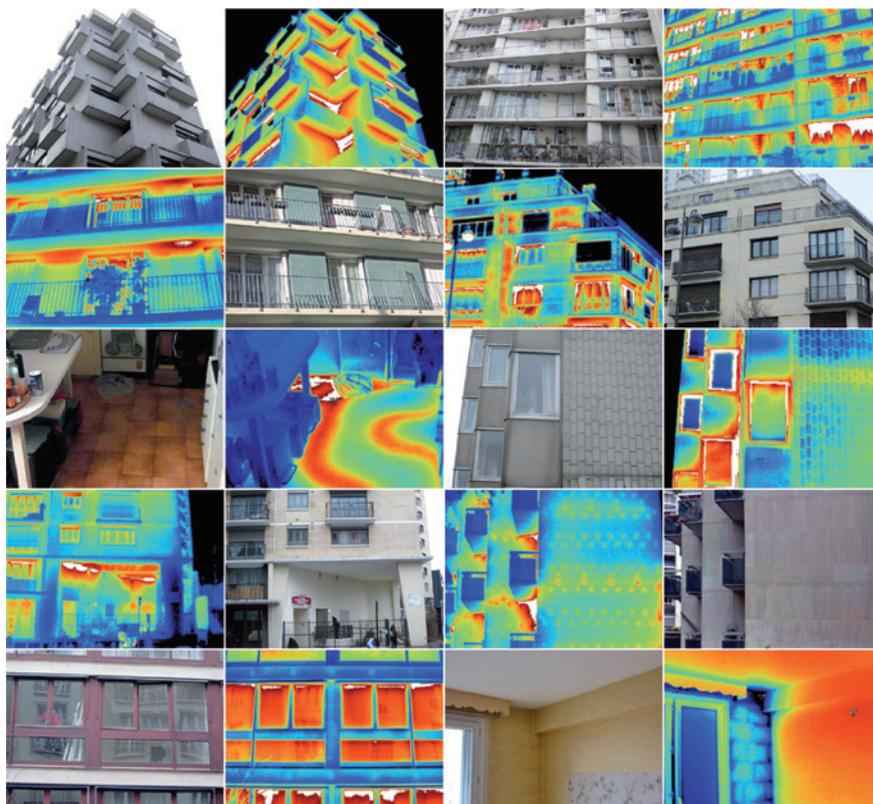
patrimoines publics et privés comme ceux des bailleurs sociaux, le patrimoine universitaire et en particulier le patrimoine universitaire de PSL destinés à son schéma directeur immobilier qui ont permis de faire apparaître des possibilités d'évolution importantes du territoire

Dans le domaine du logement, les travaux sur de nombreux sites d'habitat social mais aussi les travaux sur les chambres de bonne ont permis d'explorer les possibilités de transformation du stock bâti.

L'ensemble de ces études a été mené à travers de nouvelles méthodes, les ateliers rassemblant l'ensemble des acteurs porteurs de projets sur un même site (quartier Montparnasse par exemple) mais aussi des outils, notamment des bases de données consolidées et croisées et enfin, des partenariats renforcés avec des chercheurs.

Réhabilitation thermique des bâtiments construits à Paris entre 1945 et 1974

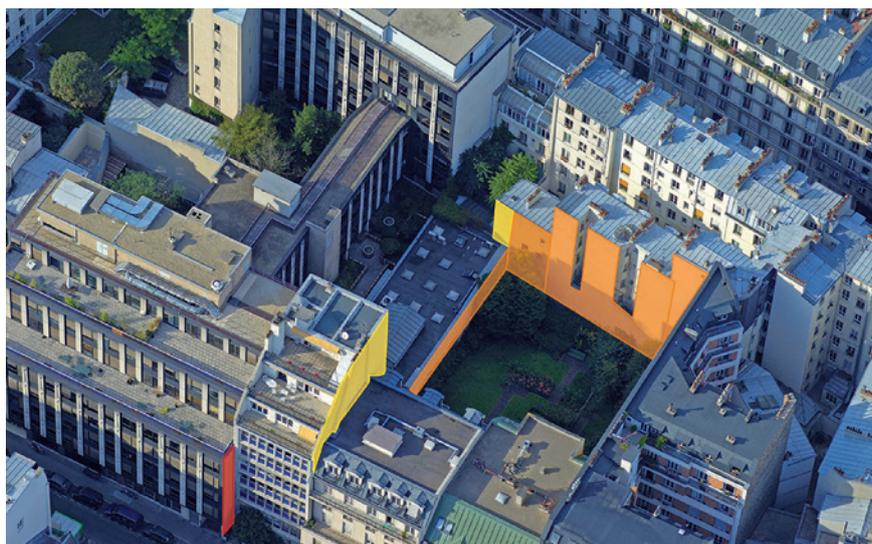
Depuis le vote du Plan climat en 2007, l'Apur a suivi la mise en œuvre des solutions de réhabilitations dans les logements de la période 1945 et 1974. L'étude fait le bilan des pratiques de réhabilitations menées ces dernières années à Paris et analyse en détail huit opérations de rénovation thermique. Cette étude dresse un panorama des solutions mises en œuvre afin de partager la connaissance acquise dans les pratiques de la réhabilitation thermique de l'habitat. Elle précise les exigences environnementales à prendre en compte dans les opérations, notamment en regard de l'atténuation des effets des îlots de chaleur urbain et de l'adaptation de Paris au changement climatique. Elle formule, en conclusion, quelques recommandations pour une meilleure économie des projets de réhabilitation dans un contexte post COP 21.



Mise en ligne sur www.apur.org en juin 2016

Le patrimoine bâti parisien – Premiers repérage pour des réhabilitations thermiques

La quasi-totalité du parc immobilier parisien a été construite avant la première réglementation thermique. L'amélioration de la performance thermique des logements parisiens est par conséquent un enjeu majeur sur le plan économique pour faire baisser la facture énergétique des ménages parisiens, sur le plan écologique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et enfin sur le plan social pour améliorer le confort des logements et lutter contre la précarité énergétique. La Mairie de Paris, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et leurs partenaires lancent un dispositif ayant pour objectif d'améliorer les performances énergétiques de plus de 1 000 immeubles d'habitat privé d'ici 2020. Il s'agit du dispositif Eco-Rénovons Paris. L'Apur a accompagné la préparation de ce plan en rassemblant un ensemble d'informa-



Exemple de murs pignon sur rue, sur parcelle et d'héberge – rue Ballu et rue de Calais, Paris 9^e

■ Pignon sur rue ■ Pignon sur parcelle ■ Héberge

tions permettant de repérer les immeubles les plus concernés par d'éventuels travaux de réhabilitation thermique et en fournissant ces éléments aux opérateurs de la Ville de

Paris en charge de l'animation du dispositif. Le travail fait suite à l'étude menée par l'Apur en 2011 sur l'analyse de la performance thermique des logements parisiens.

<http://www.apur.org/note/patrimoine-bati-parisien-premier-reperage-rehabilitations-thermiques>

ANR Ecoville

L'Apur participe depuis son lancement en 2015 au programme de recherche Ecoville coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Ce programme a pour ambition, sur une durée de 3 ans, d'analyser la végétalisation des murs et des rues sous l'angle de la résilience urbaine. Dans ce cadre l'Apur apporte son expertise pour évaluer la présence de végétation verticale à Paris et les possibilités de son développement futur. Le travail en cours de l'Apur a notamment été présenté le 19 mai 2015 lors de la conférence « du vert à tous les étages » organisée par la Ville de Paris. Le travail effectué jusqu'à aujourd'hui montre que la végétation verticale est très présente à Paris dans les espaces privés intérieurs aux îlots. Par contre, la végétation est très peu présente sur les façades de bâtiments donnant sur rue. Le rapport à l'espace public est souvent considéré comme non propice à la réalisation et l'entretien de murs végétaux.



Square Georges Eastmann (Paris Habitat)

Ces conclusions provisoires se basent sur un inventaire de 50 % du territoire parisien et une série d'entretiens réalisés en 2015,



Rue Cuvier (Muséum d'Histoire Naturelle)

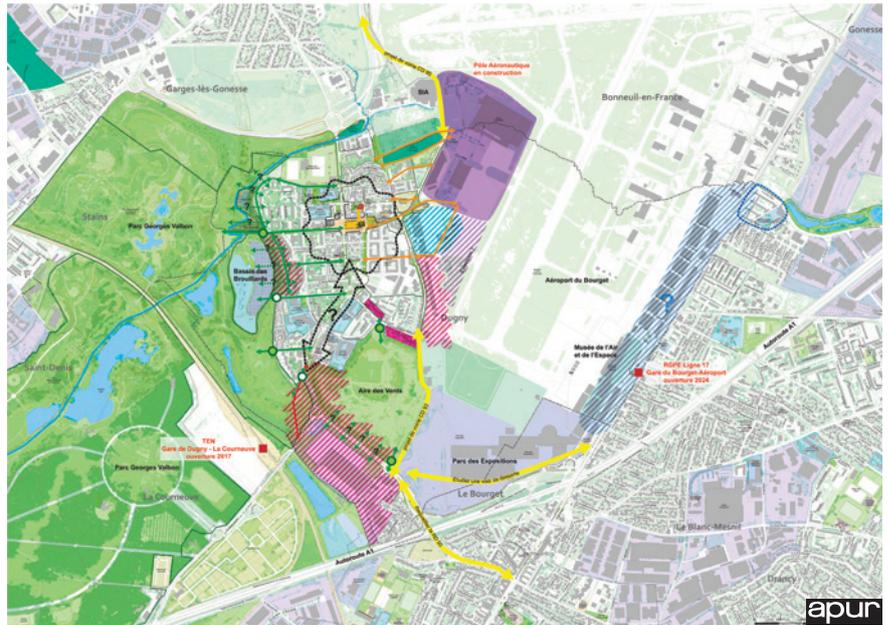
elles devront être validées durant les 2 ans restantes du projet.

Secteur Le Bourget – Dugny

Les ateliers « d'élaboration d'un schéma de référence du développement territorial de la ville de Dugny » entre le parc de la Courneuve et l'aéroport du Bourget s'inscrivent dans le renouvellement des méthodes pour l'élaboration de documents stratégiques par les collectivités.

Accompagnés par l'Apur, les ateliers qui regroupaient l'ensemble des acteurs publics ou privés, ont permis de dégager les grands enjeux du développement du secteur nord métropolitain et de tester une méthode d'élaboration des projets reproductibles sur d'autres territoires de la métropole.

Les cahiers 1 et 2 font la synthèse des éléments de diagnostic, des principales qualités du territoire, des dynamiques en cours et des actions à mener.



Documents disponibles en consultation à la documentation de l'Apur

Récolement et comparaison des PLU de l'ensemble des communes de la Métropole du Grand Paris

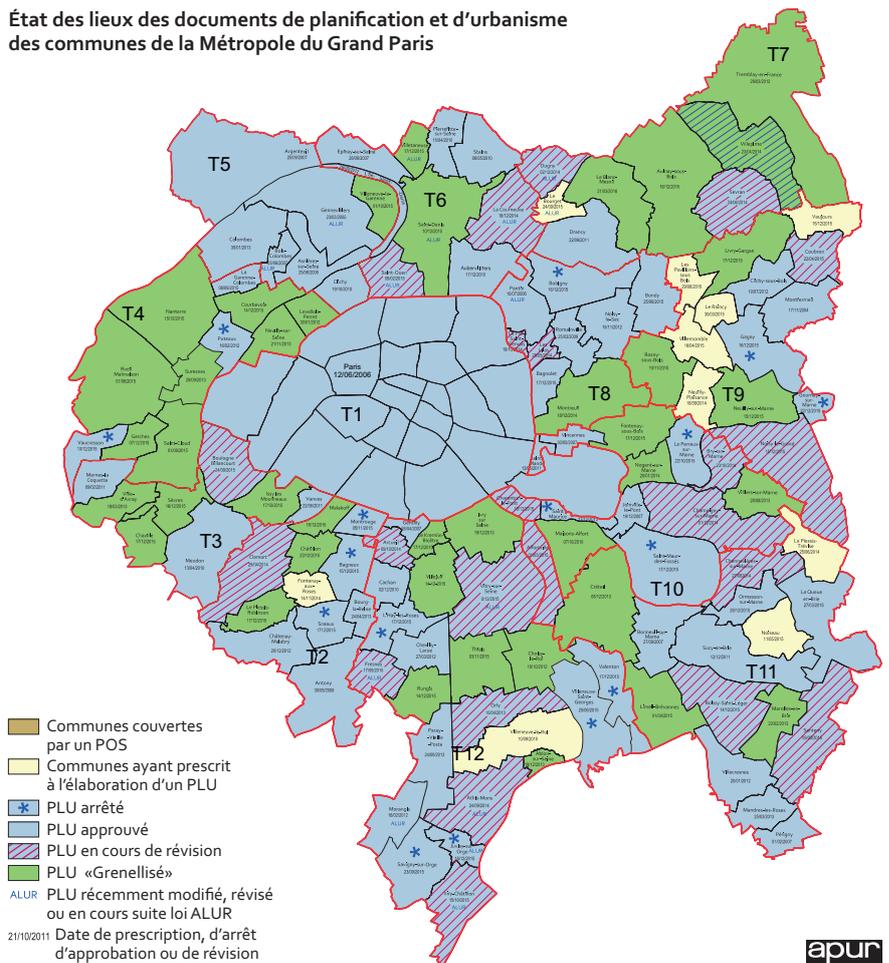
L'Apur s'est engagé depuis 2013 dans le récolement comparatif des PLU de Paris et de l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-De-Marne.

Aujourd'hui les PLU de l'ensemble des communes de la Métropole du Grand Paris ont été récolés et des comparaisons entre les règles édictées dans les PLU et les tissus urbains réels ont été engagées sur le zonage, les hauteurs et les emprises bâties. Elles montrent que les règles des PLU portant sur les tissus urbains existants sont souvent convergentes et que les projets connus sont traités dans des opérations d'aménagement et de programmation (OAP).

Toutefois il est à noter qu'une tendance à transformer les tissus urbains pavillonnaires ou faubouriens le long de grandes voies structurantes du territoire métropolitain se fait jour dans nombre de PLU.

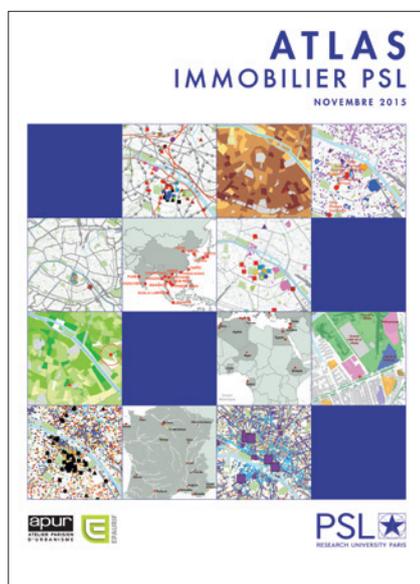
Enfin la comparaison des PLU intègre désormais un suivi et une analyse des modifications et révisions mises en œuvre par les communes depuis 2014, souvent pour mise en conformité avec les lois Grenelle II et ALUR.

État des lieux des documents de planification et d'urbanisme des communes de la Métropole du Grand Paris



Mise en ligne sur www.apur.org en juillet 2016

Implantations universitaires/ analyses foncières



À l'occasion de l'élaboration de la stratégie immobilière de la ComUE PSL (Communauté d'universités et d'établissements Paris Sciences et Lettres), l'Apur a réalisé un atlas immobilier qui décrit les principales implantations, dans et hors Paris, des 25 établissements membres ainsi que leurs activités de recherche et de formation. Une version numérique de cet atlas a été également développée sous la forme de deux applications présentant pour l'une, une entrée par établissement et pour l'autre, une entrée thématique.

Les cartes et les fiches de cet atlas ont été réalisées via un SIG ce qui a nécessité la constitution d'une base de données ad hoc alimentée par des questionnaires détaillés adressés à chacun des 25 éta-

blissements membres de PSL, complétés par une série d'entretiens menés auprès des responsables des services. Ces informations ont été contextualisées grâce aux bases de données disponibles à l'Apur (équipements, transports, projets urbains, commerces, économie, logements...). Des réflexions sur des potentiels de constructibilité des sites parisiens de PSL ont complété cet état des lieux.

Cet outil en ligne permet à l'ensemble des acteurs concernés, collectivités et universités de contextualiser les potentiels immobiliers.

<http://www.apur.org/note/nouvelles-donnees-atlas-universitaire-paris-sciences-lettres>

La Petite Ceinture ferroviaire – Dossier de présentation

Après de nombreuses études sur la petite ceinture ferroviaire menées depuis 2001, et dans la perspective de la signature d'un nouveau protocole entre la Ville de Paris et la SNCF pour l'avenir de ce site, il était nécessaire de refaire un état des lieux des 32 km de voies ferrées et de leurs abords qui constituent autant d'espaces destinés à être ouverts au public à court terme.

Ce document élaboré dans le cadre du programme partenarial de l'Apur compile tous les aspects connus du site et donne à voir son potentiel d'évolution, séquence par séquence, en fonction de ses caractéristiques et de son environnement urbain.



<http://www.apur.org/etude/petite-ceinture-ferroviaire-dossier-presentaion>

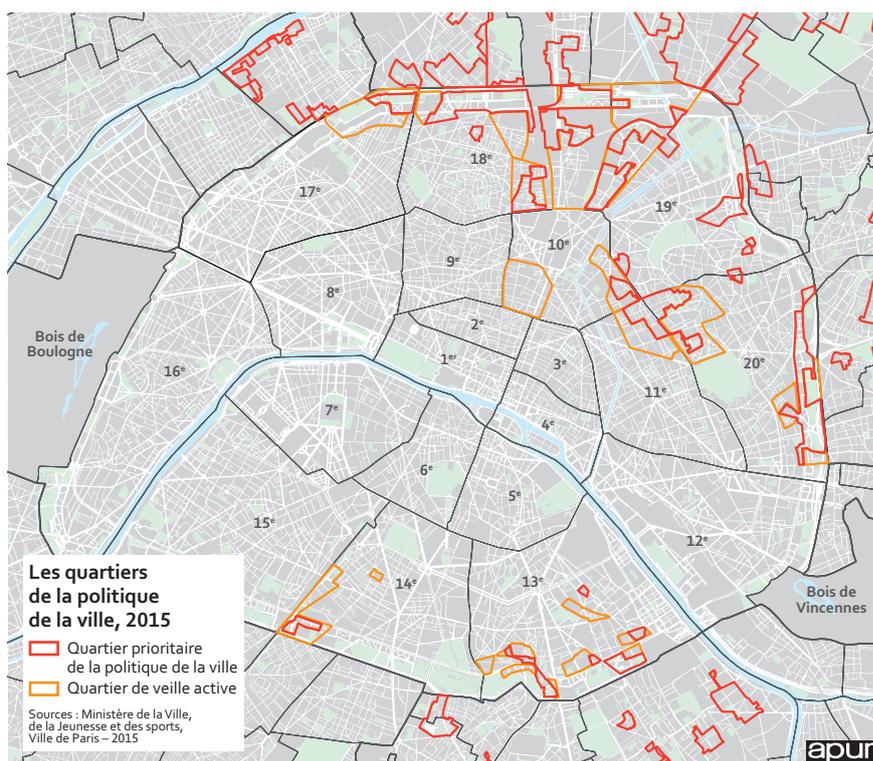
Les quartiers parisiens de la politique de la ville, principales données de l'observatoire des quartiers prioritaires – Contrat de ville 2015-2020

Le contrat de ville signé en mai 2015 pour la période 2015-2020 constitue le nouveau cadre de la politique de la ville à Paris. Il s'appuie sur une géographie nouvelle comprenant 20 quartiers prioritaires et des quartiers de veille active situés dans 8 arrondissements parisiens.

Au total, la géographie de la politique de la ville de Paris concerne 362 000 habitants soit 16 % de la population parisienne, sur une superficie de 1 270 hectares, soit 12 % du territoire parisien.

Ce document rassemble des fiches descriptives des nouveaux quartiers parisiens de la politique de la ville. Une sélection de cartes, d'indicateurs statistiques et de graphiques donne à voir les principales données sociales, économiques et urbaines de ces quartiers.

Certains quartiers, notamment situés aux portes de Paris, sont majoritairement constitués d'habitat social. D'autres sont plutôt formés d'un tissu d'habitat privé en partie dégradé. De manière générale, les indicateurs témoignent de la présence d'une population très modeste dans ces quartiers, avec plus d'un habitant sur quatre vivant sous le seuil des bas revenus (26 % contre 11 % en moyenne à Paris). Ces quartiers accueillent



plus de deux fois plus d'allocataires du RSA que la moyenne parisienne (12,5 % des ménages concernés contre 5,5 % à Paris). Ils sont aussi marqués par la jeunesse de leur population : un habitant sur trois a moins de 25 ans (32 % contre 28 % à Paris). L'enjeu de la formation et de l'accès à l'emploi est majeur pour ces territoires où 16 % des actifs sont en recherche d'emploi et 42 % des habitants

n'ont aucun diplôme. Enfin, les cartes de centralités présentées dans le document pour chacun des secteurs mettent en évidence un déficit de vie urbaine dans certains quartiers, notamment ceux situés le long du Périphérique. Cinq de ces territoires ont été retenus en 2015 au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

<http://www.apur.org/etude/quartiers-parisiens-politique-ville-principales-donnees-observatoire-quartiers-prioritaires-co>

Les adresses des quartiers de la politique de la ville – Contrat de ville 2015-2020

Les quartiers prioritaires font l'objet d'une mobilisation renforcée et adaptée du droit commun. La signature de conventions d'objectifs avec les ministères ou partenaires de l'État permet un ciblage des dispositifs en direction des quartiers, tels que le ciblage de 30 % des emplois d'avenir, ou encore celui de 25 % des services civiques au bénéfice des jeunes des quartiers. Les quartiers prioritaires sont destinataires

des crédits spécifiques d'intervention de la politique de la ville. Ils bénéficient aussi d'avantages ayant pour finalité le développement de l'emploi, le maintien de la diversité de la population, le maintien des services aux habitants, l'aide aux collectivités locales et aux bailleurs sociaux. Les quartiers de veille active, qui correspondent aux périmètres du précédent contrat urbain de cohésion sociale non

retenus parmi les quartiers prioritaires du nouveau contrat de ville, peuvent quant à eux continuer de bénéficier de l'ingénierie de la politique de la ville, de la mobilisation accrue du droit commun et de la pérennisation de certains dispositifs spécifiques tels que la réussite éducative et les adultes-relais. Ce document présente une liste ordonnée de l'ensemble des 16 300 adresses localisées dans ces périmètres.

<http://www.apur.org/etude/adresses-quartiers-politique-ville-contrat-ville-2015-2020>

**Les chambres de service à Paris :
85 % sont inhabitées – Un potentiel
pour développer l'offre de logement ?**

Les immeubles bourgeois construits de 1830 à 1914, nombreux à Paris, comportent en général un ou deux étages traditionnellement réservés aux domestiques et desservis par un escalier séparé dit « de service ». Peu d'études ont été réalisées sur ce parc bien particulier.

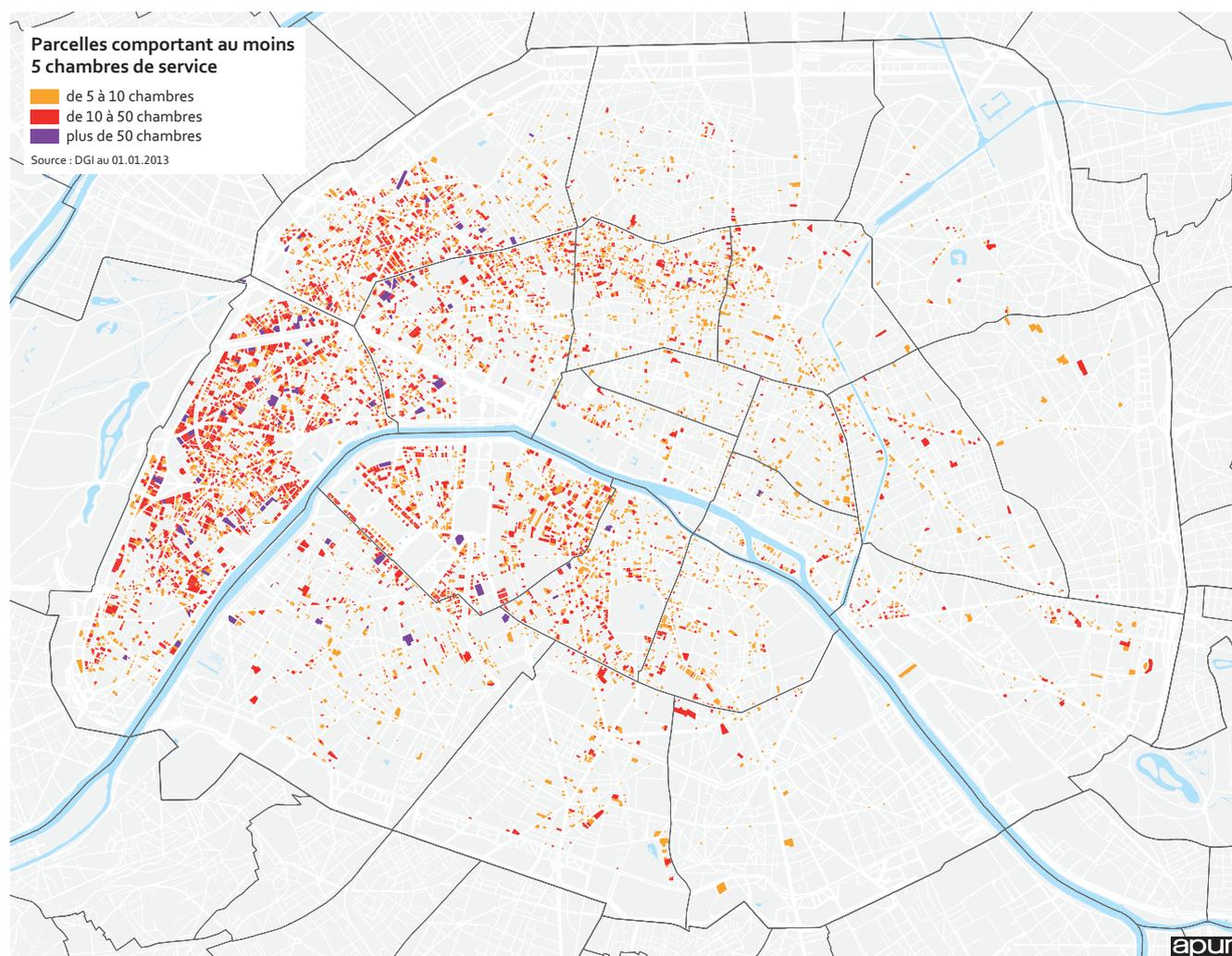
Au long du xx^e siècle, la domesticité dont s'entouraient les familles aisées a fortement baissé, modifiant l'occupation des

chambres qui s'ouvrent alors aux étudiants et aux salariés modestes. Parallèlement, ici et là, une partie des propriétaires parvient à réunir plusieurs chambres pour former un appartement de bonne taille.

En 2002, la situation des chambres de service évolue avec le décret sur le logement décent. Une part importante des propriétaires perd le droit de louer leur chambre à titre de résidence principale faute que

soient réunies les caractéristiques de la décence, notamment l'arrivée d'eau potable, la présence d'un système d'évacuation et d'un coin cuisine et surtout une surface habitable au moins égale à 9 m².

Cette note fait le point sur la répartition géographique, les caractéristiques et l'occupation des chambres à Paris au vu des dernières données disponibles.



<http://www.apur.org/note/chambres-service-paris-85-inhabitees-un-potentiel-developper-offre-logement>

**Préfiguration d'un schéma
métropolitain des crématoriums
franciliens – Premiers éléments**

Cette étude, réalisée en 2014 et 2015, s'inscrit dans le cadre des propositions de loi visant à la création de schémas régionaux des crématoriums adoptées par le Sénat en mai 2014 et mai 2015. Elle vise à établir un diagnostic des décès et du développement de la crémation, ainsi que de la répartition et de l'activité des crématoriums existants ou projetés en Ile-de-France (parties 1 et 2). Elle précise aussi, dans la 3^e partie, les indi-

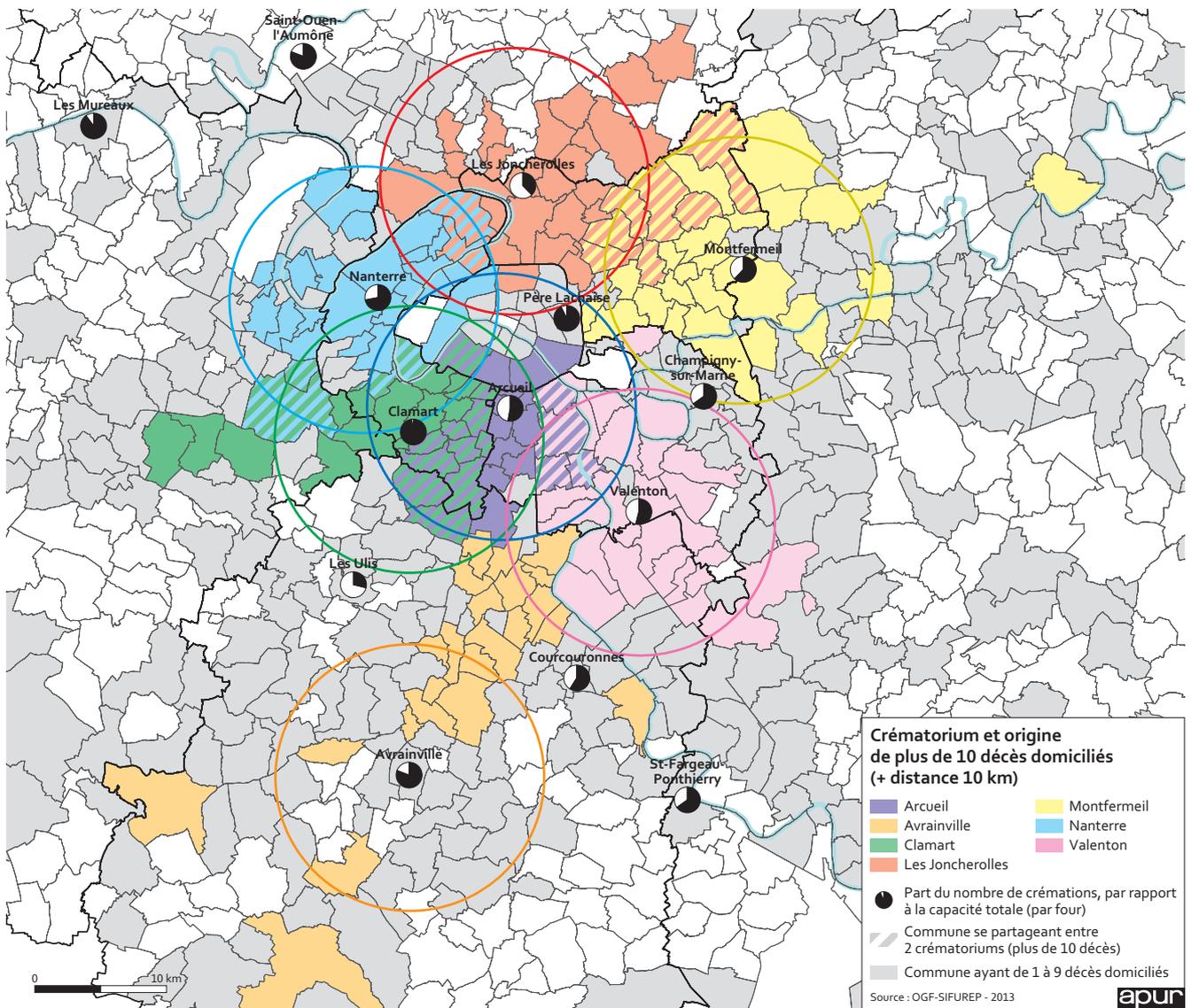
cateurs nécessaires à l'élaboration d'un schéma directeur des crématoriums franciliens et les conditions à prendre en compte pour la création de nouveaux crématoriums (localisation et accessibilité, qualité d'accueil et de service).

Cette première approche d'un schéma métropolitain des crématoriums franciliens témoigne d'une hétérogénéité dans le développement de la crémation et d'une

grande variation d'activité des équipements existants.

Elle confirme aussi que la création d'un nouveau crématorium ne se fait pas sans répercussion sur ceux qui existent ; les critères de localisation ne peuvent donc se limiter à une échelle trop locale.

Communes de domicile des défunts crématisés dans 7 des 16 crématoriums franciliens



Environnement et réseaux

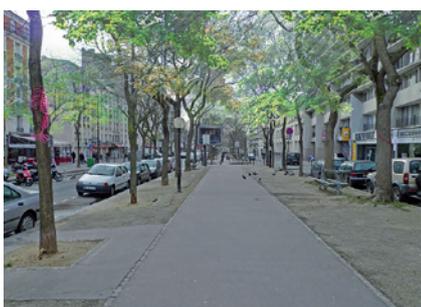
L'année 2015 a vu la poursuite des études sur le Plan Local Énergie pour Paris et la Métropole, avec la restitution de l'ensemble de l'étude en novembre 2015, à l'occasion de la COP 21, associée à la publication de deux études concernant d'une part Paris et d'autre part la Métropole, d'une synthèse, et d'une carte illustrant les potentialités pour Paris en 2050. L'objectif de ces deux études est d'apporter des éléments d'analyse essentiels dans l'optique de l'élabora-

tion des plans Climat Air Énergie territoriaux et métropolitain. Ces travaux montrent en particulier la capacité de la métropole à respecter les objectifs du SRCAE.

Concernant l'eau, l'année 2015 a prolongé les études des années précédentes, notamment d'une part sur la préservation et la valorisation de la ressource en eau brute, et d'autre part sur la gestion des eaux pluviales. Les réflexions sur ce dernier point ont contribué à l'élaboration du Plan Pluie à Paris.

Après les études menées en 2014 et début 2015 sur l'opportunité de réserver des espaces pour la logistique urbaine sur des emprises privées dans le cadre de la modification du PLU de Paris, l'Apur a poursuivi ces réflexions pour identifier des potentiels logistiques sur des sites publics. Ce travail s'inscrit dans une démarche plus large de recherche de lieux susceptibles d'accueillir des services urbains de proximité, qui sera développé en 2016/2017.

Préservation et valorisation de la ressource en eau brute – Une gestion parisienne des eaux pluviales



© Apur



© Apur

Fosses d'arbres continues engazonnées, bordées de pavés, état existant et proposé. Boulevard de Charonne, Paris 11^e/20^e, photomontage Apur

Cette étude prolonge les réflexions sur la gestion de l'eau brute en ville inscrites au programme partenarial de l'Apur depuis 2010. L'objectif est de dégager une vision prospective de la place des ressources alternatives à l'eau potable en milieu urbain et d'aider à mieux comprendre comment celles-ci sont prises en compte aujourd'hui et pourraient l'être à l'avenir, à différentes échelles.

Engagée dans le cadre du programme partenarial de 2014 et 2015, en lien avec la Direction de la propreté et de l'eau de la Ville de Paris (DPE), cette étude vise à territorialiser la gestion des eaux pluviales. Elle fait écho aux réflexions sur le Plan Pluie à Paris en proposant des déclinaisons à l'échelle de l'espace public et de l'espace privé (quartiers existants représentatifs, îlots, parcelles).

Cette approche est déclinée en deux grandes parties. La première est une lecture

thématique des liens entre l'eau de pluie et la ville. Elle aborde les grands objectifs et enjeux liés au sous-sol, au sol, au végétal et au bâti. Pour chaque thème, des préconisations résument et illustrent les actions possibles. La seconde partie examine la transformation diffuse de l'existant à partir de cas représentatifs des tissus urbains parisiens (faubourgs denses, HBM, grand ensemble, parcelle type). Les dispositifs appliqués à ces exemples et susceptibles d'être mis en œuvre plus largement dans les espaces publics et les espaces privés à Paris sont ensuite étudiés sous forme de fiches techniques détaillées.

Il ressort des simulations effectuées qu'il est possible d'atteindre des objectifs ambitieux de réduction des rejets d'eau de pluie au réseau d'assainissement en agissant de manière diffuse sur le tissu existant et en diversifiant les techniques.

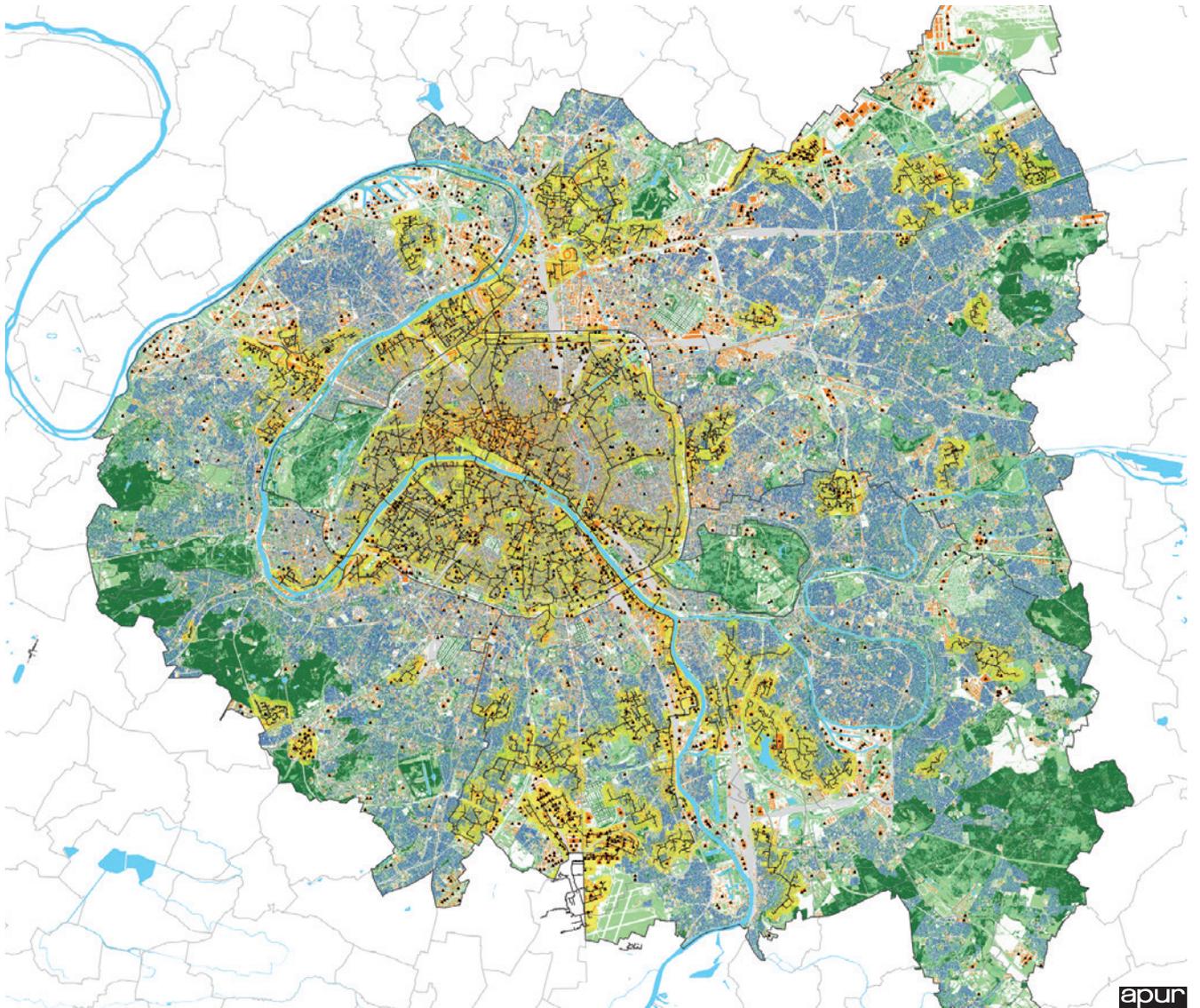
Un Plan Local Énergie pour la métropole et Paris

L'optimisation du lien entre territoires et énergies constitue l'un des facteurs de la réussite de la transition énergétique de nos territoires. Les consommations énergétiques liées au bâti jouent un rôle primordial, à côté de celles liées aux transports. À l'échelle de la Métropole du Grand Paris, la consommation énergétique du bâti (résidentiel et tertiaire) représente environ 90 TWh/an (ARENE, 2009). C'est 65 % de la consommation énergétique totale en incluant transports terrestres et industrie

(moyenne régionale). Les faibles niveaux de consommation énergétiques des constructions neuves, associés à un faible taux de renouvellement urbain font que la très grande majorité des consommations (et des émissions de gaz à effet de serre) seront le fait en 2050 de bâtiments déjà construits aujourd'hui. La connaissance du stock bâti, autant du point de vue des consommations, que de la capacité à accompagner l'essor des énergies renouvelables et de récupération, la valorisation des réseaux énergétiques et le développement des énergies renouvelables sont les éléments structurants pour mener une politique massifiée

vis-à-vis de la réduction de la consommation en énergie et en émissions de gaz à effet de serre (GES).

C'est dans ce contexte qu'a été développé le « Plan Local Énergie (PLE) », démarche engagée par l'Atelier parisien d'urbanisme à l'échelle de Paris et de la Métropole du Grand Paris avec de nombreux partenaires publics et privés. Elle vise à fournir aux acteurs territoriaux une « boîte à outils » réunissant, à partir d'un système cartographique, données et éléments d'analyse qui leur permettront d'asseoir leur stratégie énergétique territorialisée. Il constituera l'une des bases du futur Plan Climat Air Énergie Métropolitain.



Synthèse du Plan Local Énergie

www.apur.org/etude/un-plan-local-energie-metropole-paris

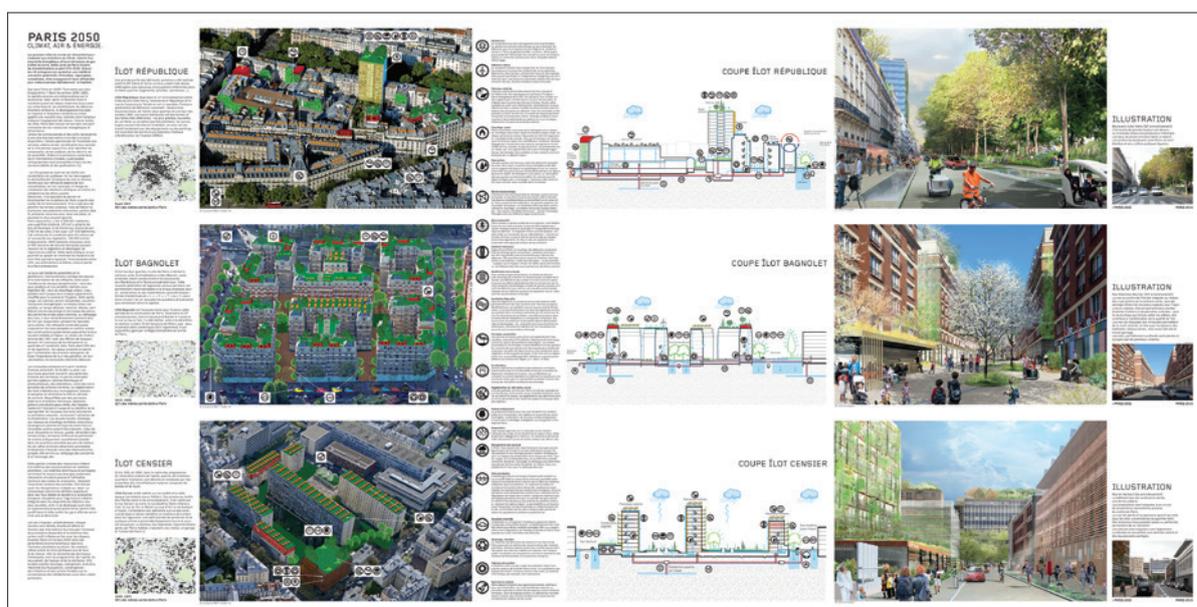
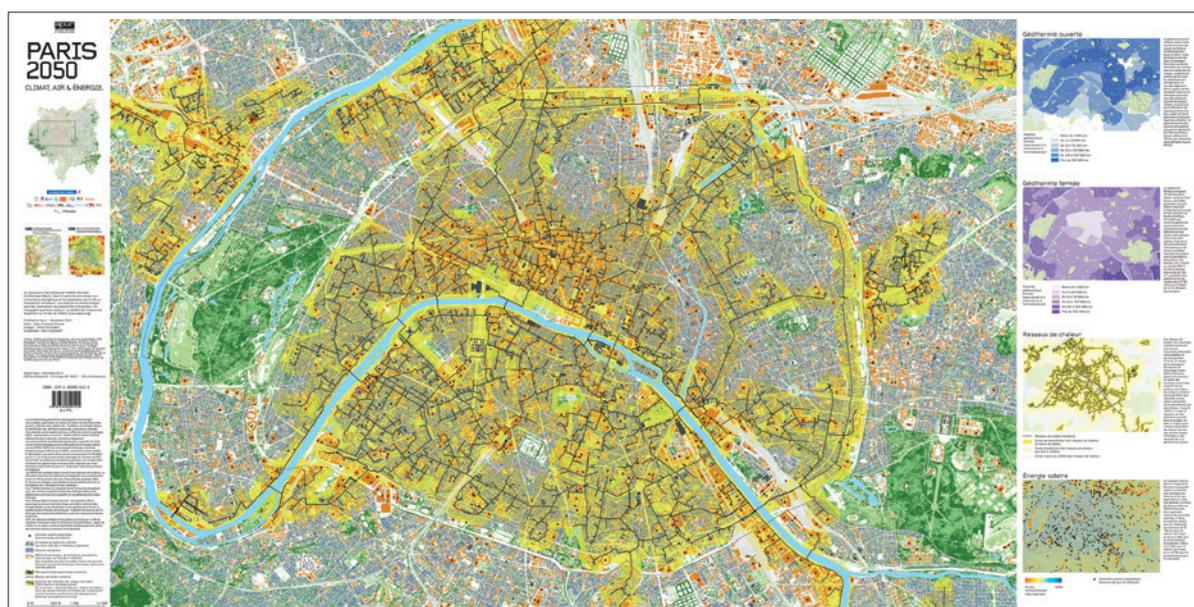
Carte Paris 2050, climat air et énergie

À l'occasion de la Cop 21, l'Atelier parisien d'urbanisme a publié un ensemble de travaux engagés depuis 2013 autour des plans climat air énergie pour Paris et la métropole. Parmi ceux-ci, la carte « Paris 2050 » éditée à cette occasion et la datavisualisation qui l'accompagne (élargie à l'échelle des départements de la Petite Couronne) illustrent le potentiel et la transformation nécessaires pour réussir l'adaptation de la métropole

du Grand Paris au changement climatique : ressources à mutualiser comme les réseaux de chaleur et les échanges thermiques entre bâtiments, actions parfois très simples à engager comme transformer nos rues, profiter de l'air et du soleil, échanges thermiques entre les eaux propres et sales souvent plus chaudes.

Il s'agit aussi d'innover et d'inventer pour profiter de la chaleur des sous-sols, de la fraîcheur des terrasses, du potentiel offert par ce qui est déjà là, du recyclage, des

déchets mais aussi de ce qui est simplement usé et de trouver dans la ville des ressources nouvelles pour contribuer à l'alimentation et à la santé des citoyens. Trois îlots parisiens servent d'exemple. Petits textes et croquis à l'appui ciblent les actions à venir : trouver dans la capitale une part croissante de ses ressources énergétiques et alimentaires, adapter la ville aux pics de chaleur, maîtriser les mobilités électriques, stimuler l'économie circulaire.



<http://www.apur.org/livre/carte-paris-2050-climat-air-energie>

Cartographies interactives (datavisualisation):
<http://www.apur.org/article/datavisualisation-paris-2050>

Déchets de proximité et recyclage à Paris : éléments pour un schéma directeur

Dans le prolongement des travaux menés fin 2014, l'Atelier a poursuivi sa contribution visant à l'élaboration d'un schéma directeur des déchets de proximité et du recyclage à Paris.

L'analyse des déchets des parisiens montre un fort potentiel d'amélioration du tri qui pourrait impacter l'ensemble des filières de collecte et de traitement, et ce, au-delà du cas spécifique des déchets occasionnels, et dans une dimension métropolitaine. Si les déchets étaient orientés vers le flux correspondant à leur nature, le bac « vert » ne représenterait plus que 40 % de l'ensemble (contre 72 % en 2013), le bac « jaune » (en pieds d'immeuble ou dans les espaces propreté de proximité) passerait de 7 % à 32 %, et les apports de déchets occasionnels en CVAE ou en collecte en porte à porte de 8 % à 9 %.

Mais, qu'il s'agisse d'amélioration du tri, de

réemploi, ou, au préalable, de réduction des déchets, l'outil principal demeure l'information et la pédagogie des habitants. Or, le déploiement de filières jusqu'ici encore peu développées comme les recycleries-ressourceries, ou les installations de compostages (en pieds d'immeuble ou à l'échelle de quartier) doit pouvoir contribuer à cette indispensable sensibilisation.

L'un des leviers essentiels repose sur un maillage fin du territoire par de nouveaux équipements adaptés à cette nouvelle donne :

- un renforcement des déchèteries classiques qui pourront aussi se décliner en déchèteries de proximité (affranchie des contraintes réglementaires ICPE), en points propreté situés au plus proche des habitants, ou encore en déchèteries mobiles afin de compléter le maillage en s'insérant plus aisément dans le tissu urbain dense (déjà, le budget participatif parisien a permis la mise en place de 75 services de « Tri mobile » par mois depuis l'automne 2015);
- un déploiement des ressourceries-recy-



© Apur

Un Tri-mobile, place d'Italie à Paris

cleries qui pourront être adossées pour tout ou partie aux points de collecte des déchets occasionnels;

- mais aussi des composteurs (qu'ils soient en pieds d'immeubles ou répartis dans les quartiers).

Enfin, ces nouveaux équipements pourront être adossés à d'autres services urbains (logistique en particulier) et devenir ainsi polyvalents (les nouvelles « stations-service ») de manière à leur conférer une visibilité maximale dans le quotidien des citoyens.

<http://www.apur.org/etude/dechets-proximite-recyclage-paris-elements-un-schema-directeur>

Inserer des espaces logistiques dans le tissu dense – Principes d'aménagements et exemples de transformation de délaissés

L'étude menée par l'Apur en 2013-2014, « logistique urbaine : vers un schéma d'orientation logistique parisien », a mis en évidence la nécessité de disposer au sein du système urbain de trois niveaux de sites logistiques pour assurer un maillage complet du territoire parisien tout en réduisant les flux.

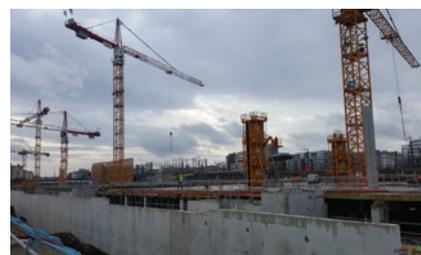
L'Apur a poursuivi ces réflexions en 2015 par l'examen des potentialités de sites publics, en s'appuyant sur une définition des caractéristiques spatiales, techniques ou programmatiques attendues pour chacun des trois niveaux d'espaces logistiques. Les fonctionnements et les programmations recherchés sont illustrés dans la mesure du possible par des équipements exemplaires, en cours de réalisation ou déjà fonctionnels.

Les opportunités d'implantations présentées illustrent de manière pragmatique la façon dont la logistique urbaine peut s'insérer dans le tissu urbain existant.

Trois types de sites sont ainsi recherchés :

- des sites de type plateforme logistique urbaine, compris entre 10 000 et 20 000 m², destinés à accueillir des flux massifiés;
- des sites de type espace logistique urbain, de quelques centaines de m² à 3 000 m², dans le diffus, destinés à accueillir des plateformes d'échanges mais aussi à garer et recharger des véhicules et offrant des locaux sociaux aux livreurs;
- des sites de type relais de quartier, équipements de quelques dizaines de m², destinés aux particuliers (point de retraits ou de retour de colis, points relais, consignes automatiques...).

La question de l'insertion urbaine de ces équipements est primordiale dans une ville très dense où le foncier disponible est



© Apur

rare. La transformation d'espaces actuellement délaissés ou sous-utilisés en espaces notamment logistiques représente donc un enjeu majeur.

Outil opérationnel de mise en œuvre du maillage logistique parisien, ce cahier de références a vocation à assister les maîtres d'ouvrage dès leur première phase d'études et aux différentes étapes de leur(s) projet(s). Ce document est élaboré pour s'adresser aux élus comme aux techniciens, ainsi qu'à tous les acteurs de l'investissement et de l'exploitation des équipements logistiques.

<http://www.apur.org/etude/inserer-espaces-logistiques-tissu-dense-principes-amenagements-exemples-transformation-delaiss>

Espace public et mobilité

Les études consacrées aux évolutions de l'espace public, engagées depuis 2010, ont été enrichies de travaux menés autour de sites particuliers, tels que les espaces sous le métro aérien, les 7 places parisiennes ou la petite ceinture ou les abords de la ligne 15 du futur métro pour faciliter l'accès des bus.

Cette approche plus territorialisée a permis de mettre en pratique les grandes orientations posées les années précédentes. L'espace public se fait espace de services et d'usages pour l'habitant, dans une vision plus frugale, écologique et participative des modalités d'aménagement. De nouvelles

méthodes de travail ont été développées. Enfin, la concession du système de vélos en libre-service « Vélib' » a débuté en février 2007 pour une durée de 10 ans. La question se pose donc d'une nouvelle concession, et du périmètre sur lequel elle serait pertinente. C'est l'objet de l'étude réalisée par l'Apur.

Espaces publics sous le métro aérien, entre Barbès et Stalingrad – Compte rendu d'ateliers

L'Apur a inscrit à son programme de travail 2014-2015 plusieurs études liées aux évolutions de l'espace public. Dans ce cadre, il a animé un atelier urbain sur les espaces publics, sous le métro aérien de Barbès à Stalingrad. L'objectif était de mettre en place un cadre de coproduction de propositions opérationnelles sur ce secteur.

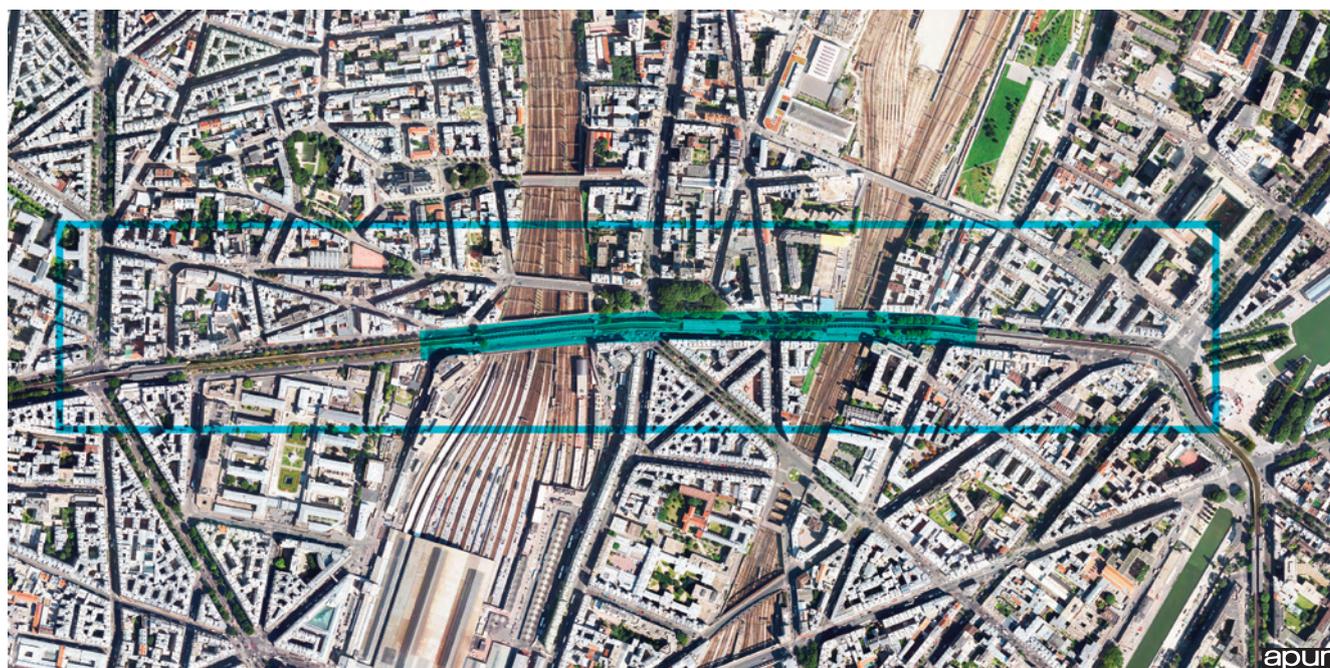
Les travaux de cet atelier se sont inscrits dans une vision urbaine à moyen et long terme de cette séquence urbaine. Il s'agit néanmoins d'identifier des actions réalisables à court terme pour améliorer la situa-

tion sur le tronçon le plus problématique, de la rue de Philippe de Girard à la rue de Tombouctou.

La méthode de travail proposée par l'Apur consiste à réfléchir en ateliers thématiques avec l'ensemble des acteurs concernés. Ces ateliers sont alimentés par une marche exploratoire et des documents de cadrage sur les enjeux et problématiques du secteur. Trois réunions se sont tenues de janvier à mars, copilotées par le SG/Pavex et l'Apur, associant mairies d'arrondissement, directions techniques, conseils de quartier, asso-

ciations concernées et pour certaines RATP et équipements culturels. Cette étude est une restitution du diagnostic et des propositions issus de l'atelier.

Le diagnostic a montré les forces de cet espace : situation stratégique dans le quartier et à l'échelle métropolitaine, intérêt architectural et paysager du lieu. Il a montré aussi ses failles importantes : encombrement et fragmentation, mésusages, points de concentration des difficultés.



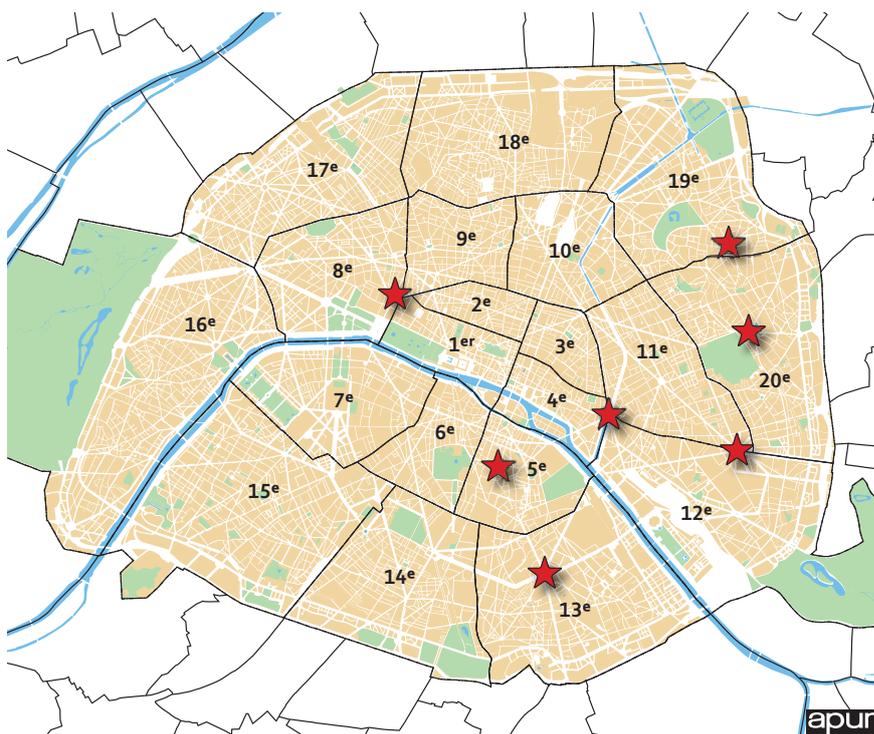
<http://www.apur.org/etude/espaces-publics-metro-aerien-entre-barbes-stalingrad-compte-rendu-ateliers>

Réaménagements de 7 places parisiennes

Toujours dans le cadre de ses travaux sur les évolutions de l'espace public, l'Apur a travaillé sur le renouvellement des méthodes de transformation de l'espace public parisien.

Le réaménagement de 7 places parisiennes (Bastille, Nation, Fêtes, Panthéon, Madeleine, Italie, Gambetta) a fait l'objet d'un travail collectif inédit :

- lancement de la démarche lors d'un séminaire pluridisciplinaire autour d'experts internationaux des questions de l'espace public,
- mise en place d'un atelier de projet conjoint Ville de Paris (SG/Pavex, DVD) et Apur pour bâtir des plans-programmes pour chaque place,
- séminaire de restitution des plans-programmes.



<http://www.apur.org/etude/reamenagements-7-places-parisiennes>

Étude d'opportunité d'un Vélib' métropolitain

Le service de VLS (vélos en libre-service) dispose aujourd'hui d'un retour d'expérience de 8 ans sur Paris et de plus de 6 ans sur les communes riveraines de Paris, dans un périmètre de 1,5 km autour de Paris. L'implantation des stations avait été déterminée suite à une étude de l'Apur de 2006, basée sur une cartographie de la demande de déplacements pour l'ensemble des motifs (domicile, travail, achats, loisirs). Cette étude prenait également en compte le critère du nivellement, fondamental pour l'accessibilité aux stations.

Neuf ans après cette étude, et en complément des travaux menés dans le cadre de l'étude trame viaire et de l'observatoire des quartiers de gare, il a semblé utile, à la veille de la relance d'un appel d'offres pour un système de VLS, de tirer un bilan du système actuel et de réfléchir à l'opportunité d'un Vélib' métropolitain.



La présente étude est organisée en deux parties :

- Une partie bilan qui compare la démarche menée en 2006 et le fonctionnement réel observé en 2014 et 2015 au regard des hypothèses de demande de déplacements faites en 2006. Cette partie s'achève par une cartographie actualisée de la demande de déplacements, réalisée à l'échelle de la Métropole.

- Une partie prospective qui propose un système public de vélos pour la Métropole s'appuyant d'une part sur une offre de vélos en libre-service dans les secteurs denses et mixtes qui le justifient, combiné à un système de location longue durée de vélos pour les autres secteurs.

<http://www.apur.org/etude/etude-opportunit-e-un-velib-metropolitain>

L'insertion urbaine des bus autour de la ligne 15 Sud – Enrichissement des travaux autour des nouvelles accessibilités

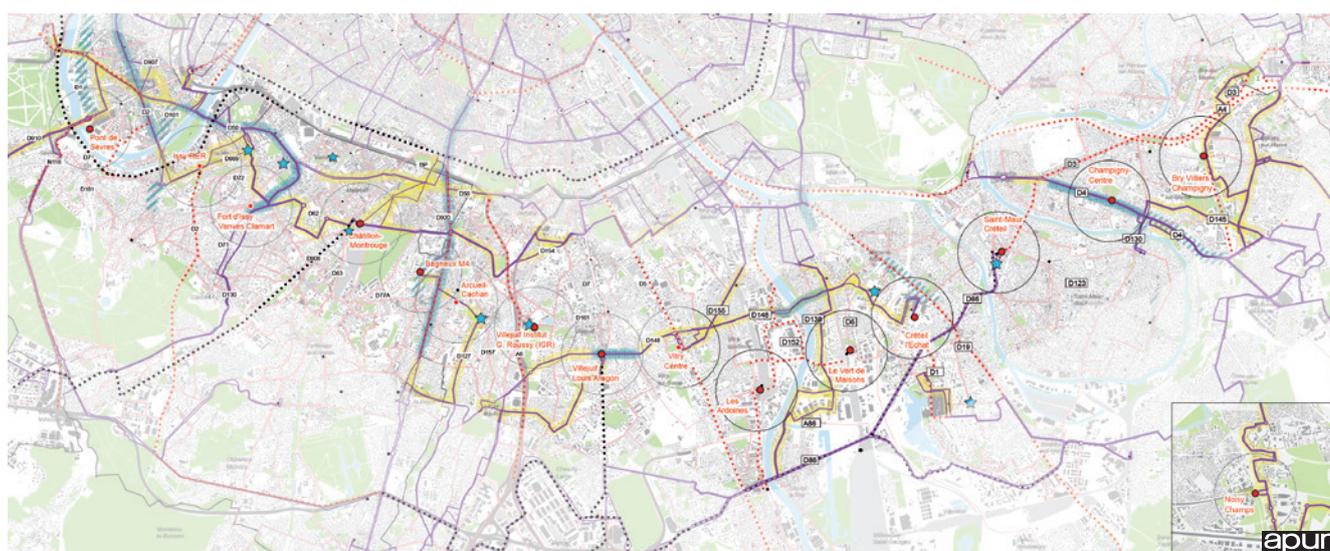
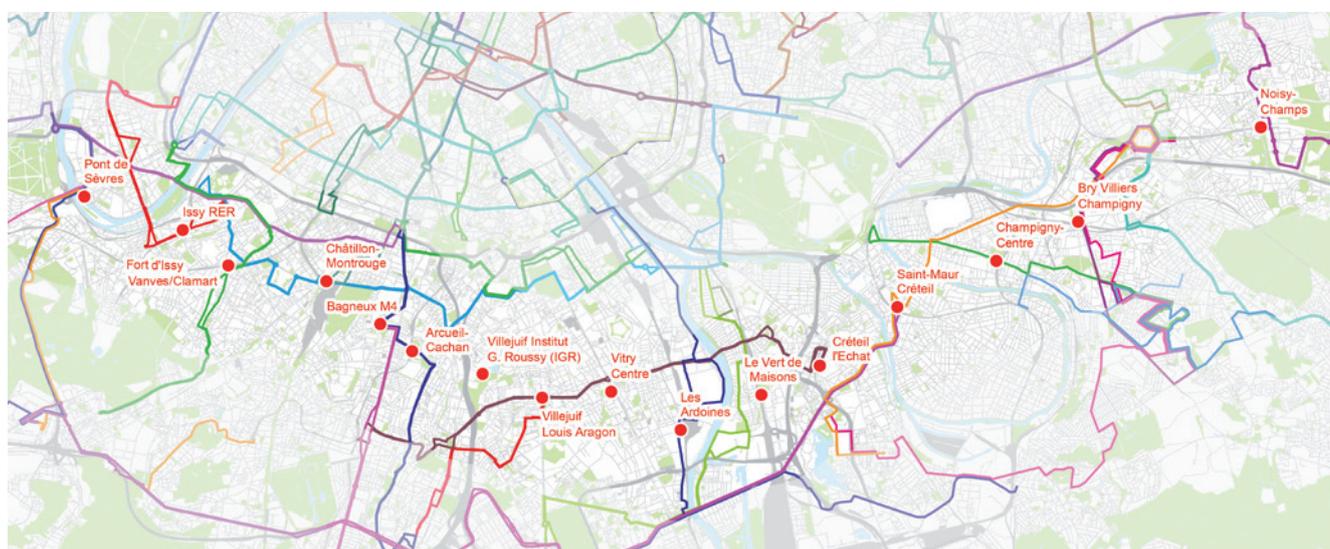
L'étude sur le réseau bus autour de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express est menée dans le cadre du programme partenarial de l'Apur. Elle fait suite aux travaux sur la trame viaire du cœur d'agglomération et sur le rabattement aux gares.

À partir d'un diagnostic des points durs de circulation des bus et des caractéristiques de la trame viaire, l'étude propose des principes et des bonnes pratiques d'aménagement de

l'espace public, adaptés au réseau de voies étroites de la métropole. Elle conclut par la proposition de 3 grands enjeux pour l'optimisation du réseau bus autour de la ligne 15 Sud :

- une plus grande lisibilité du réseau bus structurant formé des lignes Mobilien et de bus articulés ;
- l'optimisation du rabattement en bus ;
- l'insertion urbaine et la prise en compte des besoins futurs des pôles d'échanges bus.

Le Cahier 1 porte sur un diagnostic des points durs de circulation, les caractéristiques de la trame viaire et les perspectives d'évolution du réseau bus en lien avec le Schéma Cible du Stif. Le Cahier 2 porte sur des propositions et des pistes d'actions, dont la faisabilité reste à étudier, pour favoriser l'insertion et l'efficacité du réseau bus autour de la Ligne 15 sud. Les enjeux sur les futures gares routières font l'objet d'un chapitre spécifique.



<http://www.apur.org/etude/insertion-urbaine-bus-autour-ligne-15-sud-enrichissement-travaux-autour-nouvelles-accessibilit>

Social et sociétal

Définir la qualité de la vie au moyen d'une vingtaine d'indicateurs, en tirer une cartographie à l'échelle de la métropole, c'est à ce nouvel exercice que s'est livré l'Apur en collaboration avec l'Insee afin de mieux cerner les atouts et les faiblesses des arrondissements parisiens et des communes de la petite couronne.

Une étude de benchmark a été initiée en collaboration avec Sciences Po. Son objectif

était d'examiner les nombreuses enquêtes qui établissent des classements et des comparaisons entre Paris et d'autres métropoles. On y apprend que Paris arrive souvent à la troisième place dans les classements après New York et Londres mais se classe première sur certaines thématiques comme la santé.

Trois études ont porté sur les conditions de vie de certaines populations : les seniors confrontés à la montée du chômage, les

16-25 ans face aux difficultés de décohabitation, les familles avec jeune(s) enfant(s) placés devant le choix d'un mode d'accueil. La refonte de la géographie de la politique de la ville a mobilisé l'Observatoire des quartiers, dont l'ensemble des données ont été actualisées.

Sont regroupées ici des études centrées sur Paris, les études métropolitaines étant regroupées p. 42 à 50.

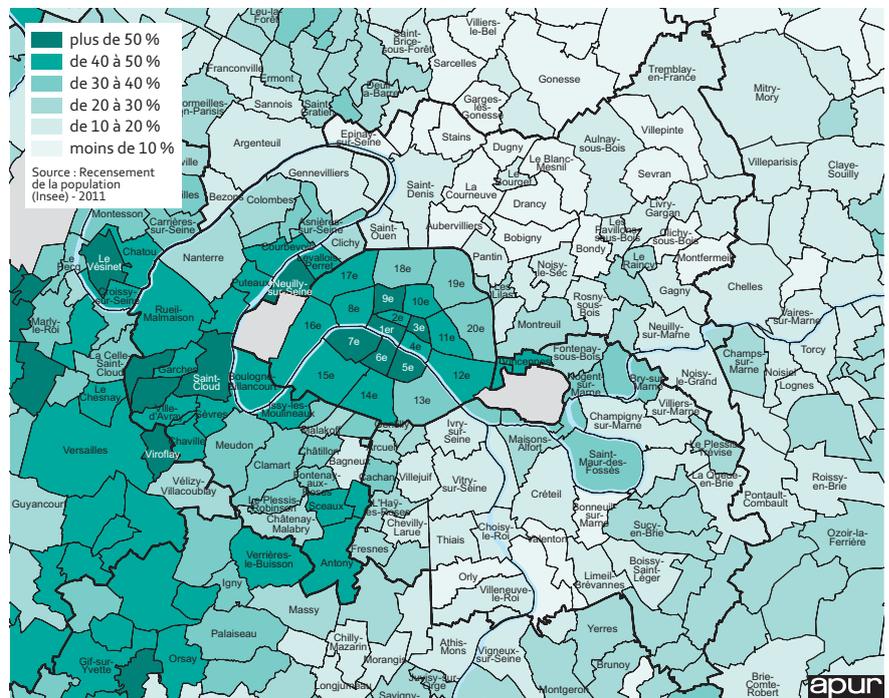
Population, logement, emploi dans la métropole du Grand Paris – Résultats de l'exploitation globale 2011 et chiffres de population 2012

La métropole du Grand Paris formée de Paris et des trois départements de la petite couronne compte 6 707 612 habitants au 1^{er} janvier 2012 au lieu de 6 542 670 en 2007. La population métropolitaine s'est ainsi accrue de 164 942 habitants de 2007 à 2012 ce qui représente un accroissement de 32 988 habitants par an soit un taux de croissance annuel de 0,5 %.

Cette hausse prolonge à un rythme ralenti celle constatée dans la période 1999-2007, au cours de laquelle le taux de croissance annuel était de 0,7 %. À Paris, la population municipale légale s'établit à 2 240 621 habitants au 1^{er} janvier 2012. Ce chiffre traduit une augmentation de 47 591 habitants par rapport aux 2 193 030 habitants de la population municipale légale de 2007. Les trois départements de petite couronne connaissent une croissance nettement moins prononcée que lors de la période 1999-2007. À Paris la croissance s'est poursuivie au même rythme qu'entre 1999 et 2007 mais des signaux comme la baisse progressive des naissances annoncent un prochain ralentissement de la croissance démographique. Le taux de croissance annuel de population est assez homogène entre départements autour de 0,5 %.

Les gains de population se relient à la croissance du parc de logements et à la baisse des logements inoccupés notamment à

Part des cadres et professions intellectuelles supérieures, dans la population active, 2011



Paris. Le centre de l'agglomération reste un territoire attractif pour les jeunes adultes. En 2011, 144 504 Parisiens vivaient à Paris depuis moins d'un an, soit 6,5 % de la population. Parmi ces emménagés récents, 38 % sont des jeunes de 15-24 ans soit nettement plus que dans les 3 autres départements de petite couronne (20 %), qu'en grande couronne (18 %) et qu'en France métropolitaine (24 %). Parallèlement depuis la crise économique survenue à l'automne 2008, l'emploi parisien subit une alternance de hausses et de baisses liées à la conjoncture. Fin 2012, Paris

compte 1 878 694 emplois. Paris compte toujours plus d'emplois que d'actifs résidents et 68 % d'entre eux travaillent dans la capitale. Paris détient la plus forte proportion d'actifs stables d'Ile-de-France et la plus faible proportion d'actifs sortants. Seulement 31,5 % des Parisiens travaillent hors Paris. La capitale a par ailleurs un poids prépondérant dans les échanges régionaux : 31,1 % des actifs franciliens travaillent à Paris. La proportion d'actifs entrants est de 57,5 % ce qui signifie que la majorité des emplois exercés dans la capitale le sont par des non parisiens.

<http://www.apur.org/etude/population-logement-emploi-metropole-grand-paris-exploitation-globale-2011-2012>

Un nouveau regard sur la métropole parisienne à travers la qualité de vie

La qualité de vie dans la métropole parisienne peut être appréhendée par certaines caractéristiques individuelles des habitants (revenus, conditions de logement et d'emploi...) couplées à d'autres critères relevant du cadre de vie des territoires tels que l'environnement, les transports, l'accès aux loisirs.

Une vingtaine d'indicateurs recouvrant onze dimensions de la qualité de vie met en lumière les atouts et les faiblesses des arrondissements parisiens et des com-

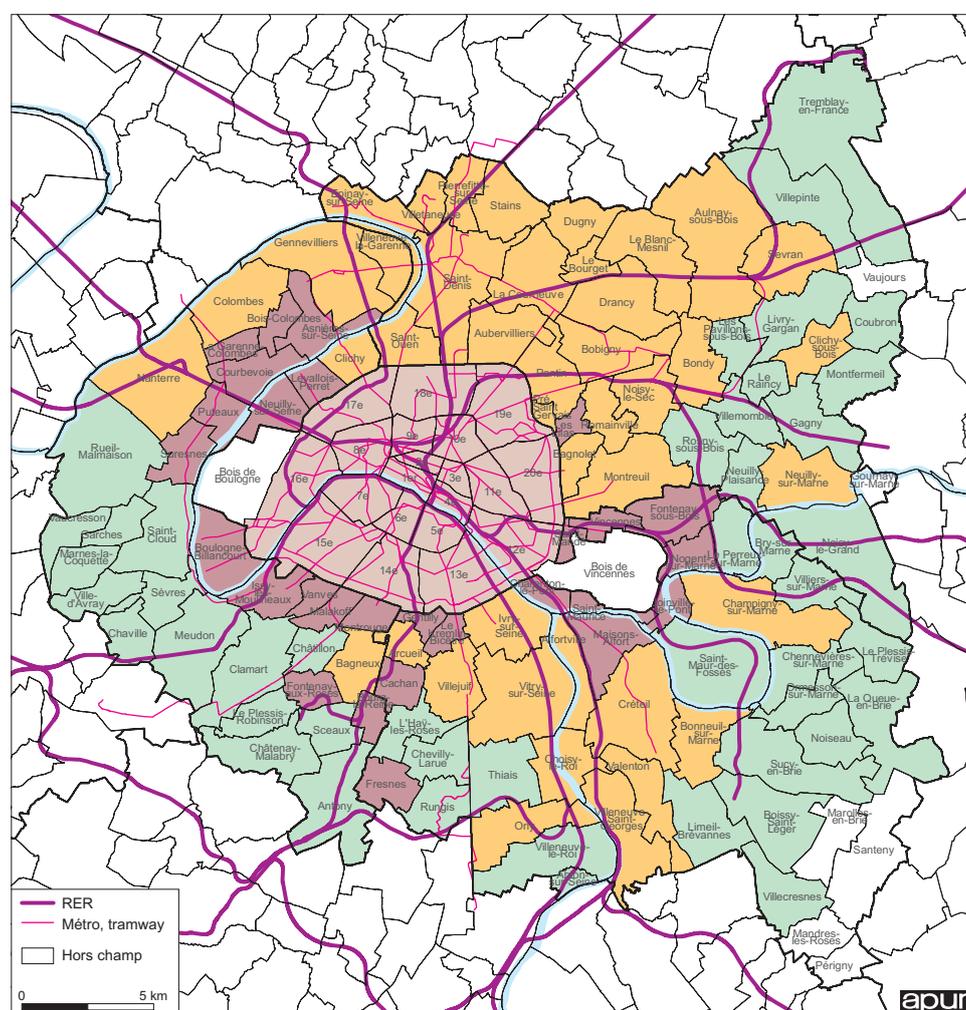
munes de la petite couronne. La qualité de l'air, le coût des logements et l'utilisation des transports en commun apparaissent comme les critères qui différencient le plus ces territoires de vie.

Quatre profils-types de territoires se distinguent dans la métropole parisienne. Au-delà des clivages sur les revenus, les territoires centraux bien desservis en transports en commun, offrant des accès faciles aux équipements et à l'emploi, se différencient des autres territoires plus excentrés

qui présentent de meilleures conditions de logement et une meilleure qualité de l'air.

Note réalisée en partenariat avec l'Insee Ile-de-France.

Carte de la qualité de vie dans les territoires de vie



Des territoires bénéficiant de logements abordables et d'un bon taux d'équipement, mais en difficulté :

- prix de vente abordables
- bon taux d'équipement (santé, éducation)

Paris, les atouts de l'accessibilité au détriment de la qualité de l'air et du coût des logements :

- bonne desserte en transports en commun
- bon accès aux équipements (culture, sports, loisirs)
- bon équilibre travail-vie privée

Des territoires bénéficiant d'un air de qualité, d'espaces verts et de bonnes conditions de logement, mais moins bien desservis :

- atouts environnementaux (qualité de l'air, végétation)
- bonnes conditions de logements

Des territoires où les conditions d'emplois sont favorables :

- bon équilibre travail-vie privée et habitat-emploi
- stabilité de l'emploi
- bon taux d'équipement

Sources : Insee, recensement de la population 2011, Base permanente des équipements 2013, Distancier Metric, état-civil 2008-2012 ; DGFiP ; Cnaf, CNAM-TS, SNIIR-AM 2010 ; Apur, image proche infrarouge MNE-MNT 2012 Inter atlas ; Airparif ; Chambre des notaires de Paris, OLAP

<http://www.apur.org/note/un-nouveau-regard-metropole-parisienne-travers-qualite-vie>

Cartographies interactives (datavisualisation) :

<http://www.apur.org/article/datavisualisation-qualite-vie-metropole-grand-paris>

Benchmark : Paris parmi les grandes métropoles du monde

Comment s’y retrouver parmi les multiples enquêtes de comparaison et de classement des métropoles mondiales ? L’attractivité des villes monde s’exprime dans des comparaisons d’indicateurs qui donnent souvent lieu à des classements dans le cadre d’enquêtes internationales. Paris y figure à un rang généralement excellent, ce qui n’empêche pas les points faibles dans certains domaines. Les enquêtes sont nombreuses et parfois contradictoires dans les classements qu’elles proposent. Afin de mieux connaître ces enquêtes qui comparent Paris avec de grandes métropoles mondiales, d’identifier leurs sources et d’apprécier les classements qui en résultent, l’Apur a confié la réalisation d’une étude au Master « Governing the Large Metropolis » (GLM) de Sciences Po. Par l’analyse de ces enquêtes, l’objectif de l’étude était d’aider Paris à se positionner par rapport aux autres grandes métropoles en termes d’attractivité, de développement économique et de qualité de vie. La mission confiée aux étudiants du Master consistait à :

- recenser et évaluer les grandes enquêtes de comparaisons qui existent au niveau mondial ;
- analyser la situation de Paris au regard de ces enquêtes ;
- proposer un outil de benchmark objectif et permanent dont Paris pourra se doter à court terme.

L’étude réalisée par les étudiants révèle que les enquêtes existantes ne sont généralement pas explicites sur les échelles et que pour Paris, les indicateurs présentés concernent presque toujours l’ensemble de l’Île-de-France.

Elle montre que les enquêtes ne précisent pas toujours les sources, ce qui rend impossible la vérification des résultats. En majorité anglo-saxonnes, elles sont centrées sur les indicateurs économiques et financiers et ne tiennent pas compte des inégalités socio-territoriales.

Le rang de Paris dans les enquêtes

Du point de vue de la position de Paris, il ressort que Paris arrive souvent dans les classements à la troisième place après New York et Londres. Mais le rang de Paris varie en fonction des thématiques :

- Économie : Paris est bien classé mais jamais en première position et toujours derrière Londres ;
- Culture : Paris a un moindre degré d’internationalité que Londres ou New York mais reste un des grands centres mondiaux de la culture ;
- Transport : un degré de performance moyen ou bon selon les enquêtes et selon le périmètre pris en compte (Paris ou Région) ;
- Santé : d’excellents scores dans cette catégorie, la santé demeure un atout de Paris dans la compétition internationale notamment face à Londres ;
- Environnement : des résultats très irréguliers, sans doute en lien avec l’outil de mesure utilisé même si celui-ci est rarement précisé.

Vers un outil de benchmark permanent

L’étude confirme l’intérêt de mettre en place un outil de benchmark parisien permanent qui donnerait une place aux inégalités socio-territoriales, avec une interface vivante, modulable selon le profil de l’utilisateur. Le développement de cet outil est inscrit au programme de travail 2016 de l’Apur.



© Ph. Guigmarc@air-images.net

<http://www.apur.org/etude/benchmark-paris-parmi-grandes-metropoles-monde>

Les 16-25 ans à Paris – Portrait social et démographique

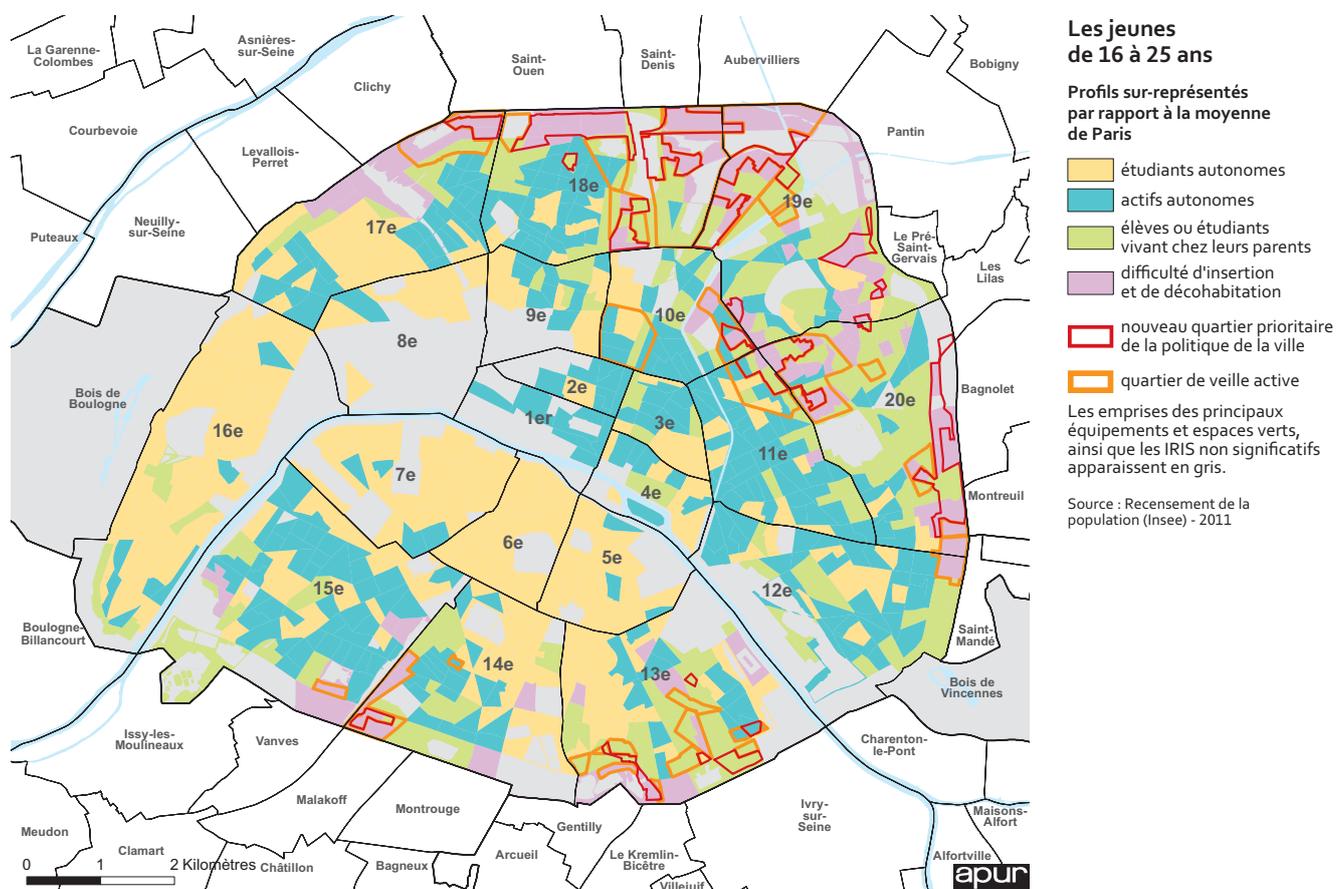
Ce document brosse un portrait social et démographique des 16-25 ans et vient actualiser une note qui avait été établie en 2012 dans le cadre de l'étude sur les jeunes à Paris.

Il souligne l'hétérogénéité d'une population dont une grande partie réussit à intégrer des parcours de prise d'autonomie qui vont de la décohabitation à l'entrée dans l'emploi en passant par l'acquisition d'une formation tandis que d'autres jeunes, en général moins armés et favorisés, ont des parcours plus difficiles et peuvent se trouver exposés à la précarité. Le parcours allant vers l'autonomie est très dépendant de l'âge. À 16 ans, plus de 95 % des jeunes parisiens sont des élèves vivant chez leurs parents, alors qu'à 25 ans, un jeune sur deux occupe un emploi et a quitté le domicile de ses parents.

En 2011, 330 500 jeunes de 16 à 25 ans résident dans la capitale, soit 15 % des Parisiens. Près de la moitié d'entre eux résident à Paris depuis moins de 5 ans. En complément, 264 000 jeunes viennent à Paris régulièrement pour étudier ou travailler, sans compter ceux qui y viennent pour leurs loisirs. C'est le propre d'un cœur de grande métropole, qui concentre de vastes opportunités d'emploi et de formation, que d'attirer une population jeune nombreuse.

Le profil des jeunes parisiens se distingue par une forte présence de jeunes ayant décohabité de chez leurs parents, qu'ils soient plutôt étudiants (5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 16^e, 17^e arrondissements) ou plutôt actifs (arrondissements centraux, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e et 18^e arrondissements). Les jeunes confrontés à des difficultés d'insertion ou de décohabitation sont plus présents

dans certains quartiers périphériques ou de l'Est parisien. L'accès au logement reste une épreuve pour tous. La colocation et la location meublée sont des situations plus fréquentes qu'au début des années 2000. L'entrée dans la vie active est un autre défi marqué par la hausse du chômage et la précarité de l'emploi. La qualification garantit dans une certaine mesure de meilleures conditions d'emploi et représente une réelle protection face au risque de chômage. À cet égard, les jeunes parisiens sont nombreux à poursuivre des études longues et la proportion de diplômés du supérieur est en forte hausse.



<http://www.apur.org/etude/16-25-ans-paris-portrait-social-demographique>

Le chômage des seniors à Paris et dans les départements limitrophes

Depuis 2008, la hausse du chômage est marquée par une augmentation importante du nombre et de la part des demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus. À l'échelle de Paris et des trois départements limitrophes, ils sont 146 000 en 2015 dont 52 000 à Paris; ils représentent près de 25 % des demandeurs d'emploi au lieu de 17 % à 18 % fin 2008. D'un côté l'État pousse à des départs en retraite de plus en plus tardifs, de l'autre les entreprises réduisent leurs effectifs en ciblant d'abord les seniors parce qu'ils sont les mieux rémunérés du fait de leur expérience et des dispositifs d'ancienneté. Pris dans une faille qui s'élargit, un nombre croissant de salariés de 50 ans ou plus se retrouvent sans emploi sur des périodes de plus en plus longues. C'est une population caractérisée par des qualifications très diverses et par un haut niveau d'isolement professionnel et socio familial.

Plus de 145 000 demandeurs d'emploi de 50 ans et plus
Évolution du chômage des 50 ans et plus (catégorie ABC) à Paris et en petite couronne



Sources : Dares, Pôle emploi

Pour favoriser leur embauche et leur maintien dans l'emploi, l'État a créé différents dispositifs. Des initiatives complémentaires sont prises par les collectivités locales. Au sein de la métropole du Grand Paris, les exemples analysés à Plaine Commune, Est Ensemble, Paris et Rosny-sous-Bois

montrent que trois grandes familles d'actions sont mises en œuvre. Pour ces collectivités, il s'agit d'animer le réseau des acteurs du territoire, de privilégier les approches individualisées telles que le parrainage ou le coaching, d'aller au-devant des entreprises et des acteurs économiques.

<http://www.apur.org/note/chomage-seniors-paris-departements-limitrophes>

Petite enfance – Le recours aux assistant(e)s maternel(le)s à Paris, état des lieux et perspectives

Au tournant des années 2000 et pendant plus de 10 ans, Paris a connu une natalité forte qui s'est traduite par une hausse du nombre de jeunes enfants. Cette hausse s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de places en accueil collectif, mais le recours aux assistant(e)s maternel(le)s est resté relativement stable avec un taux d'accueil de 5 % des enfants de moins de 3 ans.

L'étude vise à établir un état des lieux de ce mode d'accueil à Paris afin d'en comprendre le faible recours. Elle montre que les assistant(e)s maternel(le)s parisien(ne)s ont un profil spécifique par rapport à l'ensemble des actifs parisiens et aussi par rapport aux assistant(e)s maternel(le)s d'Ile-de-France. Plus âgées, plus souvent d'origine étrangère, elles se distinguent par des niveaux de qualification faibles. Elles accueillent



© Apur — Hanna Darabi

peu d'enfants en moyenne (2,3 contre 3 en France) ce qui se relie aux caractéristiques du parc de logements parisien. En revanche, l'amplitude d'horaire d'accueil de l'enfant est plus étendue (152 heures par mois en moyenne contre 101 heures en France) et le tarif supérieur. Il apparaît que ce mode d'accueil est souvent choisi par défaut par les familles mais qu'il bénéficie d'un niveau de satisfaction élevé

de la part des parents qui y ont recours. Ainsi l'explication du faible recours réside-elle surtout dans le manque de lisibilité de l'information relative à ce mode d'accueil, son coût supérieur en moyenne à celui des autres modes d'accueil et à une répartition territoriale déséquilibrée, liée à la géographie du parc de logements sociaux parisien. L'étude propose des pistes de réflexions en lien avec les freins identifiés.

<http://www.apur.org/etude/petite-enfance-recours-aux-assistant-e-maternel-paris-lieux-perspectives>

Habitat et logement

À nouveau, les études 2015 font le constat que le logement locatif social est un parc qui s'accroît fortement à Paris mais reste confronté à une demande forte et une rotation faible. Deux questions particulières ont été examinées cette année : en quoi consiste le dispositif de la cotation récemment mis en place à Paris et comment fonctionne-t-

il ? Comment se caractérise l'occupation des logements acquis-conventionnés au cours des années 2001-2014 ?

Les travaux consacrés aux logements privés ont permis eux aussi d'approfondir plusieurs sujets : le repérage des immeubles anciens qui présentent des signes de fragilité s'est poursuivi. Il aboutit à une liste de

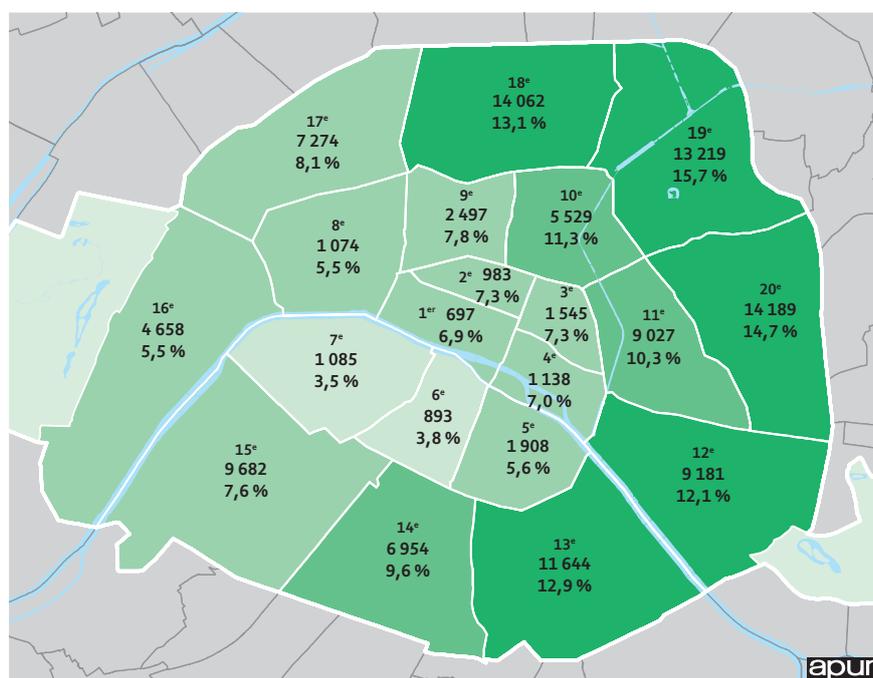
344 immeubles en 2015 ; la birésidentialité (ménages qui occupent deux logements) a fait l'objet d'une estimation statistique en collaboration avec l'Insee et l'IAU Ile-de-France ; une exploitation du fichier Filocom a mis en évidence une érosion du parc locatif privé à Paris ainsi qu'un recul de la vacance.

L'accès au logement social à Paris en 2014

- Partie 1 : l'offre de logement et la demande de logement social en 2014
- Partie 2 : les attributions de logements sociaux à Paris en 2014

Paris compte 214 469 logements sociaux au sens de la loi SRU au 1^{er} janvier 2014, soit 18,5 % des résidences principales parisiennes et a en 2014 dépassé le seuil des 20 % compte tenu des logements livrés en 2014 et de ceux déjà financés non livrés. Le nombre de logements aidés et intermédiaires gérés par les bailleurs sociaux atteint pour sa part 265 000 unités au 1^{er} janvier 2015.

Le faible taux de rotation de ce parc, 4,6 % au 1^{er} janvier 2014, limite considérablement les logements attribuables. Face à cette offre limitée, le nombre de demandeurs de logements sociaux est particulièrement important : près de 200 000 ménages, dont 120 000 ménages parisiens, ont renouvelé ou déposé une première demande de logement social en 2014 en Ile-de-France et ont indiqué Paris parmi leurs choix de localisation. Environ 10 % des ménages parisiens sont demandeurs d'un logement social à Paris. Plus de 12 000 ménages demandeurs de logement social ont obtenu un logement à Paris au cours de l'année 2014, un nombre en légère progression par rapport à 2013. Plus du tiers de ces attributions ont été faites par les bailleurs sur des logements du contingent de réservation de la Ville de Paris (34 %), et plus d'une attribution sur



cinq est faite suite à une désignation de la Préfecture de Paris dans le cadre des réservations « 25 % social » et « 5 % fonctionnaires » (21 %).

L'année 2014 a été marquée par le lancement de la « Cotation », nouvel outil de la Ville de Paris mis en place depuis le 1^{er} octobre 2014 pour désigner des candidats sur son contingent de réservation.

Le rapport 2015 présente le mécanisme de la cotation, dresse un portrait de la demande de logement social à Paris au 1^{er} janvier 2015 selon cette nouvelle approche, et donne un premier aperçu

des désignations de la Ville de Paris avec l'outil « cotation ».

Enfin, le rapport dresse un bilan de l'application du DALO et de l'accord collectif départemental à Paris.

Part des demandeurs de logement social dans le total des ménages de l'arrondissement

- Moins de 5 %
- De 5 à 9 %
- De 9 à 12 %
- Plus de 12 %

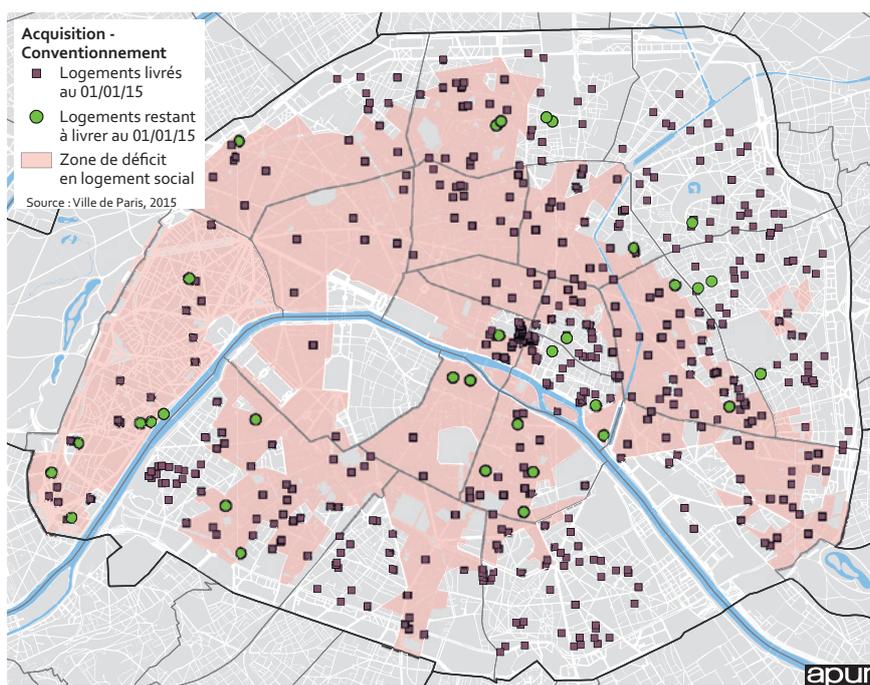
117 240 demandeurs soit 10,1 %

Source : Ville de Paris, 2015 et Insee, RP 2011, traitement Apur

Les immeubles acquis-conventionnés à Paris entre 2001 et 2014 : l'état de leur occupation en 2015

Les logements sociaux nouveaux proviennent de 3 sources : la construction de nouveaux immeubles de logements conventionnés, la réhabilitation complète d'immeubles vétustes le plus souvent libres d'occupants pour en faire des immeubles de logements conventionnés, ou encore le conventionnement en logement social de logements préexistants non conventionnés, le cas échéant déjà occupés.

Ce sont les logements produits selon cette dernière approche qui sont ici étudiés. Les opérations correspondantes sont habituellement intitulées « opérations d'acquisition conventionnement ». Plus de 23 000 logements relevant de cette approche ont été agréés sur la période 2001-2014, répartis dans 507 sites et portés par 35 bailleurs différents. Ces logements étaient partiellement ou totalement occupés au moment de la prise en gestion par le bailleur social et/ou du conventionnement. Près des deux tiers de ces nouveaux logements sociaux ont été produits après acquisition d'immeubles auprès d'opérateurs privés. Un tiers de ces



Mode de production des logements sociaux financés sur la période du 1^{er} janvier 2001 au 1^{er} janvier 2015

nouveaux logements sociaux sont issus du conventionnement de logements non conventionnés possédés ou gérés par les bailleurs depuis plusieurs années. Afin d'établir le nombre de logements sociaux

dans les immeubles acquis-conventionnés à Paris de 2001 à 2014 ayant pu être attribués à des demandeurs de logement, une enquête a été conduite en 2015 pour analyser leur état d'occupation au 1^{er} octobre 2015.

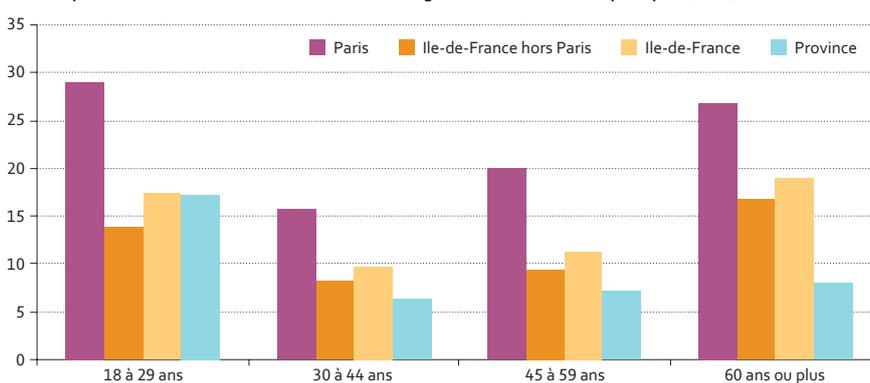
<http://www.apur.org/note/immeubles-acquis-conventionnes-paris-entre-2001-2014-occupation-2015>

La double résidence concerne surtout des jeunes et des retraités parisiens

Partager son temps entre deux logements est une pratique plus fréquente en Ile-de-France qu'en province. Elle concerne 14 % des adultes franciliens et un Parisien sur quatre contre moins d'un provincial sur dix. La proportion de bi-résidents est plus forte en période d'études et au début de la vie professionnelle ainsi qu'après la vie active, mais les motifs diffèrent au cours de l'existence. Pour les moins de 30 ans, le second logement permet le maintien d'un lien avec la famille, c'est le cas d'un jeune Parisien sur deux. La double résidence au titre des loisirs ou des vacances est de plus en plus citée avec l'avancée en âge. Elle concerne trois Parisiens de plus de 60 ans sur quatre. Aux âges de pleine activité, entre 30 et 59 ans, la deuxième rési-

La double résidence plus répandue à Paris à tous les âges

Part des personnes en situation de bi-résidence selon l'âge et le lieu de résidence principale (en %)



dence est utilisée pour des motifs plus diversifiés : en premier lieu le temps libre, mais aussi la famille et le travail.

Si les Franciliens recherchent avant tout un cadre de vie agréable en province pour se

détendre, c'est le travail qui motive principalement les provinciaux qui ont un autre logement en Ile-de-France.

Note réalisée en partenariat avec l'Insee Ile-de-France et l'IAU-IdF.

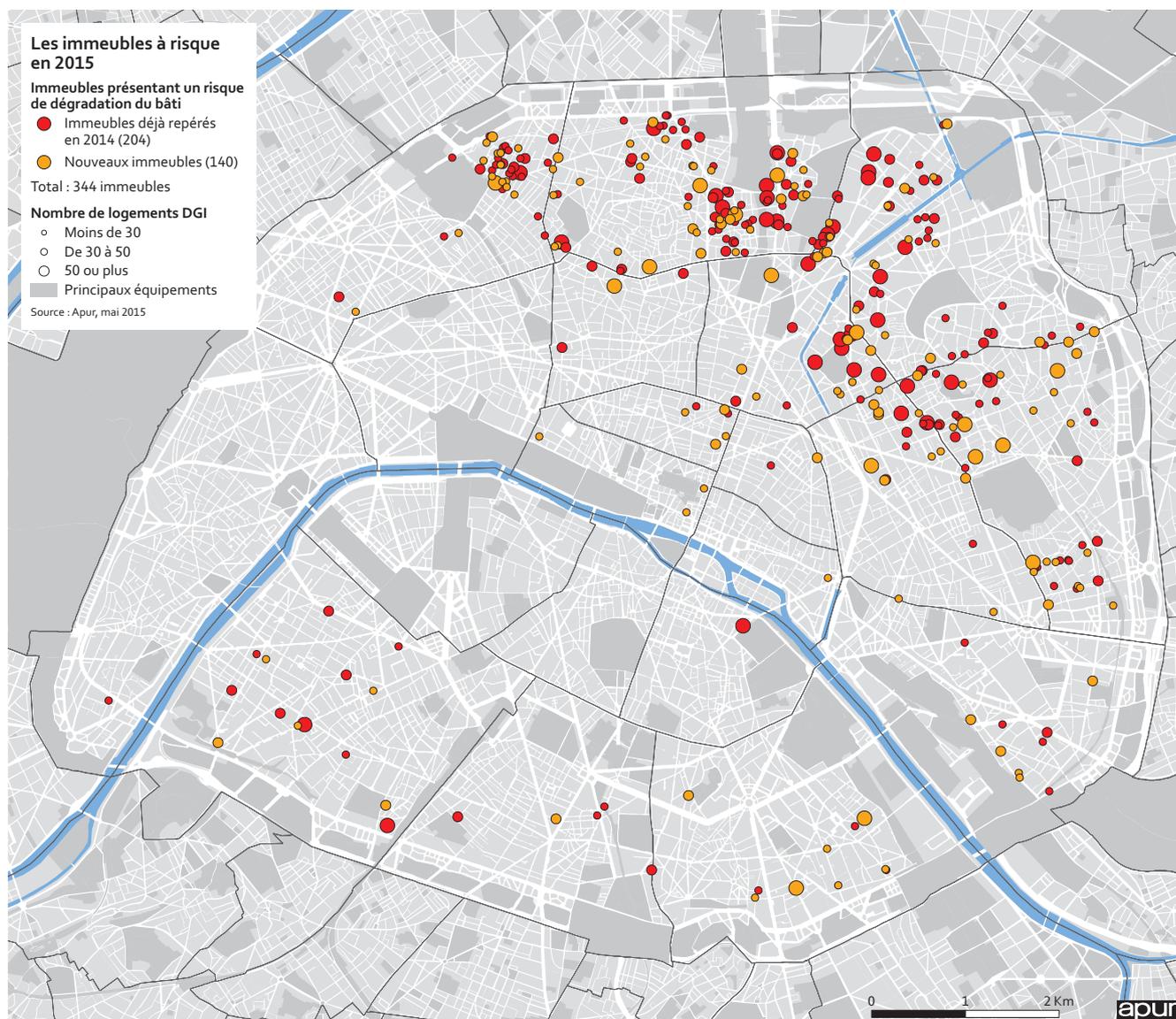
<http://www.apur.org/note/double-residence-concerne-surtout-jeunes-retraites-parisiens>

**Observatoire de la prévention
de la dégradation des immeubles
d'habitation à Paris – Résultats 2015**

À la suite de l'achèvement du plan de résorption de l'habitat indigne (2002-2010), la démarche de prévention initiée dès 2008 se poursuit. Son but est de prévenir la dégradation des immeubles anciens à Paris et d'éviter à de nouveaux immeubles de tomber dans la spirale de l'insalubrité. Comme les années précédentes, une analyse statistique a été réalisée visant à passer au crible les points de fragilité des immeubles parisiens, au travers d'indica-

teurs tels que la part des petits logements locatifs, les mises en demeure au titre de la sécurité et de la salubrité, les diagnostics d'accessibilité au plomb, le poids des demandeurs de logement social, les factures d'eau impayées pour les immeubles, ainsi que la présence de termites et le fait qu'un immeuble d'habitat soit issu de la transformation d'un hôtel meublé. Il en ressort une notation à l'immeuble qui exprime une présomption de risque de dégradation.

En 2015 ces travaux font ressortir 344 immeubles anciens qui présentent des signes de fragilité. Ce sont pour l'essentiel des immeubles en copropriété, localisés dans les arrondissements du Nord-Est parisien (10^e, 11^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements). L'exercice s'inscrit dans une perspective opérationnelle de suivi et de prévention, les présomptions statistiques étant mises au service d'une intervention administrative aussi précoce que possible.



<http://www.apur.org/etude/observatoire-prevention-degradation-immeubles-habitation-paris-resultats-2015>

Économie, emploi, immobilier d'entreprise, commerce, tourisme

Deux thèmes traversent les études économiques de l'année : la nouvelle économie, l'économie de proximité.

Sur le premier, un éclairage est apporté sur les notions de circulaire, « social et solidaire », collaboratif, pour en définir les contours. L'exercice se prolonge par une

analyse de filières d'avenir : la mode et le design, les industries créatives, le numérique, la mode, les écoactivités.

Sur l'économie de proximité, un diagnostic approfondi du commerce et des services commerciaux a été réalisé. Il souligne la bonne santé du commerce parisien mais

pointe aussi l'existence à l'échelle locale de phénomènes de carence, de vacance et de mono activité. Enfin un dossier donne à voir les 12 nouvelles zones touristiques internationales instaurées à Paris en première approche d'un observatoire.

La mode et le design à Paris – Métiers, événements, lieux

Paris est-elle toujours considérée comme la capitale mondiale de la mode et un formidable terrain d'expression du design historique et contemporain ? La concurrence de ses principales rivales que sont notamment Milan, Londres et New-York amène à s'interroger sur le rôle et le rayonnement de ces filières économiques dans la capitale.

L'Apur a inscrit à son programme de travail l'étude de certaines filières d'avenir pour l'économie parisienne, dont la mode et le design. Cette étude s'est attachée à décrypter les écosystèmes de la mode et du design comme enjeux de la vitalité économique de Paris mais également de sa construction identitaire.

L'étude déploie un panorama de l'ensemble des secteurs qui dessinent la géographie de la mode et du design à Paris.

De la conception à la fabrication, de la distribution du luxe au prêt-à-porter à l'innovation de nouveaux lieux de vente, du viaduc des arts à la rue de la mode, de la formation à des métiers toujours plus complexes aux défilés et salons, marronnier des rendez-vous internationaux, des fleurons du luxe parisien aux symboles de l'art de vivre à la française... autant d'éléments composites qui participent à une synergie économique, culturelle et symbolique unique au monde. L'industrie du luxe, si elle joue le rôle de locomotive de ces filières économiques, reste également un laboratoire de recherche qui se décline ensuite dans l'ensemble de ses secteurs. La vitalité des créateurs parisiens, à la fois défricheurs et inventeurs, a également modifié les styles de ventes, des nouvelles formes de s'habiller, de s'équiper. Audacieux, ils ont également déplacé une nouvelle gamme de magasins vers l'est



© Marc Verhille – Mairie de Paris

parisien, dynamisant ainsi des territoires moins traditionnellement marchands.

<http://www.apur.org/etude/mode-design-paris-metiers-evenements-lieux>

Les startups et les entrepreneurs culturels créatifs accueillis dans les incubateurs parisiens en 2015

Paris, grande capitale internationale de l'innovation et de la culture, veut donner un nouvel élan à sa politique culturelle en s'appuyant sur sept priorités : rendre la culture plus accessible, soutenir la création, valoriser le patrimoine, développer l'art dans l'espace public, amplifier la politique numérique, accompagner les entreprises culturelles et renforcer le rayonnement de Paris dans le monde.

À partir d'un travail de recensement et d'enquêtes, la note révèle l'existence de 23 incubateurs spécifiquement dédiés à l'accueil de startups culturelles, ce qui représente 15 % du total des startups hébergées dans ces structures à Paris en 2015. Une offre conséquente donc, principalement portée par le réseau de Paris & Co incubateurs (43 %), qui sera encore renforcée par l'ouverture dès 2016 de nouveaux espaces d'incubation dédiés au secteur culturel (ex : Le Cargo dans le 19^e arr.). Les questions d'avenir pour ces structures, qui ne sont pas limitées au secteur culturel, concernent principalement



© Apur – David Bourreau

le suivi et l'accès aux financements pendant ou après la période d'incubation d'une part, et le renforcement du travail en réseau à l'échelle métropolitaine, d'autre part.

<http://www.apur.org/etude/startups-entrepreneurs-culturels-creatifs-accueillis-incubateurs-parisiens-2015>

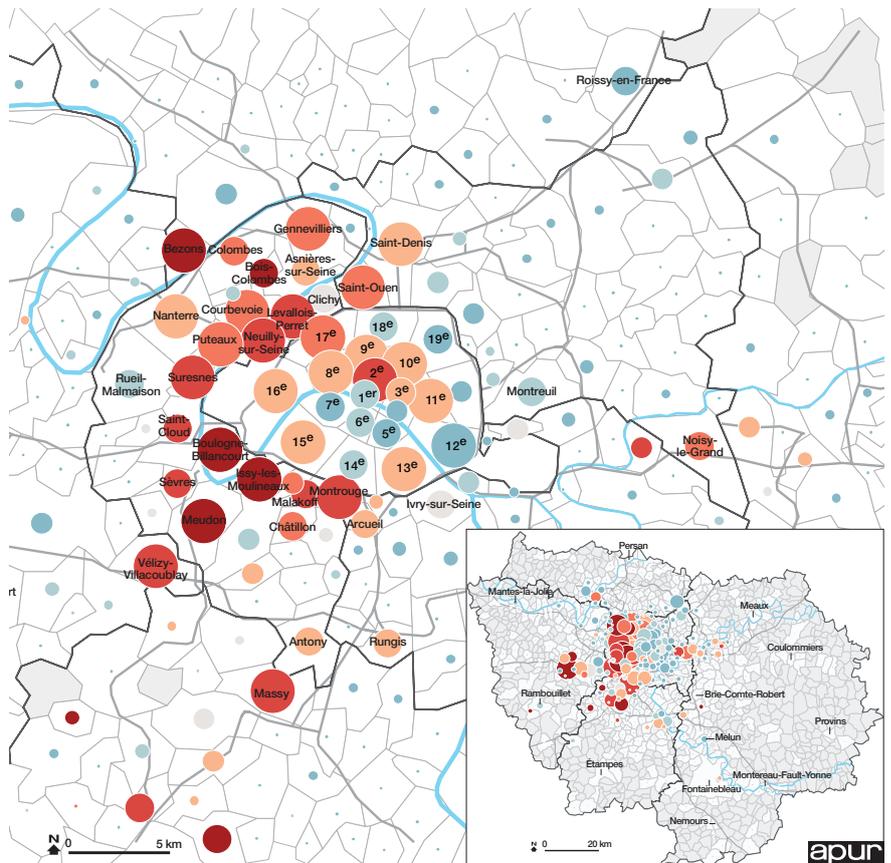
L'économie numérique

80 % des établissements franciliens concentrés en cœur d'agglomération

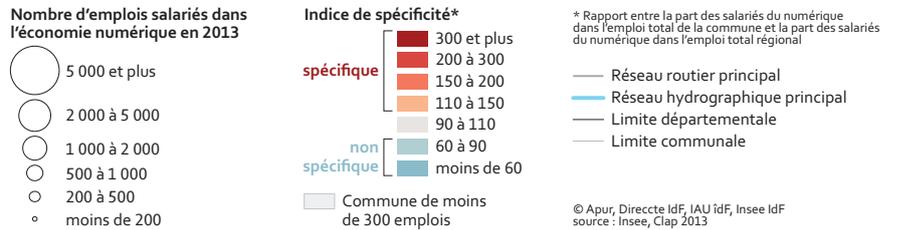
En 2013, l'économie numérique francilienne emploie 500 000 salariés, soit la moitié des effectifs comptabilisés au niveau national. Le domaine des contenus et supports culturels est particulièrement surreprésenté en Ile-de-France. L'essentiel de l'activité numérique est concentré à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Les créations d'établissements sont très dynamiques dans le secteur de l'édition de logiciels.

Une dynamique d'emploi portée par les non-salariés

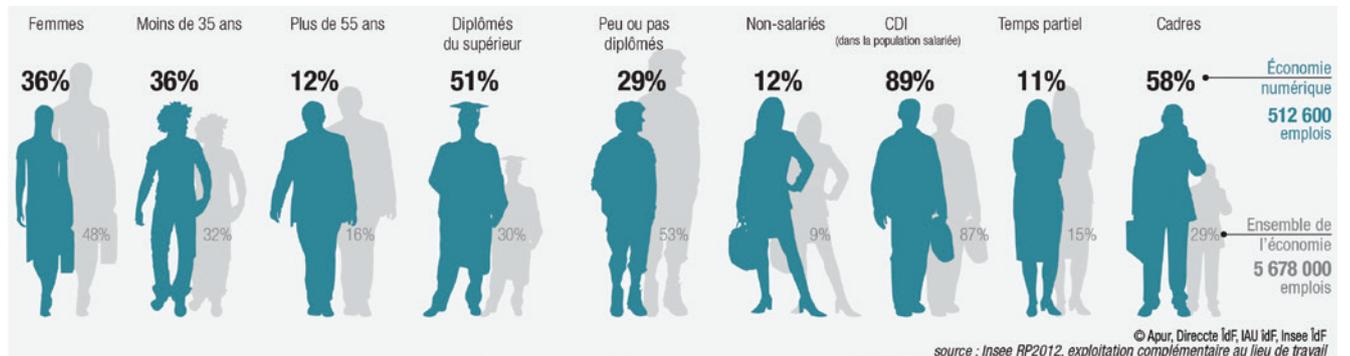
En 2012, en Ile-de-France, l'économie numérique représente un emploi sur dix. Ces emplois sont de plus en plus concentrés dans le cœur de l'agglomération parisienne. Depuis 2007, les non-salariés y occupent une part grandissante. La nature de l'activité numérique continue d'évoluer de la fabrication vers les contenus. Plus de la moitié des emplois du numérique sont pourvus par des cadres.



Les emplois salariés du numérique concentrés dans le cœur de l'Ile-de-France



Des actifs jeunes, diplômés, en emploi stable dans le numérique



<http://www.apur.org/note/economie-numerique-80-etablissements-franciliens-concentres-coeur-agglomeration>
<http://www.apur.org/note/economie-numerique-une-dynamique-emploi-portee-non-salaries>

**Les industries créatives –
25 000 emplois créatifs créés en cinq
ans dans la métropole parisienne**

Dans la métropole parisienne, les activités liées aux industries créatives regroupent 514 000 actifs en 2012, soit 13 % de l'emploi total.

Les professions créatives augmentent de 25 000 emplois en cinq ans et sont de plus en plus présentes dans l'ensemble de l'économie.

Elles sont souvent occupées par des hommes, cadres et très diplômés. Un quart d'entre elles sont exercées par des non-salariés.

Les secteurs créatifs sont concentrés à Paris et dans les Hauts-de-Seine. L'architecture et le spectacle vivant sont très présents à l'est de la métropole parisienne tandis que l'édition de livres et logiciels et la publicité sont dominants à l'ouest.

Typologie des territoires créatifs en 2012

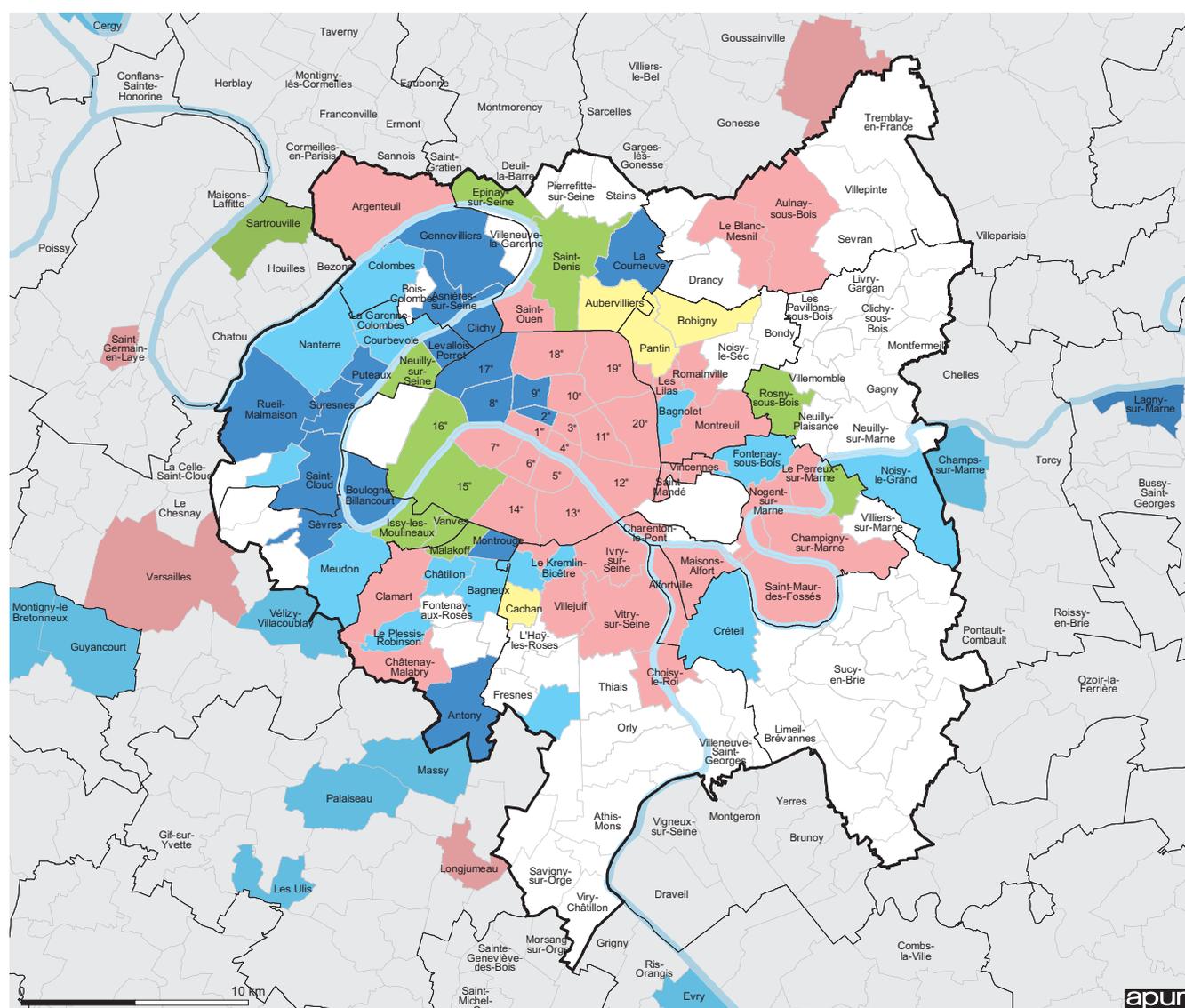
Activité dominante des industries créatives

- Art-antiquité, spectacle vivant, design, architecture
- Mode
- Cinéma, audiovisuel, photo, musique
- Édition jeux vidéo, logiciels
- Édition (livre et presse), publicité

Les communes comptant moins de 300 emplois créatifs n'apparaissent pas.

- Périmètres des Établissements Publics Territoriaux (EPT) et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Périmètre de la Métropole du Grand Paris

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire au lieu de travail



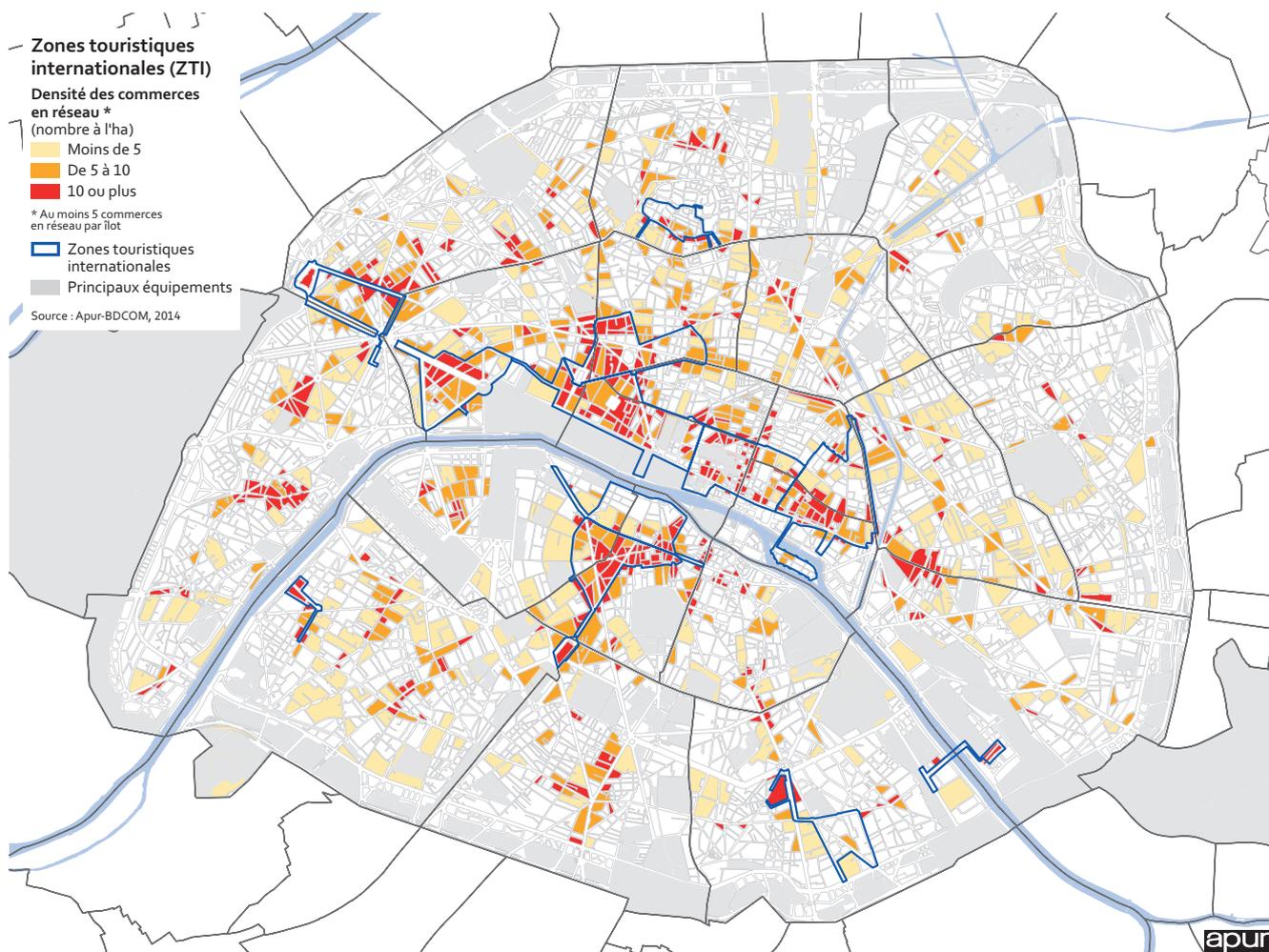
<http://www.apur.org/note/25000-emplois-creatifs-crees-cinq-ans-metropole-parisienne>

Les zones touristiques internationales à Paris (ZTI) – Diagnostic initial sur les commerces

Paris fait partie des villes qui gardent une forte densité commerciale avec 62 000 points de vente et services commerciaux soit 28 commerces pour 1 000 habitants. Les 12 nouvelles « zones touristiques internationales » parisiennes viennent s’inscrire dans un contexte commercial dynamique fortement accompagné par les initiatives de la municipalité : règles de protection commerciales instaurées par le PLU, opérations de revitalisation Vital’Quartier. Un vaste diagnostic est en cours pour identifier les forces et les faiblesses de l’artisanat et du commerce et poursuivre cette dynamique avec un contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

Le 4 septembre 2015, la maire de Paris a annoncé la mise en place d’un observatoire pour évaluer les ZTI proposées à Paris. L’observatoire réunit notamment les chambres consulaires et des représentants de l’État aux côtés de représentants des syndicats de salariés et de divers organismes. La création des ZTI appelle une grande attention parce qu’elles peuvent modifier la composition du tissu commercial des zones concernées comme celles des rues environnantes. Il sera donc important d’observer l’évolution des équilibres entre le petit et le grand commerce, entre le commerce d’enseigne et le commerce indépendant, entre le commerce tourné vers les résidents et celui qui s’adresse exclusivement à une clientèle touristique. Cette étude est le premier acte dans la mise en place de l’observatoire. Elle présente

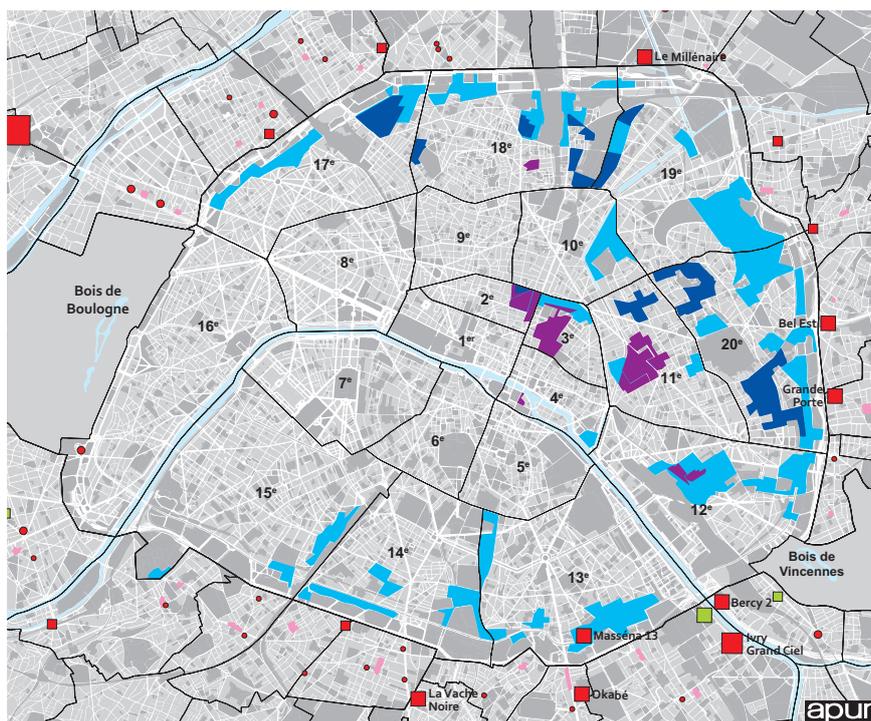
l’état initial du commerce dans les 12 nouvelles zones touristiques internationales de Paris et donne à voir le contexte dans lequel elles s’installent, à la fois du point de vue de la densité commerciale que de la structure commerciale à partir des données issues de la BDCOM 2014. Elle présente également la fréquentation touristique liée aux différents monuments parisiens, la densité d’emplois à l’intérieur de chacune des zones... Les principales caractéristiques des 12 ZTI parisiennes sont présentées sous forme de fiches, avec de nombreuses informations : superficie, densité d’emplois, densité de commerces selon différents secteurs d’activités, principales voies commerçantes, protections commerciales inscrites dans le cadre du Plan Local d’Urbanisme (PLU) et propositions faites lors de la modification de ce dernier.



<http://www.apur.org/etude/zones-touristiques-internationales-paris-zti-diagnostic-initial-commerces>

Le commerce à Paris, diagnostic et proposition

Les données de la BDCOM montrent combien Paris reste une capitale dynamique et attractive sur le plan commercial avec plus de 62 000 commerces, artisans et services de proximité. Avec 280 commerces pour 10 000 habitants, Paris est la première ville française en nombre de commerces par habitant et l'une des villes les plus commerçantes à l'échelle européenne. L'offre commerciale parisienne reste ainsi exceptionnelle. Pour autant des difficultés persistent à l'échelle locale : certains quartiers sont mal pourvus en commerces et en services de proximité ; d'autres sont affectés d'un taux de vacance commerciale supérieur à la moyenne ; d'autres encore sont spécialisés à l'excès dans certaines activités. Le repérage de ces phénomènes de carence, de vacance et de mono activité dessine une géographie des problématiques du commerce. Très souvent les territoires concernés sont situés sur la couronne de Paris avec des prolongements dans les quartiers faubouriens, notamment ceux de la politique de la ville.



Synthèse des problématiques commerciales après prise en compte des avis des mairies d'arr.

Type de périmètre

- Zone pauvre en commerces alimentaires et services commerciaux de proximité, et dense en population résidentielle
- Zone de forte monoactivité commerciale
- Forte vacance des locaux et / ou longue vacance

Équipements commerciaux en périphérie

- Centres commerciaux Avec hypermarché
- Centres commerciaux Spécialisés
- Centres commerciaux Commerce alimentaire
- De 100 000 m²
- De 50 000 à 100 000 m²
- De 25 000 à 50 000 m²
- De 10 000 à 25 000 m²
- De 5 000 à 10 000 m²
- De 1 000 à 5 000 m²
- Marchés
- Marché découvert

Sources : Apur - 2015, BDCOM - 2014

<http://www.apur.org/etude/commerce-paris-diagnostic-proposition>

Cartographies interactives (datavisualisation):

<http://www.apur.org/article/datavisualisation-evolution-commerces-paris-2011-2014>

Suivi des mutations commerciales sur 56 voies commerçantes parisiennes – Note BDRues 2015

Les enquêtes sur la mutation des rez-de-chaussée commerciaux réalisées dans le cadre de la BDRues ont fait l'objet d'un suivi en juin 2015 sur 56 voies parmi les plus commerçantes retenues au sein d'un panel décidé par la Ville de Paris, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France et l'Apur. Un peu plus de 11 100 locaux ont été recensés dont un peu moins de 9 900 occupés par des commerces et services commerciaux, soit près de 89 %. Cette note propose une présentation synthétique des évolutions commerciales observées entre juin 2014 et juin 2015 à partir des résul-

tats d'enquêtes réalisées sur le terrain.

Les principaux enseignements de cette enquête sont une baisse du nombre des locaux implantés sur les 56 voies commerçantes d'une part et la diminution du nombre des locaux vacants (-28 unités) d'autre part. L'analyse plus qualitative des résultats montre une quasi-stabilité des commerces et services commerciaux (-15 établissements) avec notamment une nouvelle baisse des boutiques liées à la mode (-44 établissements), de même que celle des services commerciaux et agences (-18 établissements), des magasins de décoration

de la maison (-12 magasins). Certaines activités restent stables comme les boutiques culturelles et de loisirs (-1 établissement), les magasins de bricolage/jardinage, l'auto/moto. À l'inverse, des augmentations s'observent notamment pour les magasins alimentaires (+27 établissements), pour la restauration (+18 établissements) ou encore les boutiques liées à la santé et la beauté (+13 établissements).

Après avoir progressé entre 2013 et 2014, le nombre de locaux vacants recensés en juin 2015 est maintenant en diminution (-28 unités).

<http://www.apur.org/etude/suivi-mutations-commerciales-56-voies-commerçantes-parisiennes-note-bdrues-2015>

Accompagnement de la métropole

En 2015, l'Apur a consolidé la connaissance des territoires à de multiples échelles considérant des sujets socio-économiques, de santé, tout autant que des actions lourdes de transformation physique des territoires en particulier au travers de la mobilité.

Les études de l'observatoire des quartiers de gares révèlent les profonds changements

qui vont s'opérer dans les communes avec la réduction des temps de parcours. Les études thématiques culture, santé et économie décrivent une métropole bien équipée qui, grâce aux nouvelles mobilités, sera en capacité d'augmenter la qualité de vie et de réduire les inégalités territoriales.

Les études sur la trame viaire confirment la capacité d'intégration du réseau

magistral tout en préservant son rôle structurant et le potentiel identitaire des boulevards de la métropole. L'étude d'intégration de l'autoroute A1 propose des voies d'évolutions originales. Enfin plusieurs documents comparatifs dressent des premiers portraits qui permettront d'alimenter les travaux 2016.

Présentation de l'observatoire des quartiers de gare du Réseau du Grand Paris Express (RGPE)

L'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris est un outil partenarial qui associe la Société du Grand Paris (SGP), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Île-de-France et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur).

Mis en œuvre depuis 2013, il constitue un outil de connaissance et d'analyse de l'ensemble des quartiers des futures gares du Réseau du Grand Paris Express, à travers des études monographiques de chaque quartier et des analyses croisées à l'échelle des futures lignes. Cette analyse est construite autour de six thématiques : les densités, les centralités, le cadre urbain et paysager, les évolutions démographiques, familiales et sociales, la

mobilité et les dynamiques de construction et les projets urbains. S'ajoutent à ces documents des études thématiques complémentaires sur la culture, le tissu économique et l'offre de santé dans les quartiers de gare.

Cette note présente l'ensemble des travaux de l'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris, ainsi que quelques illustrations extraites des monographies et des analyses croisées.



<http://www.apur.org/note/observatoire-quartiers-gare-reseau-grand-paris-express-rgpe>

Cartographies interactives (datavisualisation):
http://www.apur.org/dataviz/observatoire_des_gares/index.html

Observatoire des quartiers de gare du Grand Paris – Analyses croisées et monographies des lignes 14, 15 ouest et 15 est

En partenariat avec la Société du Grand Paris (SGP) et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Ile-de-France, l'Apur poursuit la mise en œuvre de l'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris en 2015 qui concerne les prolongements de la ligne 14 de Pont Cardinet à Saint-Denis Pleyel vers le nord et de Maison Blanche Paris XIIIe à l'Aéroport d'Orly vers le sud. Six thématiques sont abordées dans l'ob-

servatoire : les densités, les centralités, le cadre urbain et paysager, les caractéristiques démographiques et sociales des habitants des quartiers de gare, la mobilité et les espaces publics et les dynamiques de construction et les projets.

L'observation est conduite à deux échelles :

- Une analyse croisée de l'ensemble des quartiers de gare d'une ligne qui permet de comparer la situation des quartiers de gare les uns par rapport aux autres.
- Des monographies qui permettent de détailler les caractéristiques de chaque quartier de gare et le resituer dans son environnement immédiat, dans les communes concernées par l'arrivée de la gare mais

aussi dans le reste de la petite couronne.

Les travaux de l'observatoire contribuent à une meilleure connaissance de ces territoires. L'analyse croisée confirme la grande diversité de situations observées dans les quartiers de gare. Elle apporte les éléments nécessaires pour accompagner les évolutions et mutations engagées par l'arrivée du Réseau du Grand Paris Express. Elle participe de l'aide à la décision pour les collectivités et acteurs concernés par le RGPE.

L'ensemble des publications de l'observatoire sont accessibles sur le site internet de l'Apur, via un outil de datavisualisation.

<http://www.apur.org/etude/observatoire-quartiers-gare-grand-paris-analyse-croisee-quartiers-gare-ligne-14>
<http://www.apur.org/etude/observatoire-quartiers-gare-grand-paris-analyse-croisee-quartiers-gare-ligne-15-ouest>
<http://www.apur.org/etude/observatoire-quartiers-gare-grand-paris-analyse-croisee-quartiers-gare-ligne-15-est>

Le tissu économique des quartiers de gare de la ligne 15 sud du métro du Grand Paris

Les 16 quartiers de gare de la future ligne 15 sud du Grand Paris Express, qui reliera la gare du Pont de Sèvres à celle de Noisy-Champs, accueillent actuellement 140 000 emplois salariés. La moitié de ces emplois est concentrée dans quatre quartiers (Pont de Sèvres, Issy RER, Châtillon-Montrouge et Créteil-l'Échat).

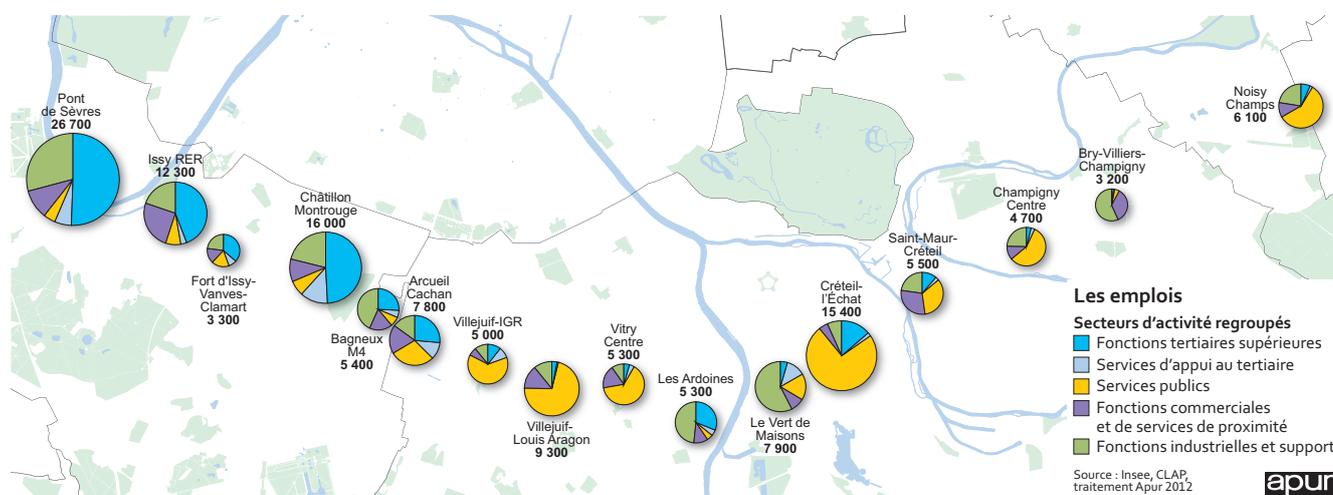
Six quartiers de gare sont caractérisés par

une concentration des emplois dans les services publics tels que les hôpitaux ou les administrations publiques.

Les activités tertiaires supérieures dominent le tissu économique de trois quartiers situés à l'ouest de la ligne, qui comptent de nombreux emplois de cadres. Les fonctions industrielles et support (logistique...) caractérisent trois autres quartiers où les emplois d'ouvriers sont plus présents. Parmi les actifs occupés résidents de ces quartiers, un tiers occupe un emploi à Paris et parmi eux les trois quarts utilisent les

transports en commun pour se rendre au travail. Lorsqu'ils travaillent dans une autre commune desservie par la future ligne 15 sud, un peu moins de la moitié privilégient les transports en commun.

Cette étude réalisée en partenariat avec l'Insee, s'inscrit dans la continuité des travaux de l'Observatoire des quartiers de gare du Grand Paris Express avec l'objectif de compléter les analyses déjà réalisées sur les composantes démographiques et sociales par une caractérisation davantage économique des territoires.



<http://www.apur.org/note/tissu-economique-quartiers-gare-ligne-15-sud-metro-grand-paris-activites-tertiaires-superieures>

Grand Paris Express et lieux culturels

Avec la construction de 205 km de lignes de métro automatique à l'horizon 2030, le Grand Paris Express (GPE) modifiera la géographie de la métropole, ses pratiques et ses représentations. Quelles seront les interactions entre le GPE, le nouveau réseau de transports en commun et les lieux culturels existants ou en projet? Quelle sera la place donnée à la culture dans les nouveaux quartiers de gare? Quel effet de levier peut-on attendre du GPE? Pour contribuer à ces débats d'actualité, l'Apur a engagé en 2014 une étude cartographique des lieux culturels existants et en projet aux abords des gares du GPE en partenariat avec la Société du Grand Paris et la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

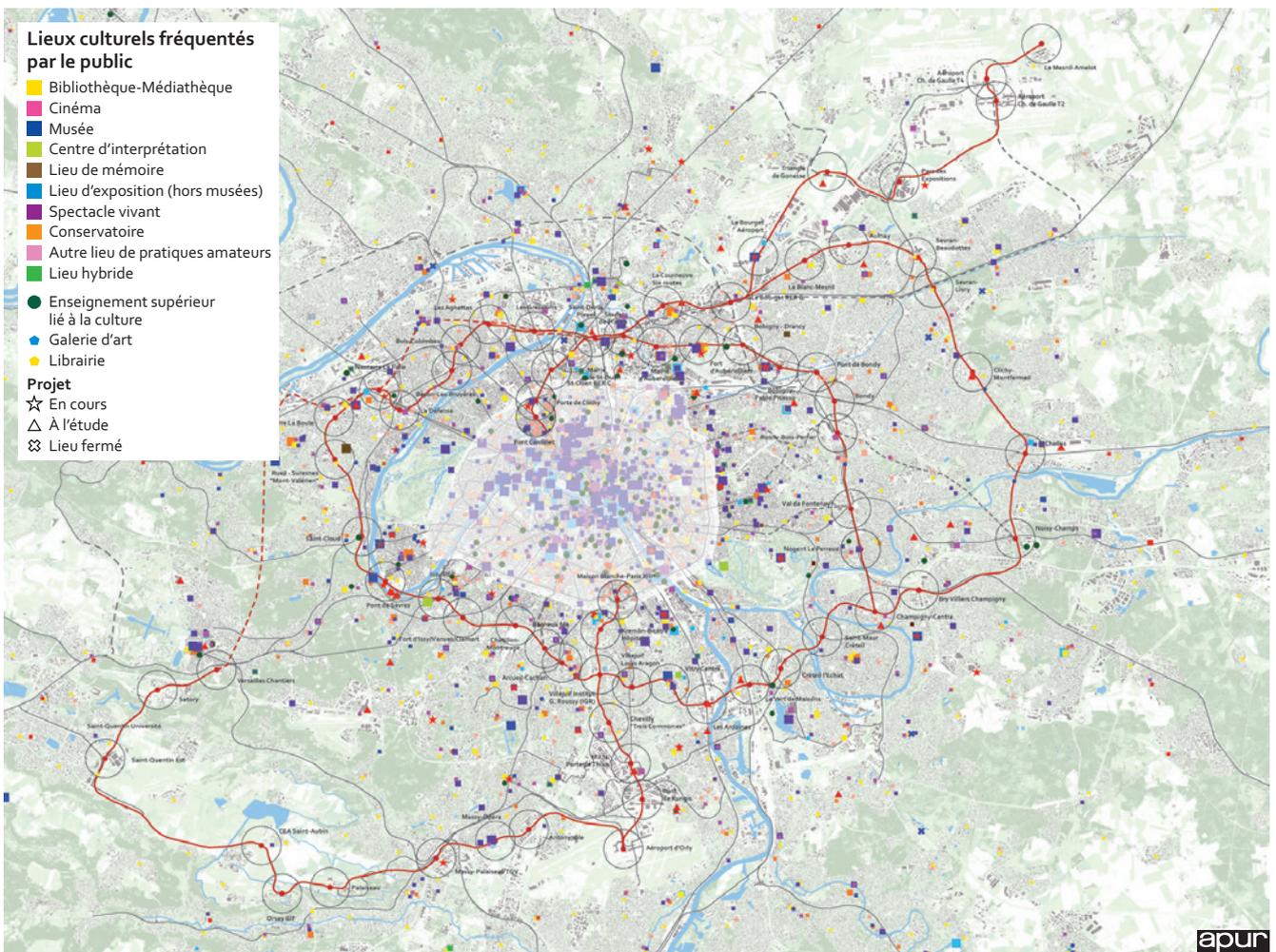
Les lieux ciblés sont les lieux culturels qui

accueillent du public: bibliothèques-médiathèques, cinémas, musées, lieux d'expositions, lieux de spectacles vivants, lieux de pratiques amateurs, lieux hybrides, lieux d'enseignement supérieur liés à la culture, ainsi que les éléments du patrimoine visitable ou visible depuis l'espace public, partie prenante du paysage culturel. L'inventaire a été complété par une appréciation du rayonnement des lieux du point de vue des publics.

Les lieux culturels ont été cartographiés avec le projet de GPE à trois échelles différentes: la petite couronne, les nouvelles lignes de métro, le quartier de gare. Aux différentes échelles, les enjeux et les questionnements sont complémentaires: maillage métropolitain, évolution des lieux et de leur programmation, conditions d'accès

des publics, nouvelles synergies possibles, aménagement, relation entre la gare et le quartier de gare, jalonnement et confort des itinéraires entre la gare et les lieux.

Ce travail constitue une base de connaissance et un outil pour la définition et la mise en œuvre de politiques culturelles partagées, en s'appuyant sur les structures existantes. Il constitue une première étape indispensable pour décrire plus précisément le paysage culturel et les dynamiques à l'œuvre sur les territoires. C'est la raison pour laquelle les partenaires ont souhaité mettre l'ensemble des données de l'étude en opendata. L'étude, sa synthèse, le communiqué de presse, la base de données sont téléchargeables sur les sites web de l'Apur et de la Société du Grand Paris.



<http://www.apur.org/etude/grand-paris-express-lieux-culturels>

Santé et Grand Paris Express

La mise en service du métro du Grand Paris Express (RGPE) de 2019 à 2030 apportera une nouvelle desserte en transports en commun invitant aussi bien les usagers que les professionnels à modifier leurs pratiques de mobilité et d'accès aux soins.

Ainsi, le RGPE et les projets d'aménagements afférents impacteront considérablement l'état de santé et l'accès aux soins des populations, à travers une optimisation potentielle de la desserte en transport en commun de plus d'une centaine d'établissements de santé, une amélioration des temps de parcours et des possibilités nouvelles de connexions entre les établissements. Pour ne pas contribuer à accroître les inégalités de santé, considérables en Ile-de-France,

l'aménagement des quartiers de gare doit être une occasion de construire une plus grande équité dans l'accès à l'offre de soins de proximité. Enfin le RGPE pourrait avoir un effet de promotion des mobilités actives que sont la marche à pied ou la pratique du vélo, ce qui suppose nécessairement une réflexion sur la réorganisation des espaces publics et des cheminements à proximité des gares.

Inscrite au programme de travail 2015 de l'Apur, cette étude a été réalisée avec la Société du Grand Paris (SGP) et l'ensemble des directions de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle s'inscrit en complément des travaux menés dans le cadre de l'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris.



Clinique du Bourget – Le Bourget RER

© Apur — David Bourreau



CHU Henri Mondor à Créteil — Créteil l'Échat

© Apur



Hôpital Delafontaine à Saint-Denis

© Apur — David Bourreau



Fondation Roguet à Saint-Ouen

© Apur

<http://www.apur.org/etude/sante-grand-paris-express>

L'évolution des voies rapides et des autoroutes urbaines du Grand Paris – Étude sur la trame viaire du cœur d'agglomération

Le réseau des autoroutes et des voies rapides assure un rôle essentiel dans la mobilité à l'échelle de la métropole. Son évolution dans les années à venir pose des enjeux majeurs en termes d'optimisation des usages et d'insertion urbaine. L'étude sur la trame viaire du cœur d'agglomération est menée en partenariat avec la DRIEA-DiRIF, la SGP, la Ville de

Paris, les Conseils Départementaux du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine, ainsi qu'avec la Région Ile-de-France et le STIF.

Initiée mi-2012, l'étude s'est déroulée en plusieurs temps : un diagnostic partagé, une analyse des dysfonctionnements, l'identification des projets et réflexions exploratoires de liaisons, et enfin des ateliers thématiques.

Fin 2014, un atelier sur les autoroutes et voies rapides a pu réunir les gestionnaires et acteurs du réseau magistral.

Des pistes d'évolution ont été esquissées

et organisées autour de 4 axes stratégiques qui forment un cadre prospectif pour la suite :

- Vers une insertion urbaine et des échanges améliorés avec les territoires traversés ;
- Vers une optimisation du réseau magistral et de nouveaux usages ;
- Vers une valorisation du grand paysage et la prise en compte des nuisances environnementales ;
- Vers une économie des projets et une valorisation du foncier invisible.

<http://www.apur.org/note/evolution-voies-rapides-autoroutes-urbaines-grand-paris-etude-trame-viaire-coeur-agglomeration>
<http://www.apur.org/etude/trame-viaire-coeur-agglomeration-reseau-magistral-synthese-atelier-9-decembre-2014>

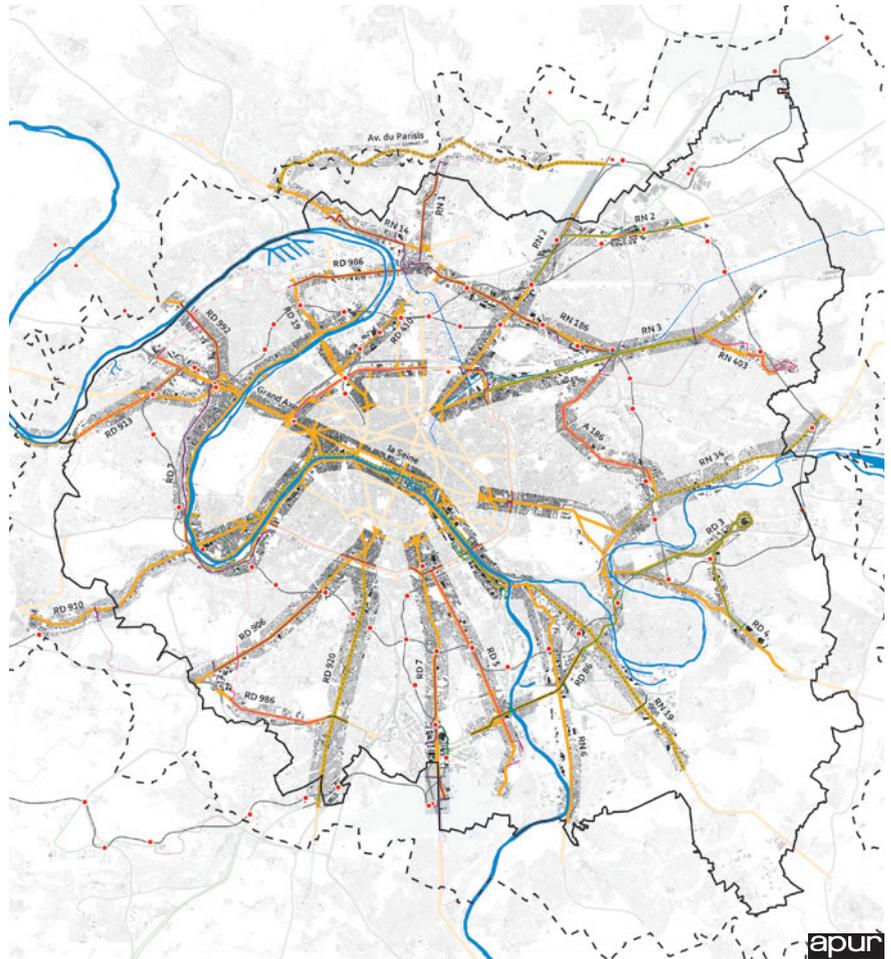
La trame viaire du cœur d'agglomération – Les boulevards de la métropole, une transformation engagée – Synthèse de l'atelier du 28 mai 2015

L'étude sur la trame viaire de la métropole parisienne engagée en 2012 est née d'un constat : une trame viaire incomplète et la nécessité de sa transformation en lien avec l'évolution des mobilités, la densification de la métropole et les objectifs de qualité de l'air. L'étude est menée en partenariat avec la SGP, la DRIEA, la Ville de Paris, les Conseils Départementaux du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine, ainsi qu'avec la Région Ile-de-France et le STIF.

Les voies majeures, anciennes routes nationales et voies royales, forment des espaces publics fondateurs de la composition urbaine, remarquables par leur histoire, leur continuité, leur tracé et leurs plantations d'alignement.

En mai 2015, l'atelier sur les boulevards de la métropole a réuni les partenaires de l'étude gestionnaires des grandes voies du cœur d'agglomération, le Conseil Départemental du Val-d'Oise, des concepteurs et maîtres d'œuvre. Les exemples ont montré la diversité des enjeux et des réponses à apporter.

L'atelier a permis d'identifier des principes d'aménagement commun et de souligner l'importance de la coordination entre les différents acteurs (SGP, STIF, aménageurs, collectivités, Conseils Départementaux...).



Les grands tracés structurants en lien avec les projets de transport

- Grands tracés structurants
- Grands tracés structurants en projet
- La Seine, la Marne, les canaux
- Gares RER/GPE en projet
- TCSP existants
- TCSP en projet
- TCSP en réflexion
- Tramway existant
- Tramway en projet
- Tramway en réflexion

<http://www.apur.org/etude/trame-viaire-coeur-agglomeration-boulevards-metropole-une-transformation-engagee-synthese-atel>
<http://www.apur.org/note/boulevards-metropole-une-transformation-engagee>

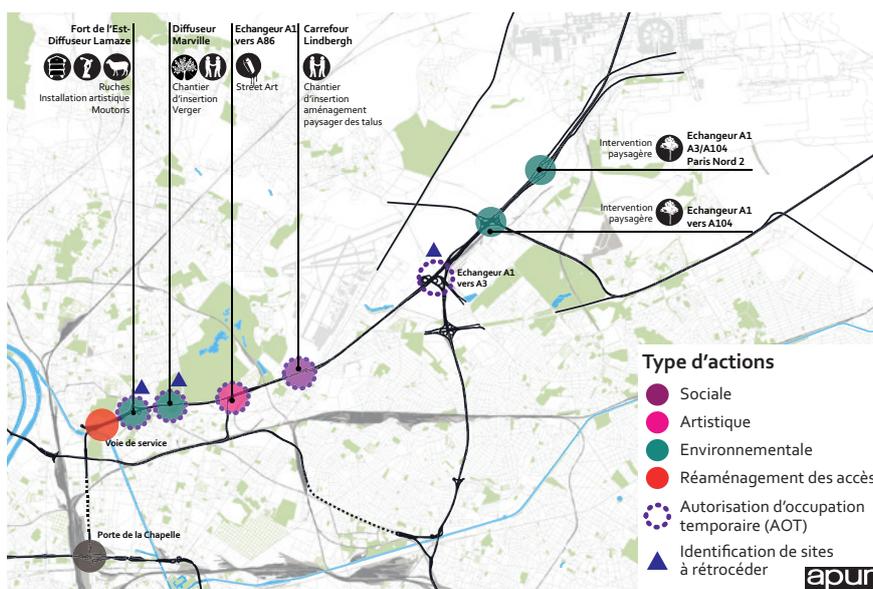
Insertion urbaine et paysagère des autoroutes dans le Grand Paris

L'étude sur l'insertion urbaine et environnementale du réseau routier national s'inscrit dans le cadre du programme de travail partenarial de l'Apur et des réflexions menées depuis 2012 sur la trame viaire du cœur d'agglomération. Elle est menée en lien avec la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA), dont la direction des routes opère le réseau routier national non concédé en Île-de-France.

Après une analyse détaillée et de nombreux échanges avec tous les acteurs, quatre axes de progrès, susceptibles d'être proposés à tous les partenaires concernés, ont été identifiés pour être mis en œuvre au cours de la période 2016-2020 :

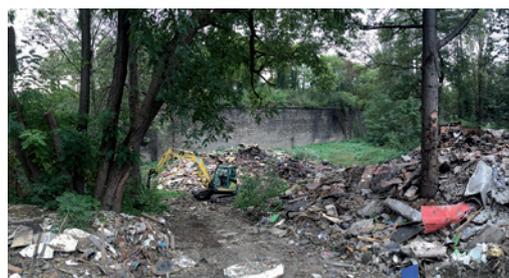
- Axe 1. La mise en valeur du grand paysage métropolitain et l'utilisation des grandes infrastructures pour renforcer la trame verte.
- Axe 2. La prévention des occupations illícites et des décharges sauvages sur les bords des autoroutes franciliennes.
- Axe 3. L'amélioration des interfaces avec les territoires, des entrées de ville et des continuités urbaines.
- Axe 4. L'optimisation de l'exploitation du réseau, la réduction de la congestion et l'insertion environnementale.

Pour chacun des axes, la charte présente un diagnostic et les meilleures pratiques relevées, puis des propositions qu'elle décline de manière fine sur l'autoroute A1 (liaison Paris/Roissy ; site de la COP21 ; centre névralgique de la candidature JO 2024). 50 ans après la création du réseau autoroutier, un changement de paradigme est nécessaire. L'autoroute se transforme, son exploitation est optimisée, son paysage et ses connexions au territoire évoluent ; elle devient une infrastructure ressources et plurielle, un support de la trame verte métropolitaine.

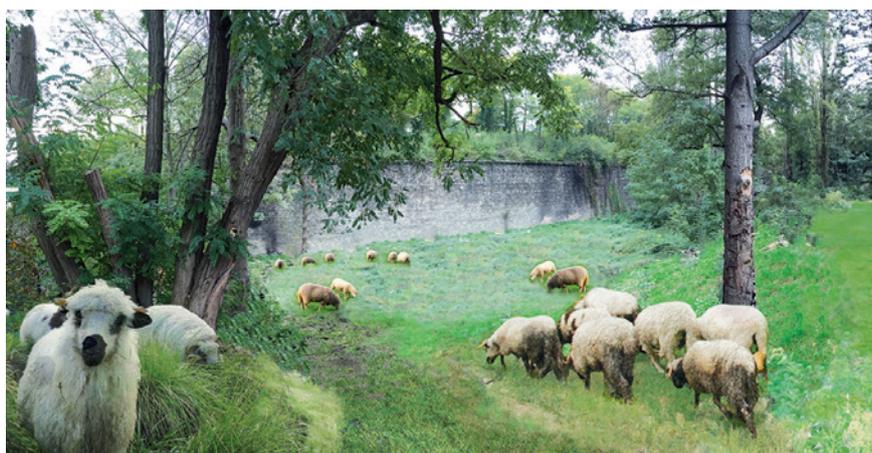


Axe 3

Autoroute A1 à Saint-Denis : une occupation possible des délaissés du Fort de l'Est



Avant



Après

<http://www.apur.org/etude/insertion-urbaine-paysagere-autoroutes-grand-paris>

**Les coopérations souples de projets :
un outil du Grand Paris de demain ?**

Au centre de cette étude menée conjointement par Paris Métropole, l'Apur et l'IAU-IDF, une question : les coopérations souples de projet peuvent-elles participer à réduire le risque d'un possible effet frontière entre la Métropole du Grand Paris et les territoires de la grande couronne ?

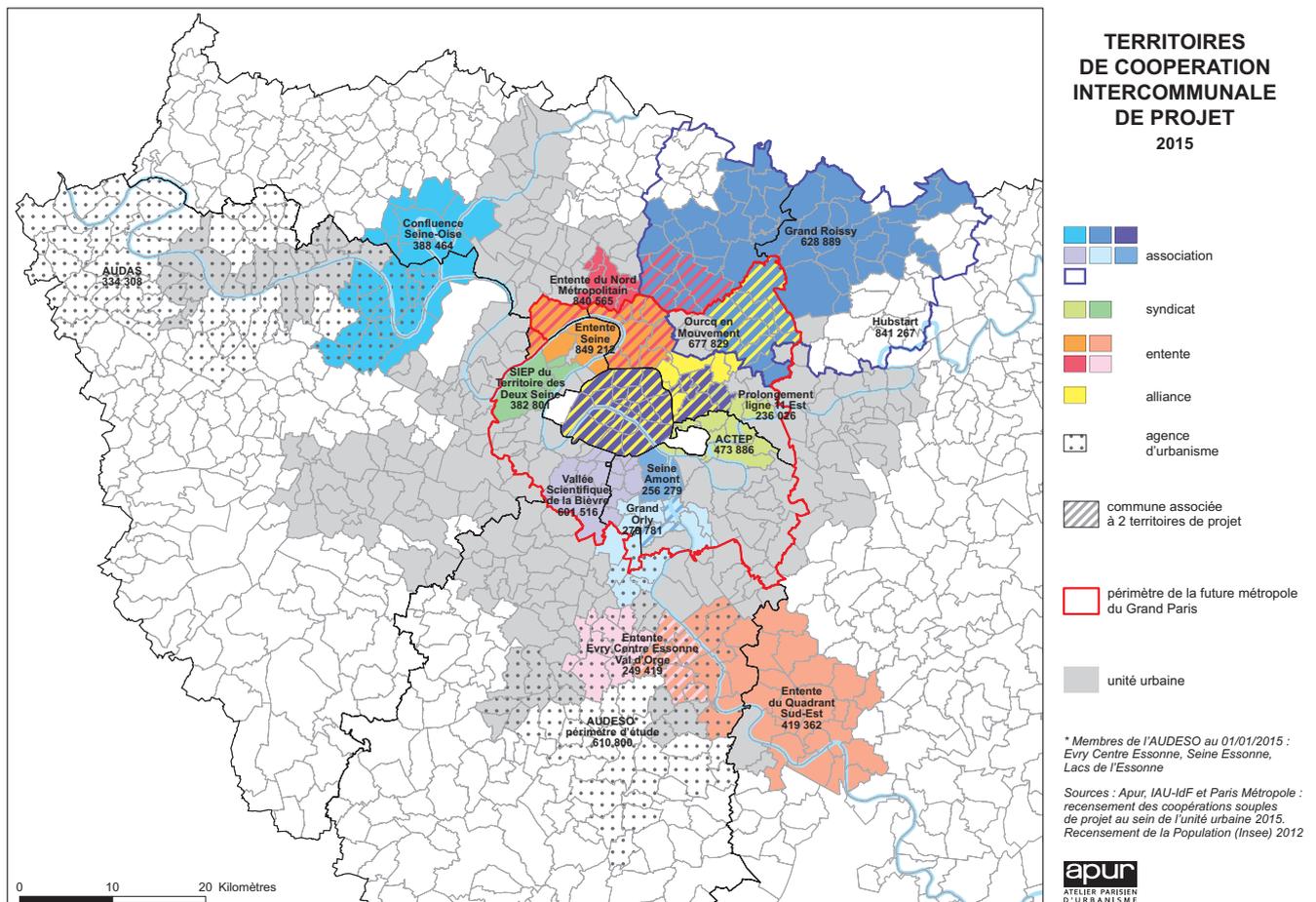
Mais qu'appelle-t-on « coopérations souples de projet » ?

Il s'agit de formes de coopération faiblement institutionnalisées entre des collectivités locales ou des intercommunalités, impliquant éventuellement d'autres partenaires, articulées autour de projets de territoires ou d'aménagement. Peu étudiées à ce jour, elles connaissent depuis

une dizaine d'années un regain d'intérêt, tout particulièrement en Île-de-France. Leur force tient principalement à leur souplesse, leur réactivité par rapport aux pesanteurs institutionnelles, leur adaptabilité en fonction des projets portés (transport, enseignement, développement économique) et leur caractère temporaire.

Tout l'intérêt de cette étude est, en s'appuyant sur une analyse des coopérations existantes dans l'espace francilien, de mieux en saisir les propriétés mais aussi les plus-values et les limites. Elle met ainsi en lumière leur possible utilisation, dans le nouveau contexte institu-

tionnel du Grand Paris, par des élus qui souhaiteraient construire ou consolider des projets communs et partagés entre plusieurs territoires de la métropole ou situés à l'interface de la métropole et de la grande couronne.



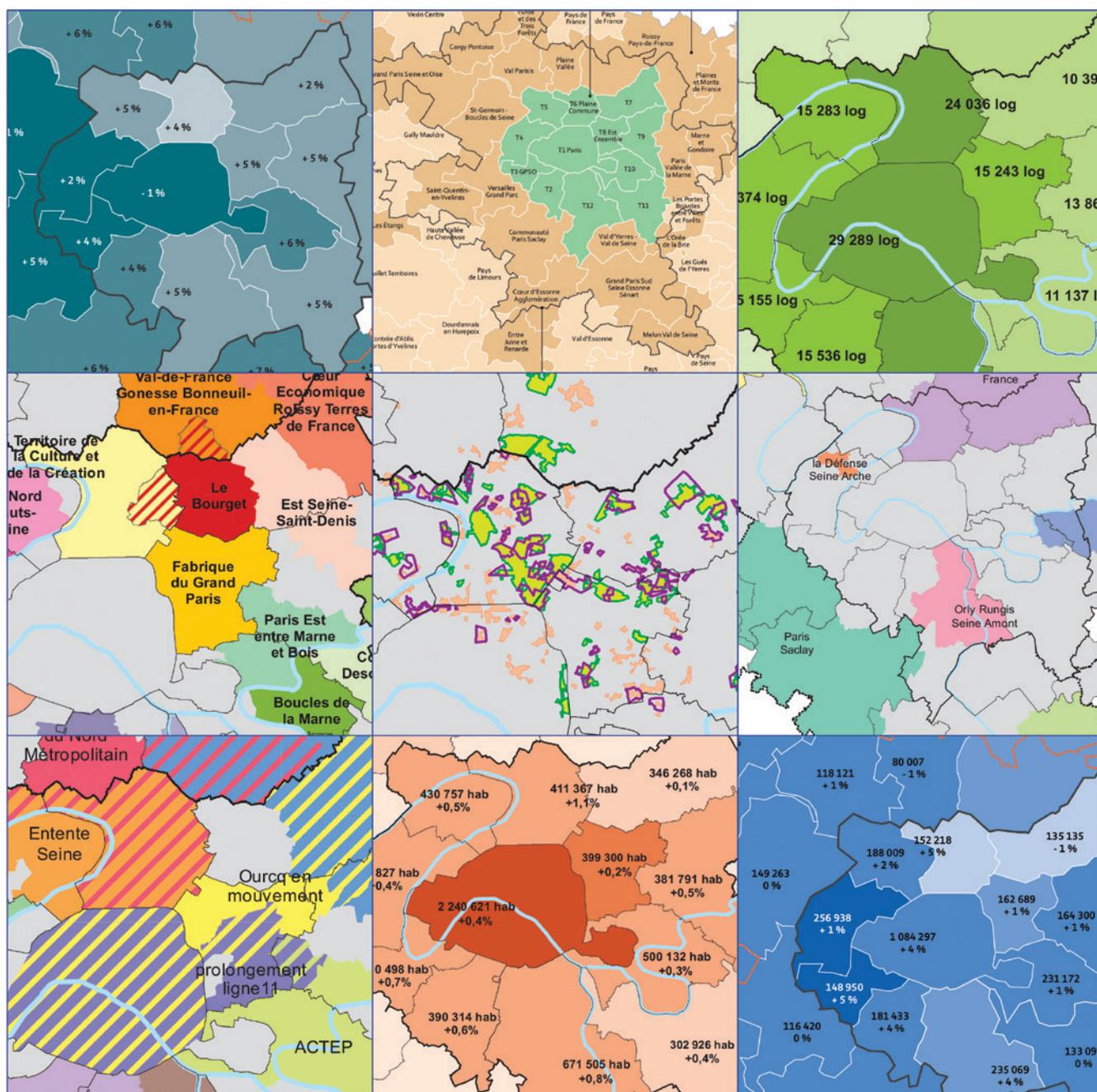
<http://www.apur.org/etude/cooperations-souples-projets-un-outil-grand-paris-demain>

Regroupements intercommunaux de l'agglomération parisienne au 1^{er} janvier 2016 – Premiers éléments cartographiques

Réalisé par l'Apur et l'IAU-IdF, ce document vise à accompagner les échanges des élus travaillant au sein du groupe « périmètres » de Paris Métropole, en donnant à voir, sans prétendre à l'exhaustivité, de futures dynamiques territoriales qui seront induites

par la refonte institutionnelle en Ile-de-France. Les données cartographiques sont représentées à l'échelle des futurs regroupements intercommunaux. En petite couronne, les périmètres des établissements publics territoriaux ont été retenus, afin de permettre une lecture des données à une échelle comparable à celle des intercommunalités de grande couronne. Ce recueil cartographique permet dès maintenant d'anticiper les caractéristiques

des territoires en construction. Ainsi, différentes thématiques visent à amorcer la réflexion : quels seront les grands équilibres territoriaux entre les regroupements intercommunaux ? Quelles seront les ressources des différents territoires, quels seront leurs atouts, leurs défis ? Quelle cohérence de développement entre l'ensemble de ces territoires ? Quelles nouvelles interactions pourront se construire à l'avenir ? Il pourra être enrichi en fonction des besoins.



<http://www.apur.org/etude/regroupements-intercommunaux-agglomeration-parisienne-1er-janvier-2016-premiers-elements-carto>

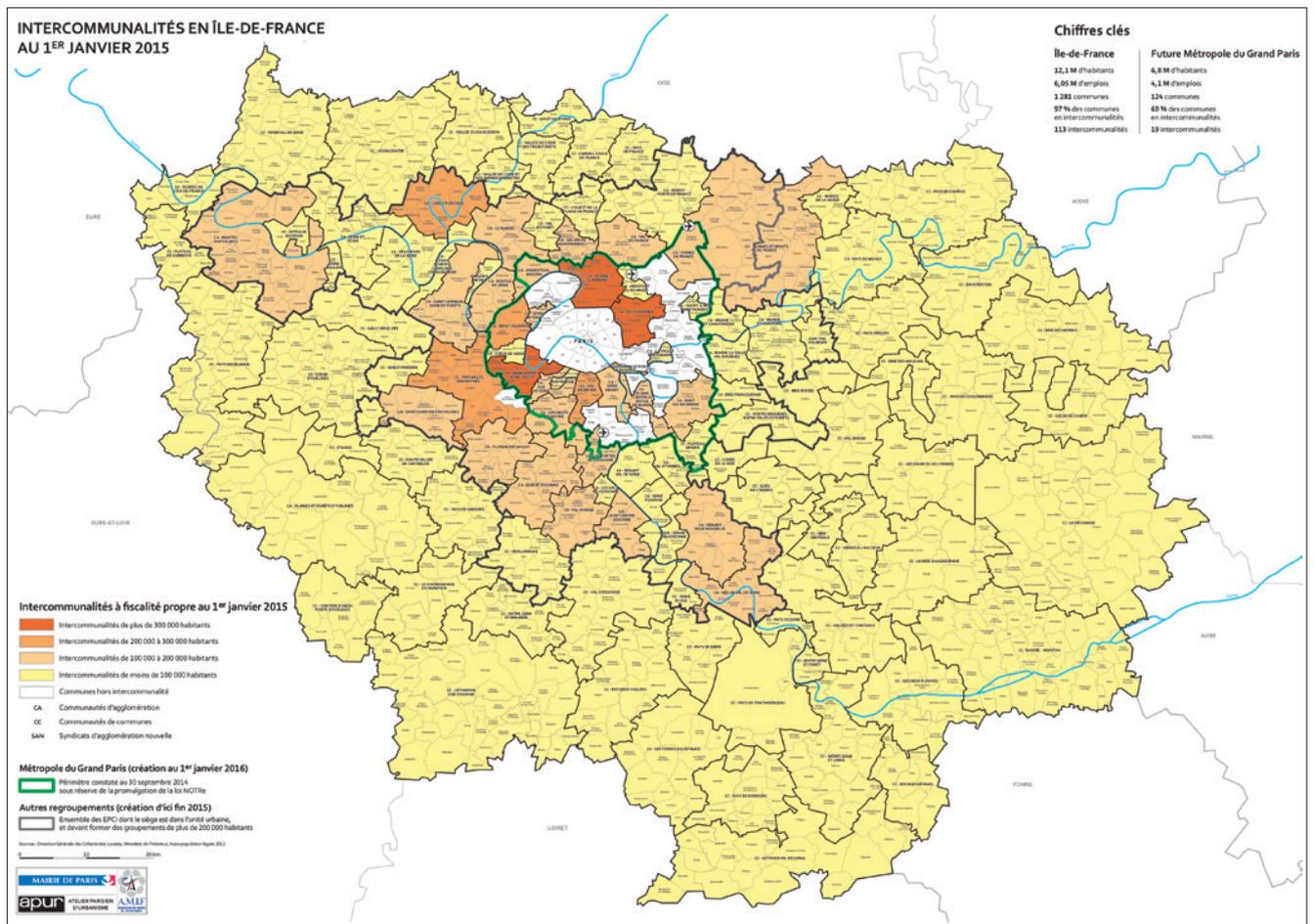
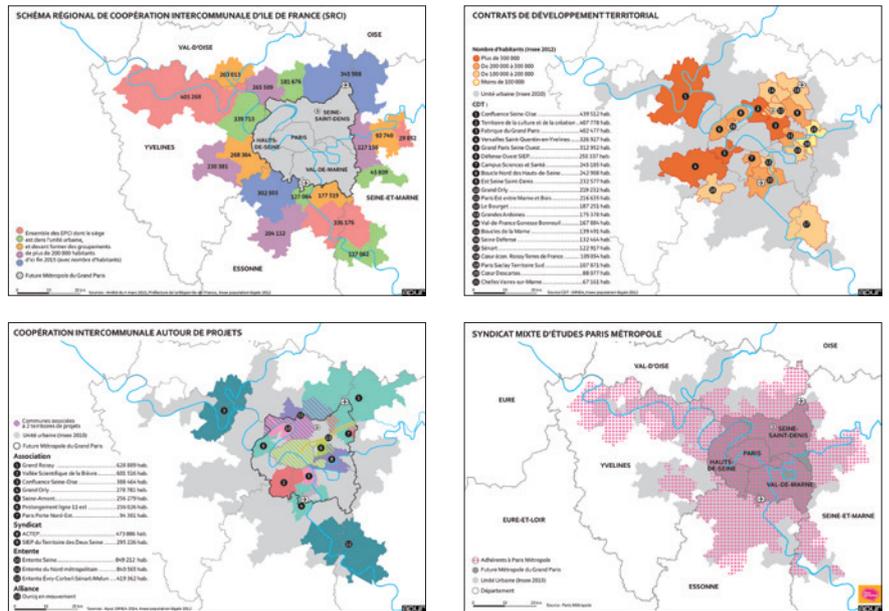
Carte 2015 des intercommunalités en Île-de-France

À l'occasion du salon de l'Amif (Association des maires d'Île-de-France) des 14, 15 et 16 avril 2015, l'Apur a actualisé la carte des intercommunalités au 1^{er} janvier 2015 en ajoutant la carte du projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Île-de-France (SRCI).

Élaboré par l'Apur depuis 2002 en lien avec la Ville de Paris et l'Amif, cette carte est détaillée à l'échelle communale.

Outre la carte principale sur la population des intercommunalités à fiscalité propre, le document comporte quatre cartes :

- Les contrats de développement territorial
- Les coopérations intercommunales autour des projets
- Le syndicat mixte d'études Paris Métropole
- Le projet de Schéma régional de coopération intercommunale d'Île-de-France.



<http://www.apur.org/article/carte-intercommunalites-ile-france>

Grands Projets

Les travaux et connaissances accumulées de l'atelier lui permettent d'être un partenaire privilégié dans l'élaboration de grands projets complexes et portés par de nombreux partenaires; l'Apur peut y apporter de la connaissance, des travaux menés en réseaux, des méthodes de travail et accom-

pagner des stratégies prospectives. En 2015, l'axe Seine, l'Ourcq, Réinventer Paris, l'ex RN2, la candidature de Paris aux JO de 2024, l'arc de l'innovation sont les sujets pour lesquels notre expertise a été sollicitée. En réseau avec les agences d'urbanisme pour l'axe Seine, en lien entre

aménageurs, territoires, et collectivités sur l'Ourcq, en apport de connaissance sur Réinventer Paris, l'arc de l'innovation et enfin plus finement en accompagnement de la diversité des acteurs pour l'ex RN2.

Axe Seine et Réinventer la Seine

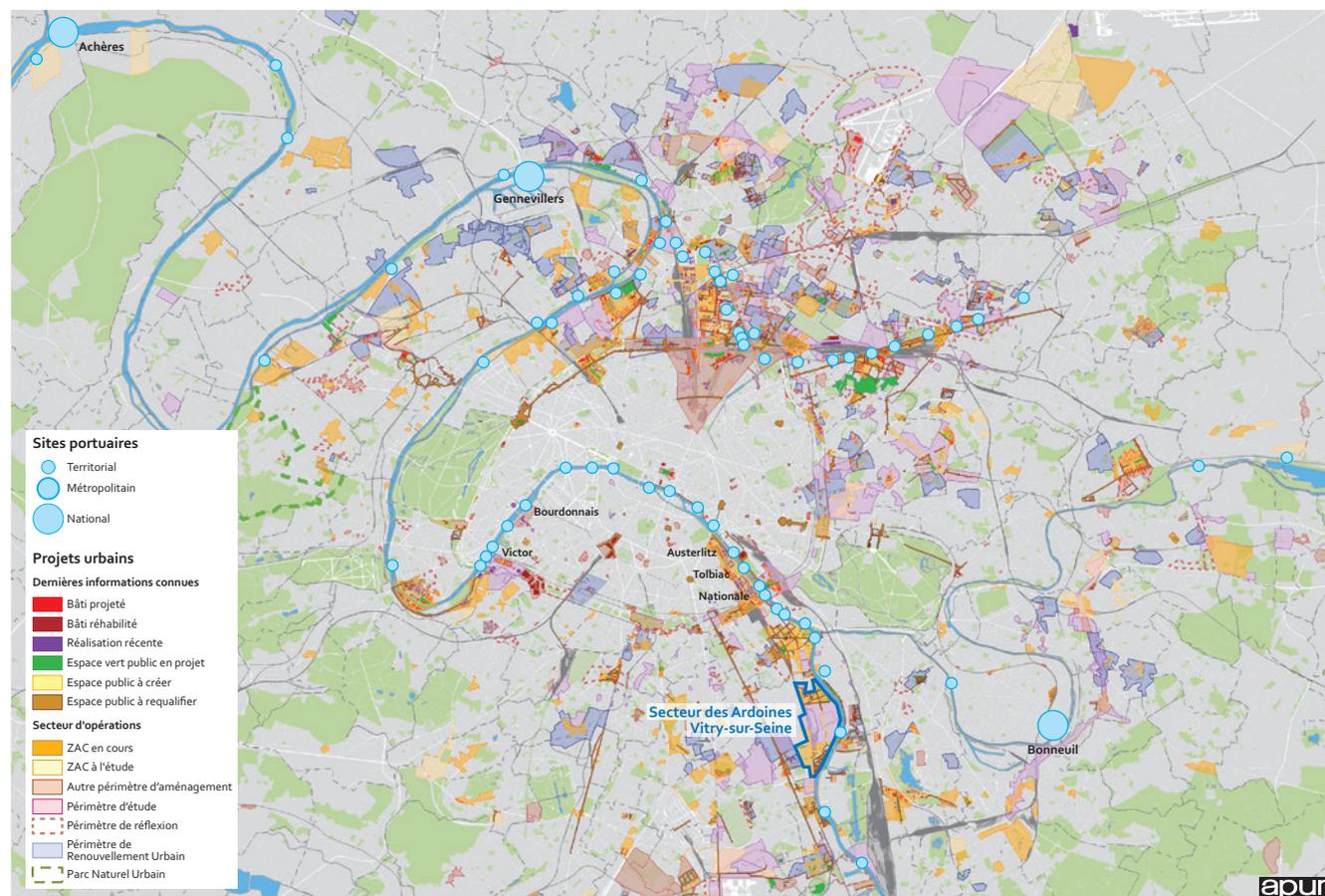
Les six agences d'urbanisme du territoire de la Vallée de Seine – Apur, AURH, AUCAME, AUDAS, IAU-IDF et AURBSE – sont engagées dans un partenariat depuis 2009 qui s'est traduit par différentes publications et par la signature d'une charte de coopération en novembre 2014.

Ce rapport a été élaboré dans le cadre de la préparation de la 1^{re} Rencontre des Agences

d'urbanisme de la Vallée de la Seine qui s'est tenue le 13 octobre 2015 à Mantes-la-Jolie et en Seine Aval IDF et qui portait sur le thème du « développement portuaire et logistique au service du renouveau industriel ». Le renouveau industriel est un enjeu majeur pour l'économie française; il passe notamment par une amélioration de la performance portuaire et logistique. Le rapport présente le regard croisé de chacune des six agences sur cette théma-

tique. L'exemple de projet de plateforme fluviale des Ardoines à Vitry-sur-Seine présenté dans l'article de l'Apur illustre l'effort de faire vivre l'industrie en milieu urbain dense et de conserver une « Seine vivante » au cœur de la métropole parisienne.

Par ailleurs, l'Apur a accompagné la mise en œuvre de l'appel à projet « Réinventer la Seine » en lien avec les agences d'urbanisme du Havre et de Rouen et l'ensemble des partenaires.



<http://www.reinventerlaseine.fr/>

**La Plaine de l'Ourcq,
un lieu d'engagement de la
« Fabrique du Grand Paris »**

Plus d'un million de mètres carrés portés par plusieurs projets d'aménagements inscrits dans le CDT de la « Fabrique du Grand Paris » seront réalisés d'ici 2025 dans la Plaine de l'Ourcq, aujourd'hui caractérisée par la présence du canal de l'Ourcq et de grandes infrastructures.

Six ZAC, cinq communes (Pantin, Romainville, Noisy-le-Sec, Bobigny et Bondy), deux aménageurs (la Sequano et la Semip), et la communauté d'agglomération Est Ensemble sont aujourd'hui les acteurs de ce vaste projet.

Pour aller plus loin, Est Ensemble et l'Apur ont mis en place des « ateliers de maîtrise d'œuvre partagée », développés dans le cadre des travaux menés autour du développement des dynamiques interterritoriales métropolitaines et des nouvelles méthodes pour la mise en œuvre des projets urbains. Ces ateliers ont pour objectif d'inscrire chacun des projets dans l'ambition générale du secteur de la Plaine, de renforcer l'identité du territoire et de le positionner au mieux dans le cadre de la dynamique de développement de l'Est parisien.

Les deux premiers ateliers ont fait émerger trois enjeux :

- Répondre à la nouvelle attractivité du territoire qui se dessine avec l'arrivée du

réseau Grand Paris et de la tangentielle ;

- Renforcer la prise en compte des spécificités culturelles et économiques des territoires ;

- Retrouver des équilibres économiques qui favoriseront l'engagement des projets.

Comme support à ces travaux, et pour favoriser le plus grand partage possible de la connaissance de ce grand territoire en mutation, l'Apur a réalisé une double cartographie, mettant en avant le calendrier des projets à horizon 2020 et les trois séquences urbaines à conforter en lien avec le développement de l'offre de transport.



<http://www.apur.org/etude/plaine-ourcq-un-lieu-engagement-fabrique-grand-paris>

Élaboration d'une charte de préfiguration d'un boulevard métropolitain de l'ex RN2

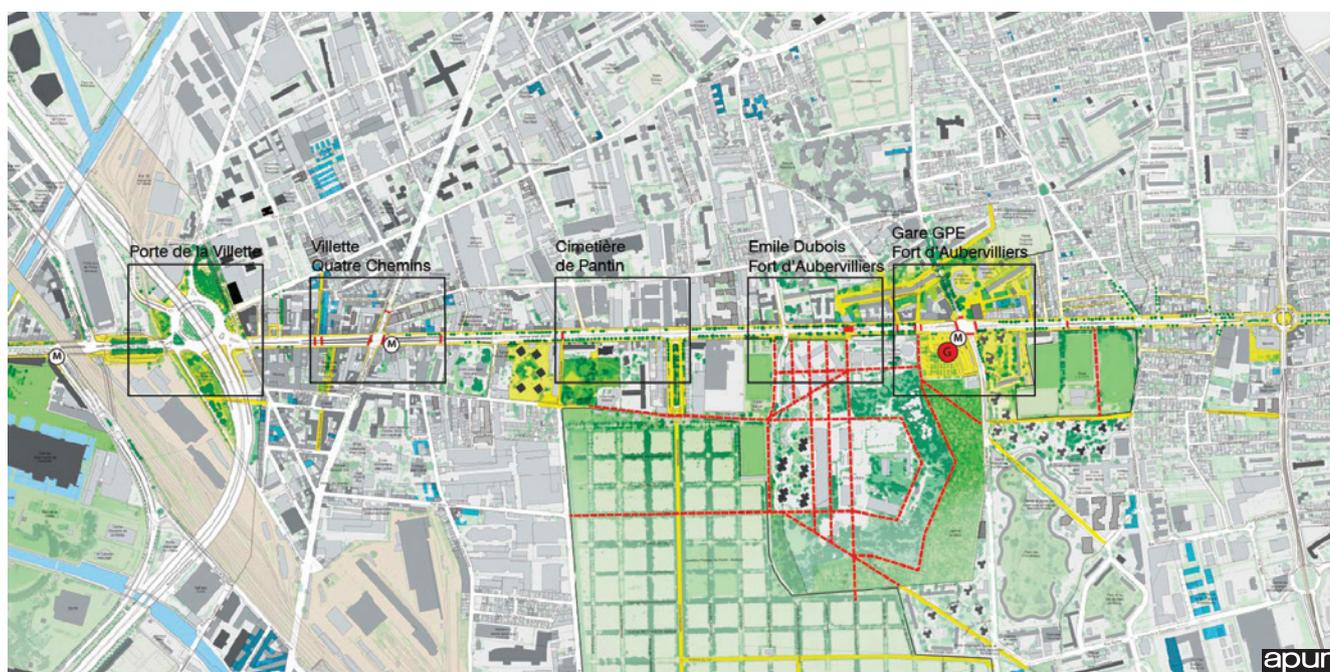
Depuis 2013, l'Apur a engagé une réflexion sur la trame viaire du cœur de l'agglomération et sur les évolutions des grandes radiales. En Seine-Saint-Denis, l'ex RN2 forme déjà, de par son tracé et la présence d'équipements métropolitains, un boulevard emblématique de la métropole. Demain, l'arrivée de 5 gares du Grand Paris Express, le développement de nouveaux quartiers et les projets de politique de la ville vont accélérer sa transformation en un boulevard accueillant des nouveaux logements, des bureaux, des nombreux piétons,

des vélos et des transports en commun. Afin d'engager la requalification de cet axe, des « ateliers territoriaux » ont été organisés avec les collectivités, aménageurs, acteurs économiques, culturels ou sociaux. L'objectif est de définir avec les villes et les principaux acteurs (SGP, STIF, RATP, DRIEA, AFTRP, Plaine Commune, Est Ensemble...) des principes communs pour l'aménagement futur de l'ex RN2, autour de deux thématiques sur l'espace public :

En juillet 2015, un atelier s'est tenu autour

du secteur « Fort d'Aubervilliers » pour voir comment articuler la transformation progressive de l'ex RN2 avec l'arrivée de la gare du Grand Paris et les différentes opérations de renouvellement urbain. Les échanges ont plus particulièrement porté sur les contributions que pouvaient apporter ces projets au regain d'attractivité et à la mutation des espaces publics.

Étude prolongée en 2016.



**Paris XXI innovation,
l'arc de l'innovation**

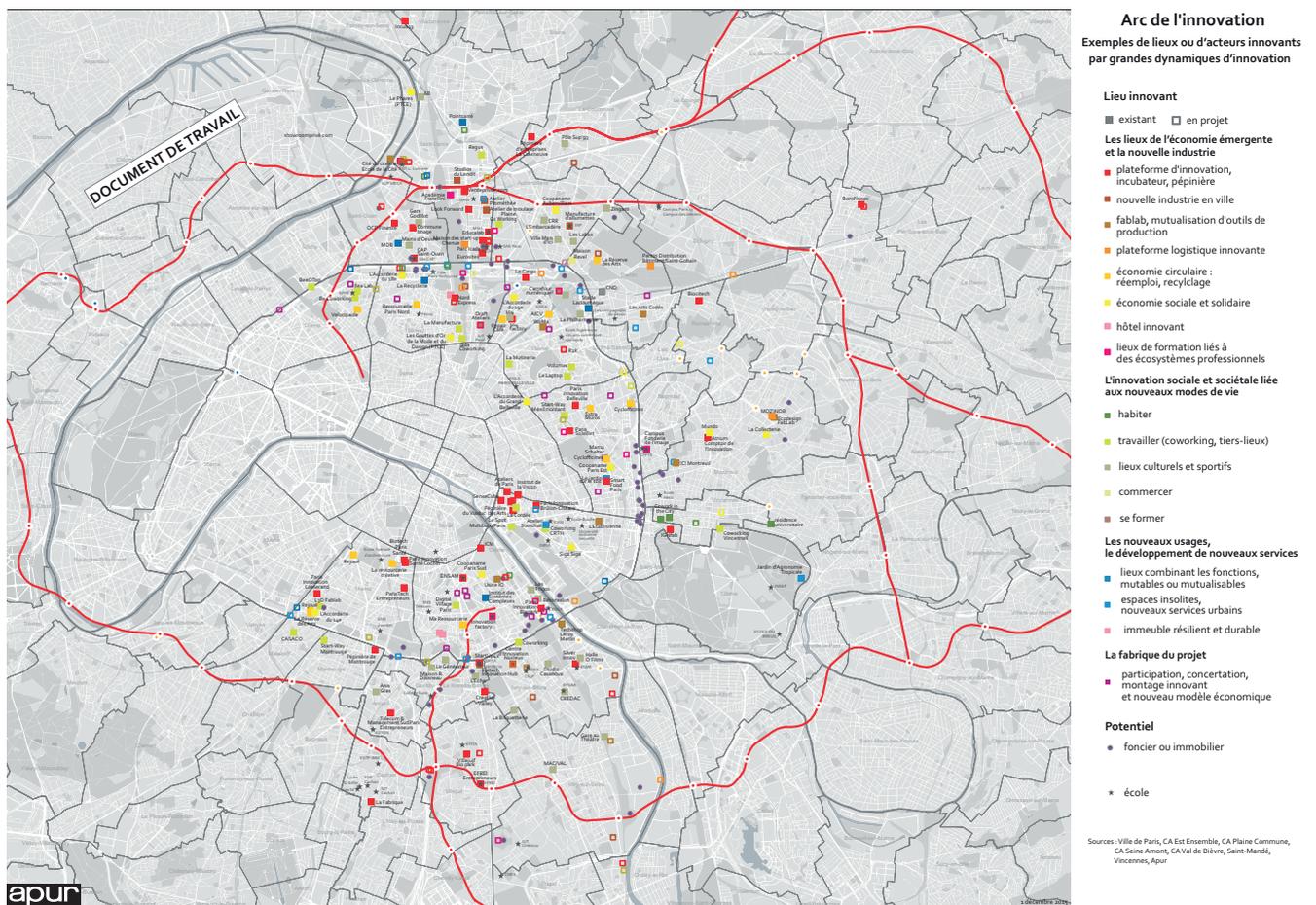
Dans un grand arc Est allant de la porte Pouchet à la porte de Vanves, les communautés d'agglomérations de Plaine Commune, Est-Ensemble, Seine-Amont et Val-de-Bievre, Paris et plusieurs villes ont fait le choix d'accompagner la transformation des quartiers de part et d'autre du Boulevard périphérique en s'engageant dans une stratégie globale et partagée qui repose sur l'innovation économique, sociale et sociétale, urbaine. L'Arc vise à faciliter l'implantation de projets innovants et l'expérimentation de nouvelles solutions pour concrétiser et promouvoir dans les années à venir l'innovation sous toutes ses formes, modifiant la place et l'image de ces territoires de la Métropole du Grand Paris. Il vise le développement économique et l'an-

crage local des projets. La démarche engagée en 2015 s'appuie sur la communauté des lieux et des acteurs innovants existants dans l'Arc et sur les atouts de ces quartiers populaires : jeunesse, mixité, savoir-faire spécifiques, patrimoine, friches, potentiel foncier et immobilier.

En 2015, l'Apur a participé aux côtés de la Ville de Paris et des collectivités partenaires à la mise en place de la démarche, officiellement lancée le 17 décembre 2015 en présence des élus et de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le makerspace Ici Montreuil. Cette collaboration sera poursuivie en 2016 avec les nouveaux territoires de la métropole et les communes concernées.

En 2015, l'Apur a mis en place avec les partenaires la base de données SIG commune des lieux et des acteurs innovants, des projets en cours et du potentiel foncier et immobilier mobilisable par les investis-

seurs et les porteurs de projets innovants. La base de données constitue un des outils de l'Arc de l'Innovation et a permis la réalisation des premières cartographies. Le travail de recensement a été complété par un travail de typologie des lieux par grandes dynamiques d'innovation : l'économie émergente et la nouvelle industrie (plateforme d'innovation, incubateur, immobilier productif, Fablab, makerspace, économie circulaire, plateforme logistique innovante, économie sociale et solidaire, nouveaux lieux de formation...); l'innovation sociale et sociétale, reflet des nouveaux modes de vie (nouveaux modes d'habiter, espaces de travail collaboratifs, tiers-lieux, lieux culturels hybrides ancrés dans leur quartier...); le développement de nouveaux services, comme l'agriculture urbaine ou encore les nouvelles façons de fabriquer les projets urbains.

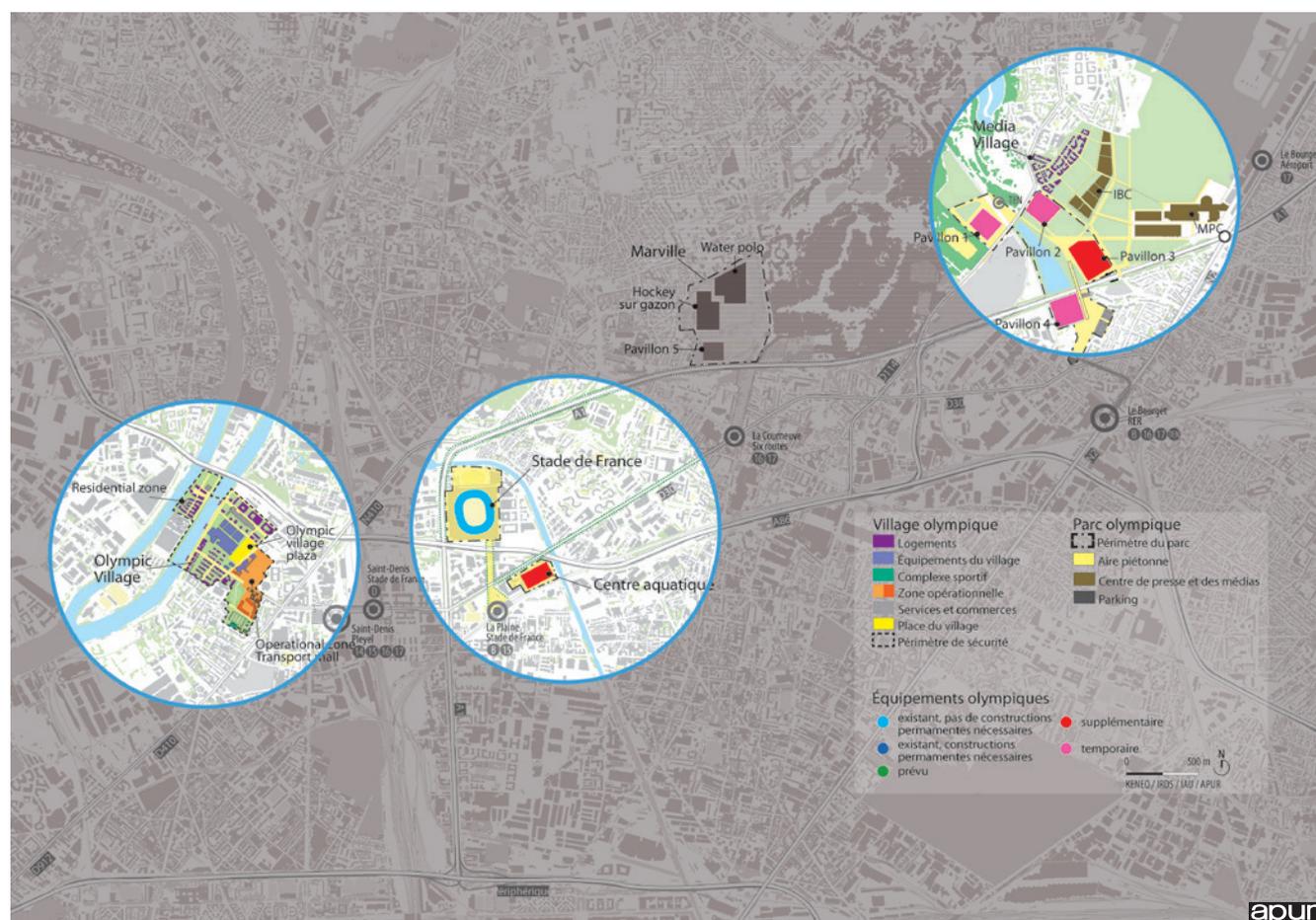


<http://arcinnovation.fr>

Jeux Olympiques 2024

L'Apur accompagne la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques avec le GIP Paris 2024 et l'IAU-IdF. En 2015, il s'est agi de définir les sites d'implantation des équipements structurants, le village olympique et le centre des médias.

Une spécificité a pu être apportée à la candidature parisienne avec la création d'un village des médias sur le secteur Dugny-Le Bourget.



Les études internationales

Dans le cadre des projets de coopération décentralisée de la Ville de Paris, l'expertise urbaine de l'Apur est régulièrement mobilisée.

En particulier la connaissance des outils de planification stratégique, les enjeux de mobilité, les méthodes de fabrication des nouveaux espaces publics ont été les sujets au cœur des problématiques urbaines soulevées par les métropoles avec lesquelles Paris entretient des relations de coopération.

La contribution de l'Apur aux échanges entre Paris et les métropoles étrangères prend deux formes principales :

L'accueil de délégations étrangères

Marquées par la COP21 et le sommet des maires tenu en décembre 2015, les délégations ont été nombreuses à solliciter un échange avec l'Apur autour des expériences urbaines parisiennes et métropolitaines.

Plus d'une vingtaine de délégations étrangères ont été reçues par l'Apur, issues essentiellement, mais non exclusivement des pays d'Asie (Japon, Chine, Corée, Cam-

bodge, Russie) et du pourtour méditerranéen (Palestine, Égypte, Tunisie, Algérie).

L'Apur a participé également en fin d'année au sommet des 1 000 maires et fait connaître à cette occasion le document Paris 2050 sur les enjeux climatiques et énergétiques.

Les missions dans les pays concernés pour des travaux d'identification, d'assistance technique de formation

2015 a été marquée par la réactivation par la Ville de Paris de certaines des coopérations décentralisées : des missions ont été menées à Bucarest, Rio de Janeiro, Varsovie et Bethlehem. Par ailleurs, un atelier croisé entre l'école d'architecture de la Villette, l'Apur et l'école d'architecture d'Ulaanbaatar a fait émerger un désir de coopération de la Ville d'Ulaanbaatar avec Paris.

Enfin, 2015 a initié l'implication de la Ville de Paris dans la conférence Habitat III de Quito qui se tiendra en octobre 2016. L'Apur s'est à ce titre rendu à la conférence préparatoire de Montréal sur la métropolisation des villes.

Bucarest (Roumanie)

L'Apur s'est rendu à Bucarest dans le cadre d'une délégation élargie aux affaires sociales et à l'ANRU pour participer à un premier atelier d'échange avec les équipes techniques de Bucarest et poser les bases d'une coopération décentralisée.

1/ Dans le cadre de la révision de son Plan général d'urbanisme, la municipalité de Bucarest souhaite bénéficier d'un appui méthodologique de Paris sur :

- La constitution de sa base de données unique
- Les sujets développés dans la révision du Plan général d'urbanisme, et en particulier :
- Le logement et le logement social
- La rénovation énergétique
- La stratégie de rénovation urbaine sous l'angle patrimonial,
- La participation des habitants au processus d'élaboration de ce document.

2/ Bucarest envisage également de se doter d'une structure ad hoc sur le modèle de



© Apur

l'Apur et souhaite par conséquent engager une réflexion avec l'Apur sur la création d'un tel outil.

3/ Sur le quartier défavorisé de Ferentari, la Mairie de Bucarest a souhaité un appui en expertise au démarrage du diagnostic :

- La question du logement, avec l'enjeu de reloger les personnes en situation de précarité et d'engager la rénovation du

bâti existant ;

- La question plus particulière du logement social ;
- La rénovation énergétique du bâti, qui semble cruciale dans le contexte climatique continental de la Roumanie

Cette mission a permis d'identifier les enjeux et de préparer un workshop plus ciblé qui s'est tenu en 2016.

Ulaanbaatar (Mongolie)

En septembre 2015, s'est tenu à Ulaanbaatar le troisième atelier international d'architecture et d'urbanisme franco-mongol.

Cet atelier se déroule chaque année depuis 2013, soutenu par un partenariat désormais bien établi qui regroupe, côté français, l'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette (ENSAPLV) et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), et côté mongol, la municipalité d'Ulaanbaatar, l'Institut d'urbanisme d'Ulaanbaatar (qui est en charge de la gestion du développement urbain pour la municipalité d'Ulaanbaatar – MPACC) et la Faculté d'architecture de l'université de science et technologie de Mongolie (MUST). Un séminaire franco-mongol portant sur le développement de la ville et une exposition des travaux des ateliers précédents ont été organisés en même temps que l'atelier.

Le présent rapport rassemble :

Une analyse du contexte actuel et des



© Les étudiants de l'ENSAPLV et de la MUST

enjeux de développement de la ville d'Ulaanbaatar à partir des observations de terrain, des réunions de travail avec la municipalité d'Ulaanbaatar et des débats du forum et du workshop de mai, comme du séminaire de septembre qui nous ont

permis d'en comprendre certains aspects particuliers.

Un résumé des travaux effectués sur place par l'atelier international 2015.

Les documents élaborés pour le séminaire d'architecture et d'urbanisme.

Rio de Janeiro (Brésil)

Depuis 2001, les villes de Paris et de Rio entretiennent un dialogue continu et l'Apur y a mené plusieurs projets d'aménagements de l'espace public dans les quartiers centraux. En 2015, la coopération urbaine entre les deux villes a redémarré, autour d'un engagement commun en faveur du climat, de l'environnement et de l'avènement de la ville durable.

Cette coopération renaissante porte plus spécifiquement sur l'animation de l'espace public grâce au développement d'usages mixtes, à vocation économique, sociale et culturelle, afin de rendre le centre historique de Rio plus attractif et plus agréable à vivre. Le patrimoine architectural, paysager et environnemental exceptionnel de Rio doit aussi faire l'objet d'un soin particulier.

Dans le contexte particulier des Jeux Olympiques de l'été 2016, la ville de Rio réalise plusieurs projets urbains d'envergure touchant à l'organisation générale de son territoire ainsi qu'à chacun de ses quartiers. Point d'orgue de cette reconquête urbaine à Rio : la création du « Museu do Amanhã » [musée de demain] dans le quartier du port, inauguré le vendredi 18 décembre 2015.



© Apur

La mission réalisée avec le soutien de l'Institut français du Brésil avait 3 objectifs principaux :

- Compréhension de la dynamique urbaine de Rio, insufflée par les prochains Jeux olympiques.
- Diagnostic des usages dans l'espace public dans les quartiers centraux de la ville, découlant de cette dynamique urbaine globale.

- Définition du projet de coopération : premier travail de définition des nouveaux usages possibles dans le centre-ville, afin de le rendre plus attractif/définition d'un agenda, des livrables, des acteurs.

Cette première mission fera l'objet de suites en 2016 autour des questions d'espace public.

<http://www.apur.org/etude/cooperation-paris-rio-janeiro-mission-reconnaissance-cooperation-ville-durable>

Varsovie (Pologne)

Une conférence rassemblant les principaux investisseurs de la Pologne s'est tenue en octobre 2015. À cette occasion, les organisateurs ont souhaité une présentation de la stratégie de Paris pour un développement urbain harmonieux autour des enjeux de construction de logements.

L'Apur y a présenté la politique parisienne du logement et en particulier du logement social, sous l'angle de la stratégie urbaine globale, des objectifs et de la méthode. Y a été expliquée l'importance d'une politique urbaine globale, alliant qualité architecturale, mixité des logements, et plus

généralement mixité programmatique des projets urbains pour un développement durable du territoire.

Bethlehem (Palestine)



Dans le cadre du volet coopération décentralisée de son programme de travail, l'Apur a participé à une mission commune avec la ville de Paris à Bethlehem et Ramallah en juin 2015.

Concernant la ville de Bethlehem, la mission avait pour objet une assistance à la réalisation d'un schéma directeur des déplacements et des espaces publics. Les enjeux concernent d'une part l'amélioration du réseau routier en vue de désengorger le centre-ville et la mise en place d'une offre

de transport public crédible et compétitive. Ces enjeux croisent ceux sur le développement du tourisme (diversification de l'offre, amélioration des espaces publics pour favoriser les déplacements à pied).

Concernant la ville de Ramallah, la demande initiale concernait une assistance pour l'amélioration de l'éclairage public et des illuminations. Les échanges avec la municipalité ont permis de faire émerger l'intérêt d'une réflexion plus globale sur les questions d'énergie.

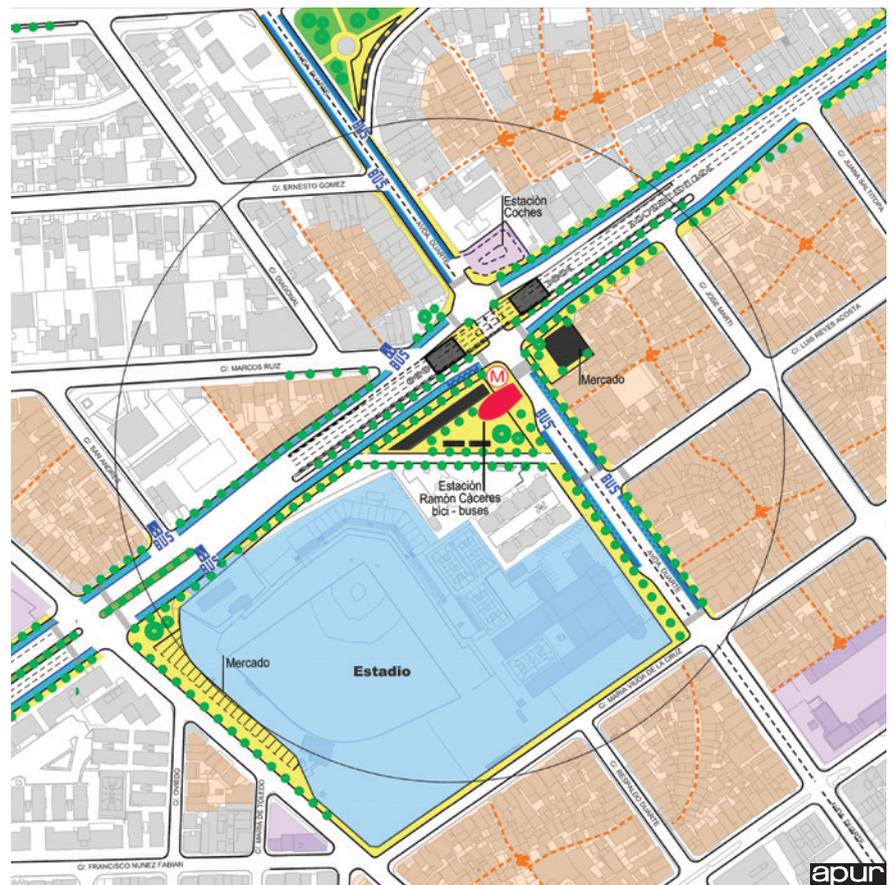
<http://www.apur.org/etude/bethleem-rapport-mission-22-25-juin-2015>

Saint-Domingue

En mai 2015, l'Apur a achevé sa mission pour l'étude de valorisation de trois stations de métro à Saint-Domingue. L'étude est menée avec deux bureaux d'études d'Amérique Latine (Fundacion Ciudad Humana, Juan Cajiao) pour la Ville de Saint-Domingue et l'AFD. La troisième phase s'est traduite par des propositions d'aménagement détaillées de l'espace public, dans un rayon de 400 mètres autour de chacune des stations; elles permettent :

- une intermodalité efficace avec le puissant réseau de bus (autobus, mini bus, cochés...),
- une meilleure visibilité des stations de métro avec l'aménagement de parvis et une insertion urbaine de la voie rapide,
- une requalification des espaces publics (plantations, trottoirs, pistes cyclables...) et le développement progressif d'un réseau de venelles,
- la valorisation des parcelles délaissées et le renforcement de l'attractivité résidentielle,
- la requalification des îlots insalubres tout en organisant l'activité économique informelle.

Ces actions sont une première étape visible des projets de requalification urbaine des quartiers, qui sont élaborés par les partenaires de l'étude, avec la ville et les acteurs locaux, en référence au PUI de Medellín.



Open data, publications, documentation et communication

Le millésime 2015 a été marqué à l'Apur par une intensification de la stratégie « open data » amorcée dès 2014 et qui prendra toute sa mesure en 2016.

Banque d'images et banque de données ont désormais l'ampleur et l'ergonomie qui permettent à l'utilisateur d'aller chercher aisément les informations dont il a besoin et de les visualiser avec de nouveaux outils de datavisualisation ou d'atlas numériques. Des maquettes historiques ont rejoint les collections publiques de grands musées

parisiens dans le cadre de la campagne d'archivage menée par l'Apur depuis 2014. Par ailleurs, toujours dans une optique d'accès plus facile aux contenus, les formats courts (notes et synthèses) ont été progressivement systématisés.

Enfin, la présentation des travaux 2015 auprès des partenaires a été renouvelée dans la forme, intégrant une restitution sous format vidéo et documentaire sur le site web.

Mise en ligne de modules de datavisualisation, présence de l'Apur sur les réseaux sociaux

Dans l'objectif de faciliter la compréhension des données des études en les rendant visuelles et pédagogiques, l'Apur a opté en 2014 pour le développement d'outils interactifs et innovants sur son portail internet. Ce type de représentation, nommé datavisualisation, s'est poursuivi en 2015 avec la réalisation de 7 nouvelles applications interactives :

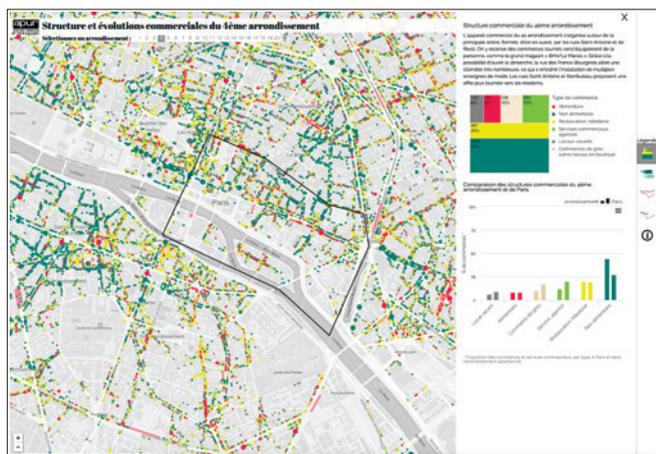
• Fiches commerciales : <http://www.apur.org/article/datavisualisation-fiches-commerciales>

- Paris 2050 : <http://www.apur.org/article/datavisualisation-paris-2050>
- La qualité de vie dans la métropole du Grand Paris : <http://www.apur.org/article/datavisualisation-qualite-vie-metropole-grand-paris>
- Observatoire des quartiers de gare du Grand Paris : <http://www.apur.org/article/datavisualisation-observatoire-quartiers-gare-grand-paris>
- Nouveaux regards sur l'économie à Paris : <http://www.apur.org/article/datavisualisation-regards-economie-paris>

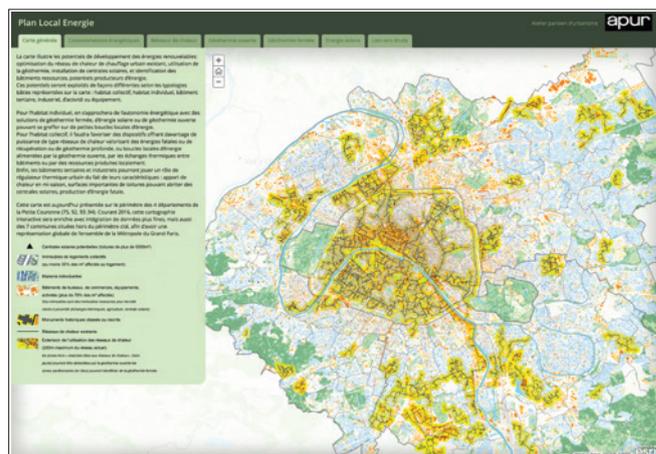
- Évolution des commerces à Paris 2011-2014 : <http://www.apur.org/article/datavisualisation-evolution-commerces-paris-2011-2014>
- Pôles d'emploi : <http://www.apur.org/article/datavisualisation-poles-emploi>

Ces pages se placent régulièrement en tête des 10 meilleures consultations du site web de l'Apur qui reçoit chaque année 12 500 visiteurs naviguant sur près de 44 000 pages.

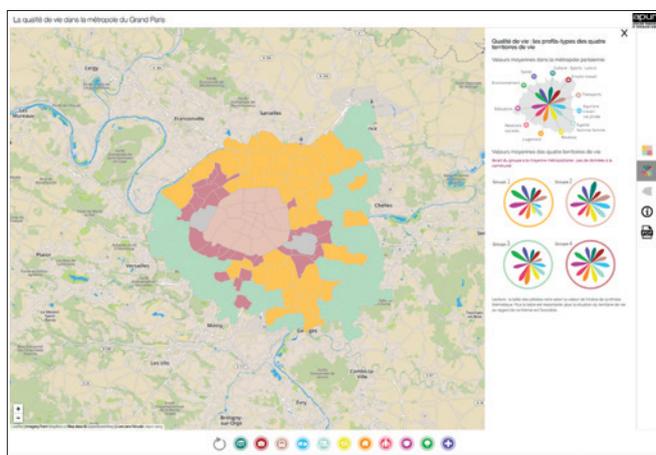
Datavisualisation « Fiches commerciales »



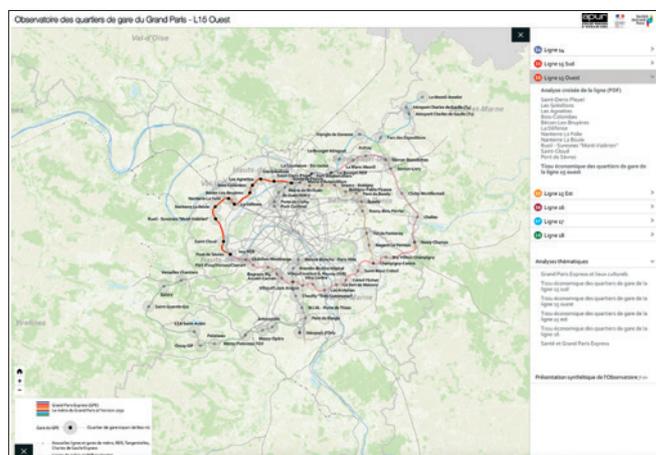
Datavisualisation « Paris 2050 »



Datavisualisation « La qualité de vie dans la métropole du Grand Paris »



Datavisualisation « Observatoire des quartiers de gare du Grand Paris »



<http://www.apur.org/article/datavisualisation>

Mise en ligne d'une partie de la banque images numérisées

La solution technique de mise sous l'application libre Flickr a été retenue, une sélection de photos et de recueil de cartes en lien avec des études et publications récentes ont été préparées pour une mise en ligne début 2016.

ATELIER PARISIEN D'URBANISME
apur

ACTUALITÉS
AGENDA
QU'EST-CE QUE L'APUR ?
ETUDES ET PUBLICATIONS
IDÉES ET DÉBATS
METROPOLE
OBSERVATOIRES
INTERNATIONAL
PORTAIL CARTOGRAPHIQUE CASSINI
DONNÉES
MÉDIATHÈQUE
FONDS DOCUMENTAIRE
FONDS ICONOGRAPHIQUE
L'APUR DANS LES MÉDIAS
CARTOTHEQUE
BIBLIOGRAPHIES
PARTENAIRES
LIBRAIRIE
RENCONTRE FNAU 2011
Consultations de prestataires

Presse | Libraires | Extranets | Infolettre | Flux RSS | Contactez-nous | English version

Recherche... ok

Médiathèque
Fonds iconographique

29 février 2016

Le fonds iconographique conservé par l'Apur concerne essentiellement Paris et couvre la période de 1970 à nos jours. Riche de 20 000 documents numériques (photos, cartes, plans, études...), une sélection du fonds argentine sera prochainement numérisée.

Il peut être consulté sur place, sur rendez-vous pris au [service photothèque](#).

Les documents ne peuvent pas faire l'objet de prêts ; des fichiers numériques peuvent être transmis sous certaines conditions (droits d'auteur et droits de reproduction, type d'utilisation).

Depuis mars 2016, des reportages photographiques organisés en albums thématiques sont mis à disposition du public. Il s'agit de photographies Apur qui illustrent les études et publications, en complément des [recueils de cartes](#), également mis en ligne. Les conditions d'utilisation sont précisées pour chaque type de document et doivent être respectées. Pour toute question, merci de contacter la [photothèque](#).

Accéder à tous les reportages photographiques: [ici](#)

D'autres articles

26/04/2010 - Fonds documentaire
26/04/2010 -
29/02/2016 - Cartothèque
29/02/2016 -

Sur le même sujet

- Parisienne de photographie
- Photothèque de l'IAU Ile-de-France
- Photothèque du Pavillon de l'Arsenal

2015

Photos Grand Paris Express et Lieux culturels - juin 2015

Photos Abécédaire de la future Métropole - carnet 2 - janvier 2015

2014

Photos Abécédaire de la future métropole - carnet 1 - septembre 2014

2011

FNAU 2011 à Paris - reportages photographiques des ateliers visites

FNAU 2011 à Paris - Sessions plénières

<http://www.apur.org/article/fonds-iconographique>
<http://www.apur.org/article/cartotheque>

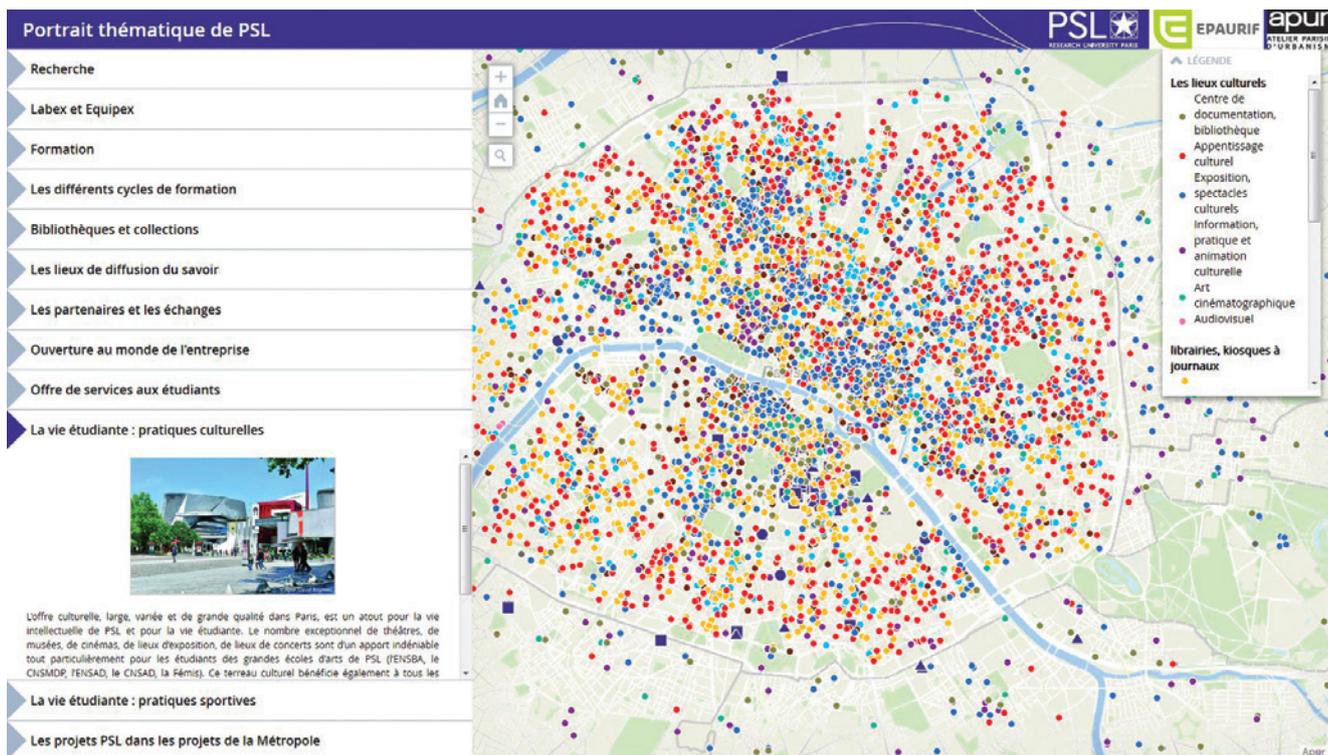
Passage en version 8 du logiciel Drupal et refonte du site

La partie « benchmark » et « tendances » préalable à ce projet a été réalisée. Le démarrage du projet proprement dit a été décalé à 2016 pour des raisons de stabilisation de la nouvelle version du logiciel.

Poursuite de CASSINI sur ArcGIS Online

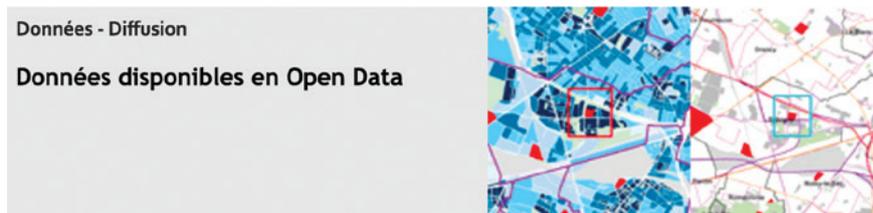
Développement de l'atlas numérique « Paris Sciences & Lettres » (PSL) s'appuyant sur deux applications web développées sur ArcGIS Online (Story Maps de type map series et personnalisation). Mise en ligne début novembre 2015.

Utilisation de la plateforme ArcGIS Online pour la mise en place de relevés terrain sur tablettes pour l'observatoire des gares.



Poursuite de l'OPEN DATA

Deux nouvelles libérations de données en partenariat avec la SGP : les centralités et les lieux culturels
Test de la nouvelle plateforme ArcGIS online Open Data pour mise en ligne au printemps 2016 avec une soixantaine de nouvelles données issues des études de l'Apur.



<http://www.apur.org/article/une-nouvelle-plateforme-open-data-nombreuses-donnees-inedites-perimetre-paris-metropole-gran>
<http://www.apur.org/article/donnees-disponibles-open-data>

Développement de la plateforme de travail collaboratif

L'Apur a mis en production en janvier 2015 sur sa plateforme intranet un outil dématérialisant une partie du processus d'engagement de dépense et de bons de commande. Cet outil vient enrichir l'intranet de l'Apur mis en place en 2012 et centré désormais sur 5 axes :

- intranet de communication interne pour les Apuriens (actualité de l'atelier, documents, notes et procédures de référence, gabarits, espace documentaire);

- espaces projets collaboratifs suivant le programme de travail;
- espaces métiers collaboratifs;
- module de déclaration des temps projet;
- module de dématérialisation du processus d'engagement de dépense et de bons de commande ainsi que des demandes de mission à l'étranger.

Présentation des travaux issus du programme partenarial 2015

Les 19 et 20 janvier 2016, l'Apur a organisé auprès de ses partenaires une présentation de ses travaux réalisés en 2015 dans le cadre du programme partenarial de l'année écoulée à laquelle près de 200 professionnels ont assisté sur les deux jours.

Le 19 janvier était consacré aux mutations des tissus existants et l'évolution du métabolisme urbain à la double échelle parisienne et métropolitaine

- 1/ mutation des tissus urbains existants : bilan de l'habitat et du logement à Paris, transformation bureaux logements, surélévation, chambres de service/activation du stock bâti : densification, nouveaux usages, nouveaux outils;
- 2/ travaux relatifs à l'adaptation au changement climatique et aux nouveaux usages de l'espace public/renouvellement des méthodes sur l'espace public : 7 places parisiennes/végétal : étude sur les murs végétalisés/évolution du réseau routier : boulevards de la métropole et réseau magistral/réforme de la gestion de l'eau;
- 3/ grands services urbains, mobilité et énergie/évolution des grands services



© Apur

urbains : déchets, recyclage et logistique/mobilité : trame viaire, réseau bus du sud de paris et métropole cyclable/plan local énergie.

Le 20 janvier était consacré aux transformations sociales et économiques de Paris et de la métropole

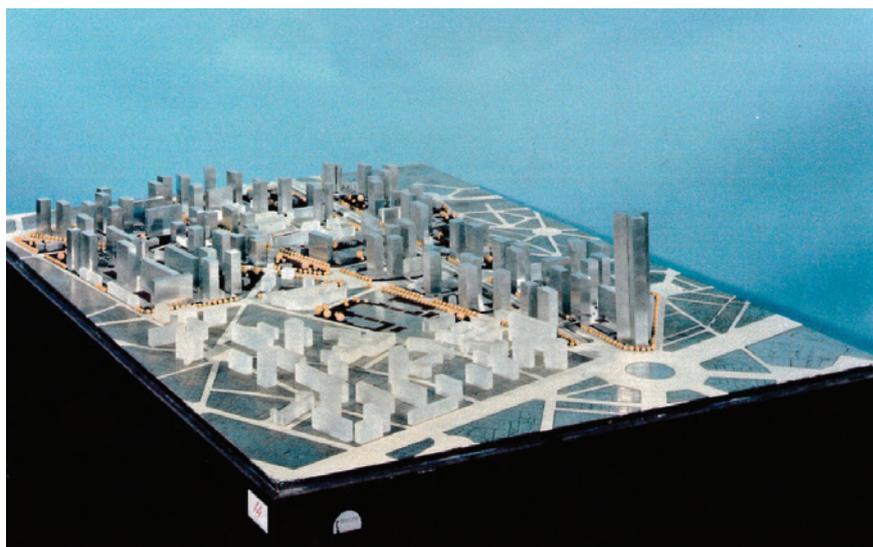
- 4/ indicateurs et Métropole du Grand Paris/ benchmark sur l'économie et l'attractivité des métropoles/la qualité de vie dans la métropole;

- 5/ observatoire des quartiers de gare/santé/ tissu économique/lieux culturels;
- 6/ développement social et économique/ diagnostic commercial de Paris, observatoire des ZTI/arc de l'innovation et nouvelle géographie prioritaire/réinventer la Seine.

Intégrale des présentations filmées : <http://www.apur.org/article/restitution-travaux-apur-2015-presentation-filmees>

Versement d'archives de l'Apur aux archives de Paris

Les documents produits par l'Apur dans le cadre de ses missions ont un caractère public (code du Patrimoine). À ce titre, elles sont imprescriptibles et demeurent soumises au contrôle technique et scientifique de la direction des Archives de Paris. Le traitement des archives en vue de la préparation d'un versement aux Archives de Paris entamé en 2014 s'est poursuivi, avec l'appui d'un stage suivi d'une mission confiée à une archiviste. Ce travail a permis de réaliser le récolement des archives conservées dans certains bureaux, d'entamer la réalisation d'un bordereau de versement avec les archives de Paris. Les archives papier et plans conservés dans un local situé rue de Crimée ont été triées et rapatriées dans le local d'archivage situé à proximité de l'Apur afin de rationaliser la conservation et de faciliter leur traitement. Plus précisément, le traitement des dossiers des services producteurs d'archives a porté sur 1 000 dossiers soit 100 mètres linéaires récolés. Le travail de tri et la finalisation du versement aux Archives de Paris devraient s'achever en 2016. Dans le même temps, une campagne de dons et dépôts de maquettes emblématiques était conduite auprès d'institutions afin d'envisager des solutions de conser-



Étude secteur Italie – projet des années 1960, maquette en aluminium.

vation pérenne pour ces productions qui ne pouvaient intégrer le versement aux ADP. Ainsi, une vingtaine de maquettes historiques (dont l'étude du secteur Italie fin des années 1960, les secteurs Nord-Est et Sud-Est) ont pu être acquises dans les collections publiques du musée Carnavalet et de la Galerie d'Architecture Moderne et Contemporaine de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. D'autres dépôts ont été réalisés auprès de partenaires publics : l'école d'architecture de Paris Belleville avec la place de Stalingrad et ses abords en

1985, la Semapa avec plusieurs maquettes du secteur Seine rive gauche et la Ville de Paris avec la place de la Bastille en 1987. Pour finaliser la libération du local rue de Crimée début 2016, il a également été procédé au dépôt de collections de revues étrangères du fonds de la documentation de l'Apur au Pavillon de l'Arsenal, et au don de revues (Paris Projet) et de publications de l'Apur au réseau des bibliothèques des écoles d'architecture. Par ailleurs, tous les éléments de rayonnage et meubles à plans ont été recyclés.

Documentation et photothèque

L'activité documentaire s'articule autour d'une triple mission de documentation des travaux et études réalisés en exécution du programme de travail, d'ouverture aux publics extérieurs du fonds documentaire et d'images constitué au fil des années, et enfin par la valorisation des publications de l'Apur.

Dans sa mission de documentation des travaux de l'Apur, l'équipe a poursuivi son alimentation des espaces de travail collaboratifs, et contribué, en appui aux études, à la constitution de bibliographies et dossiers de références ou d'expériences d'aménagements innovants.

Le panorama de presse quotidien demeure un produit documentaire phare, sa diffusion s'élargissant encore à l'occasion de l'évolution de la gouvernance de l'Atelier. Il a également évolué dans sa forme, intégrant davantage les sources en ligne, dans une tendance générale d'évolution vers des abonnements numériques.

La mutualisation des ressources pour documenter la métropole a donné lieu au versement d'une quarantaine de photos Apur mise en ligne sur le site de la Mission de Préfiguration de la Métropole du Grand Paris. Une démarche de mutualisation pour

de prochaines campagnes de prises de vues aériennes sur le territoire métropolitain est également proposée auprès de partenaires. Une mission aérienne essentiellement sur le territoire parisien et cinq reportages photographiques thématiques au sol ont été réalisés (équipements culturels et A1, Champs-Élysées, bastion de Bercy et établissements de santé en banlieue). Le projet de mise en ligne d'une partie de la banque d'images a débuté via l'application Flickr, avec un lien depuis le site permettant d'accéder à des albums thématiques composés de photos et cartes qui illustrent une sélection d'études et publications de l'Atelier.

Contributions de l'Apur dans le cadre de manifestations extérieures



Participation de l'Apur aux 36^e rencontres de la FNAU « L'individu créateur de ville »

Lors des rencontres de la FNAU qui se sont tenues du 19 au 21 octobre 2015, l'Apur a contribué aux débats en s'impliquant particulièrement sur deux ateliers.

L'Apur a coanimé et piloté l'atelier qui s'est intéressé au « renouveau de la participation citoyenne »

Alors que l'action publique traverse une crise de confiance à l'égard des institutions politiques et qu'une très faible proportion de citoyens contribue activement aux processus de démocratie participative, il est devenu nécessaire d'agir sur l'évolution des villes avec une forte implication citoyenne. L'atelier, au moyen de présentation d'expériences concrètes, dont le budget participatif mis en œuvre par la Ville de Paris, mais aussi de moments de production collective, a esquissé de nouvelles méthodes de projets faisant toute leur place aux initiatives citoyennes.

L'atelier a montré que les démarches de participation permettaient de définir de meilleurs projets et d'éviter les blocages. Il a mis en évidence la nécessité d'adapter les dispositifs institutionnels de participation au projet, au contexte et aux objectifs ainsi que l'importance d'aller au-devant des habitants et d'établir une relation de confiance en multipliant les canaux d'expression, en s'adaptant à leurs

contraintes, en établissant les règles du jeu de manière claire. Enfin, l'atelier a révélé la nécessité d'accepter le conflit comme une forme d'implication et de lui donner une place pour structurer un dialogue au service du projet.

L'Apur est également intervenu comme contributeur sur le thème de « l'individu créateur de richesse », en présentant les résultats de ses travaux consacrés aux nouvelles formes de l'économie à Paris dans lesquels l'Apur a choisi de mettre en avant l'émergence de « signaux faibles » sous forme de services plutôt qu'une approche chiffrée.

Une classification et une première cartographie de ces nouveaux services rendus à l'habitant ont été montrées : l'alimentaire, la mobilité, le coworking, les fablabs, les ressourceries, recycleries et accorderies.

Leur installation dans le tissu parisien varie selon le type de service mais on constate un maillage à l'œuvre sur le territoire parisien. En effet, ces services, parfois permis par les nouvelles technologies numériques, ont besoin de lieux, car ils reposent sur le partage et le lien social. La ville dense semble leur être favorable pour cette raison.

L'observation de leur implantation géographique montre également qu'ils peuvent à terme devenir un marqueur positif du développement économique des territoires : le centre-est de la métropole est le lieu principal de leur installation.

Contributions de l'Apur dans le cadre de manifestations extérieures

- 28 janvier – Participation au jury de maîtrise d'œuvre urbaine organisé par le CG 93 portant sur le projet de quartier métropolitain autour de la gare Tram Express Nord de Dugny – La Courneuve
- 4 février – Conférence ULI organisée par New London Architecture : « What shape is your City » – Hotel Westin, Paris
- 5 février – Présentation de l'étude « trame viaire » lors de la conférence territoriale de la DRIEA – Paris
- 6 février – Commission d'appel d'offre SYCTOM/SIAAP portant sur « Conception, réalisation et exploitation d'un centre de méthanisation des boues et biodéchets et de mise en balles de transfert des déchets résiduels au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois » – Paris
- 12 février – Intervention à la Communauté d'agglomération Est Ensemble : présentation de la charte du Canal de l'Ourcq lors du Séminaire culture, sports et loisirs consacré au territoire du canal – Romainville
- 26 février – Intervention au club notarial de l'immobilier « Paris urbain : entre le social, le durable et l'architectural, quel équilibre ? » – Paris
- 3 mars – Intervention Atelier Plaine de l'Ourcq – CAEE, Romainville
- 5 mars – Participation à la table ronde CASA intitulée : Quels leviers pour un développement équilibré et pour un nouvel essor de la production industrielle de notre territoire – Ivry-sur Seine
- 5 mars – Rencontres de la logistique urbaine d'Île-de-France – CRIF, Paris
- 9 mars – Présidence de Jury « Logement social et arts contemporains » – Mairie du 11^e, Paris
- 10 mars – Intervention dans le cadre de l'atelier d'urbanisme « Approches », workshop autour des méthodes collaboratives associant des actions de court terme à une démarche de projet urbain – Pavillon de l'Arsenal, Paris
- 11 mars – Présentation BD COM lors d'une conférence de presse organisée par la Ville de Paris – Hôtel de Lauzun, Paris
- 20 mars – Intervention lors d'un déjeuner débat sur le Canal de l'Ourcq organisé par la SEQUANO – Paris
- 27 mars – Atelier Apur/CG 93 : « Charte de préfiguration d'un Boulevard Métropolitain » sur l'exRN2 – Bâtiment Eiffel, Pantin
- 13 avril – Soutenance de thèse – L'Atelier parisien d'urbanisme, entre rénovation et forme urbaine (1967-1989) – Université polytechnique de Turin, Italy
- 19 mai – Présentation des travaux de l'Apur sur le végétal à Paris, Conférence internationale sur la végétalisation du bâti – Hôtel de ville, Paris
- 19 mai – Table ronde de la Région IDF sur l'économie circulaire : présentation de l'étude « les nouvelles formes de l'économie » – Hôtel de Région, IdF, Paris
- 26 mai – Colloque Ville et autoroute : une réconciliation (im)possible ? – Caisse des dépôts, Paris
- 29 mai – Organisation et contribution au séminaire 7 places : Cité de la mode et du

design, Paris

- 2 juin – Économiser l'énergie à Paris : priorité au bâti – Mairie du 13^e arrondissement, Paris
- 9 juin – Présentation du grand territoire lors du séminaire « Paris/Plaine Commune » – 6B, Saint-Denis
- 12 juin – Participation à un workshop d'Harvard dans le cadre de son université d'été sur la smart city : présentation des enjeux de Paris autour de ces thématiques – Cinéma Grand Action, Paris
- 16 juin – Soutenance de thèse – Amélioration de la qualité de l'air à Paris – Maison des Sciences Economiques, Paris
- 18 et 23 juin – Intervention au pavillon de l'Arsenal pour BNP finances : présentation de l'urbanisme parisien et de ses enjeux – Paris
- 6 juillet – Colloque AIGP : métropole et climat – Cité de l'architecture, Paris
- 21 Juillet – Communication sur les données de l'Apur à la conférence internationale Esri : Parisian building party walls and energy loss – San Diego, USA
- 1^{er} septembre – Université d'été à l'EIVP : résilience des territoires et génie urbain – Paris
- 11 septembre – Intervention lors du séminaire organisé par la SGP sur « Les cartes du Grand Paris » – Mac Val, Vitry-sur-Seine; Eau non potable, eau d'avenir du 11 septembre 2015 au 16 avril 2016 – Pavillon de l'eau, Paris
- 14 au 16 septembre – Etats généraux Economie Circulaire du Grand Paris – Hôtel

de ville, Paris

- 23 septembre – Présentation de l'étude de l'Apur sur la rénovation des quartiers des gares parisiennes à la Matinée de l'immobilier : Les gares parisiennes opportunités de transformations urbaines innovantes (au siège de Gares et Connexions) – siège de Gares & Connexions, Paris
- 8 au 11 octobre – Colloque sur le réaménagement des Berges du fleuve – Osaka, Japon
- 8 octobre – Conférence ESRI France 2015 : communication sur la collecte numérique liée aux enquêtes de terrain dans le cadre de l'observatoire des quartiers de gare du Réseau Grand Paris Express – Versailles
- 10 octobre – Colloque genre et espace public : présentation de la démarche 7 places et des nouvelles approches de l'espace public – Pavillon de l'Arsenal, Paris
- 13 au 15 octobre – Congrès ville et Climat – Porte de Versailles, Paris
- 15 octobre – Intervention sur actualité des projets de l'Apur au « petits déjeuners thématiques » de l'Union des Constructeurs Immobiliers d'Ile de France (FFB) – Paris
- 27 octobre – Forum EDF : GRAND PARIS, Histoire et futurs – Fondation EDF, Paris
- Du 4 novembre 2015 au 28 février 2016 – Exposition – Le Marais en héritage. 50 ans de la loi Malraux – Musée Carnavalet, Paris
- 27 novembre – Participation à l'animation du pavillon circulaire autour de l'étude Plan Local Energie – Parvis de l'Hôtel de Ville, Paris
- Du 1^{er} au 4 décembre – Balade urbaine à

La Courneuve – Maison pour tous Césaria EVORA, La Courneuve

- 1^{er} décembre – Colloque international « Inventer le Grand Paris : Regards croisés sur les métropoles des années 1940 à la fin des années 1960 » – au Petit Palais à Paris – Du 1^{er} au 2 décembre 2015
- 10 décembre – Journée portes ouvertes organisée par l'Apur sur l'Energie (au Pavillon circulaire) – Parvis de l'Hôtel de Ville, Paris
- 12 décembre – Présentation de l'étude mode et design à Paris à la CCI et aux acteurs économiques de la mode – Paris

Autres

- Participation au comité de sélection de l'AMISNCF
- Participation au jury de « Réinventer Paris »

Vie de l'entreprise

Voyage d'étude à Hambourg – juin 2015

Retour au Nord pour le voyage organisé chaque année depuis 2009 à l'initiative du Comité d'entreprise, qui continue son tour d'Europe des métropoles dynamiques et innovantes.

En 2015 c'est la belle capitale hanséatique qui a permis aux participants de découvrir in situ le principe des IBA (Internationale Bauausstellung), modalité de conduite de projet multipartenarial qui a essaimé jusqu'à la métropole parisienne. Le quartier en mutation d'Altona, le port, 3^e d'Europe après ceux de Rotterdam et d'Anvers, ainsi que le projet de Philharmonie « l'Elbphilharmonie », étaient également au programme de ces 4 jours.



© Apur

Déjeuners mensuels des juniors



© Apur

La tradition instaurée par le service des ressources humaines réunit chaque mois autour d'un déjeuner convivial les « juniors » de l'entreprise : jeunes recrutés et étudiants en stage.

Elle contribue à leur intégration à l'entreprise et c'est l'occasion pour eux d'échanger sur leurs parcours et choix professionnels. La directrice générale Dominique Alba y

participe une à deux fois par an et les discussions sont alors enrichies de ses différentes expériences.

Midi de l'Apur : cap sur l'international

Le rythme des Midis de l'Apur s'est ralenti mais une séance organisée en septembre 2015 a permis d'élargir les horizons en présentant les travaux menés dans la dernière période à Bethlehem (Palestine) et Ulaanbaatar (Mongolie) dans le cadre de la coopération décentralisée (cf. études internationales p. 57 à 60) ainsi que l'expérience

d'un salarié qui a contribué à titre personnel à une équipe internationale d'experts de la ville en mission dans la Bande de Gaza (Palestine).



© Apur

L'Apur à l'Ekiden de Paris

Sous un soleil radieux et une température clémente, les deux équipes de l'Apur ont bouclé leur marathon dimanche 1^{er} novembre 2015 lors de l'Ekiden de Paris. Sur un parcours de 42 km, sous forme de relais de 6 équipiers, les coureurs ont emprunté les quais de Seine, partant de l'Hôtel de Ville et passant par l'Île Saint-Louis et l'Île de la Cité. Les 12 participants se sont relayés pour terminer la boucle en 3 h 30 environ. Bravo à tous et merci au Comité d'entreprise qui a permis la participation à ce bel événement !



© Apur

Remerciements

Ces travaux et études ont été menés avec le soutien de l'ensemble des directions de la Ville de Paris :

la Direction de l'Urbanisme (DU),
la Direction de l'Action Sociale Enfance et Santé (DASES),
la Direction des Affaires culturelles (DAC),
la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD),
la Direction des Affaires Économiques (DAE),
la Direction des Affaires Scolaires (DASCO),
la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT),
la Direction de la Propreté et de l'eau (DPE),
la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH),
la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS),
la Direction des Affaires Juridiques (DAJ),
la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE),
la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE),
la Direction des Finances et des Achats (DFA),
la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP),
la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT),
la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM),
la Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA),

la Direction des Ressources Humaines (DRH),
la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information (DSTI),
le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP),
Le Secrétariat Général de la Ville de Paris.

Nous ont également accompagnés :

Le Pavillon de l'Arsenal,
L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France,
La DRAC d'Île-de-France, la DRIHL Ile-de-France,
Les Départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et de la Seine-et-Marne,
Les établissements publics d'aménagement : EPAORSA, EPADESA, EPAURIF,
Les territoires d'Est Ensemble, Plaine Commune, Val-de-Bievre, Seine Amont, la SPL Le Bourget Grand Paris et GPSO,
Les communes d'Arcueil, Asnières, Aubervilliers, Bagneux, Bagnole, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Blanc Mesnil, de Chelles, de Gentilly, d'Ivry-sur-Seine, du Kremlin-Bicêtre, de Montreuil, de Neuilly-sur-Seine, de Rueil-Malmaison, de Vitry-sur-Seine, Cachan, Charenton-le-Pont, Châtillon, Clamart, Clichy, Fontenay-aux-Roses, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Garonne-Colombes, Pré-saint-Gervais, Les Lilas, Levallois-Perret,

Malakoff, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Romainville, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Suresnes, Villejuif, Vincennes,
L'ACTEP, l'AIGP, Air-Parif, l'Amif, l'ANRU, l'AFD, l'ANR, le CEREMA, la CPCU, l'EPFIF, le Muséum national d'Histoire naturelle, la RIVP, RFF, la SIEMP, la SEMAEST, le Syndicat Intercommunal du cimetière des Joncherolles, la SNCF, SYSTRA,
L'association Action Barbès, l'association Vivre Secrétan, le Collectif Tombouctou, les Amis du Louxor, le Théâtre les Bouffes du Nord.

Nous tenons à tous vous remercier et associer à ces remerciements l'ensemble des architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues, chercheurs, écoles d'architecture et d'urbanisme (École d'architecture de Paris la Villette, École d'architecture Paris-Belleville, Département de sociologie de l'université La Sorbonne – Paris IV, Sciences Po – master GLM-Capstone, Sciences Po – Cycle d'urbanisme, École des Ingénieurs de la Ville de Paris) qui ont également pu contribuer à ces travaux.



L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État, la DRIEA, l'Insee, la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Régie Autonome des Transports Parisiens, Paris Métropole, la Société du Grand Paris, Eau de Paris, la communauté d'agglomération d'Est Ensemble, l'Epaurif, Grand Paris Aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris, la communauté d'agglomération Seine-Amont, le SIAAP, le SIFUREP, le SIPPEREC, SNCF Immobilier, le STIF, le Syctom et la Mission de Préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

